



**HAL**  
open science

## Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie

O. Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi

► **To cite this version:**

O. Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.82. hal-02137632

**HAL Id: hal-02137632**

**<https://hal.science/hal-02137632>**

Submitted on 28 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Programme d'appui à l'initiative

ENPARD  
MÉDITERRANÉE



**PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE ENPARD MEDITERRANEE**

# Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie

**Par Omar BESSAOUD**

**Sous la coordination de :**

**Jean-Paul Pellissier, Jean-Pierre Rolland, Wided Khechimi**

**JANVIER 2019**

# SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN CHIFFRES .....	10
1. Principales données démographiques, macro-économiques et sociales .....	10
1.1. Données démographiques .....	10
1.2. Données macro-économiques et sociales .....	11
2. L'agriculture et l'agro-alimentaire .....	14
2.1. L'agriculture et le secteur agro-alimentaire dans l'économie .....	15
2.2. Etat des ressources agricoles.....	15
3. Part de l'agriculture dans le budget de l'Etat et son évolution.....	20
DEUXIEME PARTIE POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE ET ATTRACTIVITE DU SECTEUR .....	23
1. Les principaux défis de l'agriculture.....	23
1.1. le défi de la sécurité alimentaire.....	23
1.2. Le défi économique .....	24
1.3. Le défi social et démographique .....	24
1.4. Le défi lié à la protection des ressources naturelles et au changement climatique .....	25
2. Une politique de développement agricole forte et ambitieuse.....	25
3. La dynamique de croissance agricole des années 2000 .....	28
3.1. Une productivité agricole en hausse.....	28
3.2. L'extension des capacités productives.....	28
3.3. Les résultats enregistrés dans les filières agricoles stratégiques.....	29
Troisième partie .....	32
Principaux éléments de la politique nutritionnelle et de sécurité alimentaire .....	32
1. Principaux indicateurs de la sécurité alimentaire en Algérie.....	32
1.1. Des dépenses de consommations alimentaires des ménages en hausse.....	32
1.2. La consommation alimentaire des ménages .....	33
1.3. Une ration alimentaire en nette amélioration... mais déséquilibrée .....	34
2. Progrès dans la lutte contre la faim et les déficits nutritionnels de la ration alimentaire ....	35
3. Pertes et gaspillage alimentaire.....	37
4. Instruments de la politique de sécurité alimentaire .....	39
4.1. Les subventions aux produits alimentaires de consommation.....	39
4.2. Les aides à la production alimentaire de base .....	40
4.3. Le système de régulation des prix des produits agricoles de large consommation.....	40
4.4. Les aides alimentaires aux populations vulnérables.....	41
QUATRIEME PARTIE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	42

1.	Le changement climatique : constats et enjeux .....	42
1.1.	Tendances actuelles du changement climatique en Algérie .....	43
1.2.	Impacts du changement climatique sur l'agriculture et perspectives .....	45
2.	PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR AGRICOLE .....	47
2.1.	Le Plan National Climat 2018 .....	48
2.2.	Des objectifs, mesures et actions du Plan National Climat qui impactent l'agriculture .....	49
2.3.	En guise de conclusion.....	51
CINQUIEME PARTIE LES ECHANGES COMMERCIAUX AGRICOLES ET LE PARTENARIAT AVEC L'UE .....		52
1.	les principaux accords commerciaux de l'Algérie.....	52
1.1.	Les relations commerciales avec l'UE .....	52
1.2.	L'accord Algéro-tunisien .....	53
1.3.	La Zone panarabe de libre-échange .....	53
2.	La politique commerciale agricole de l'Algérie.....	53
2.1.	Importation des produits agricoles.....	53
2.2.	Exportation des produits agricoles .....	54
2.3.	Une balance commerciale agricole fortement déficitaire.....	55
3.	Des importations algériennes de produits alimentaires en forte hausse .....	57
3.1.	Trois fournisseurs principaux dont l'UE .....	57
3.2.	Les importations de céréales .....	59
3.3.	Les importations de sucre .....	62
3.4.	Les importations d'huiles .....	63
3.5.	Les importations de laits et produits laitiers .....	64
4.	Les exportations algériennes de produits agricoles .....	65
4.1.	Les exportations de sucre.....	66
4.2.	Les exportations algériennes de dattes .....	67
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....		68
ANNEXES .....		71

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 - Evolution du régime des précipitations entre 1913-1963 et 1965-2004 .....	43
Tableau 1 - Principaux indicateurs 2017 .....	14
Tableau 2 - Financement de la période 2000/2015 (en Mds DA) .....	21
Tableau 3 - Evolution des budgets alloués au MADR de 2000 à 2010 .....	21
Tableau 4 : Crédits de paiements au secteur Agriculture-Hydraulique entre 2008 et 2019 .....	22
Tableau 5 - Evolution des productions agricoles (en tonnes) .....	30
Tableau 6 - Structure des dépenses alimentaires selon les espaces (Unité: 10 <sup>9</sup> DA).....	33
Tableau 7 - Evolution et composition de la ration alimentaire moyenne (en KCalories/tête) .....	34
Tableau 8 - Evolution des apports énergétiques, sous-alimentation, malnutrition (en %) .....	36
Tableau 9 - Pertes exprimées en Kcalories (2009-2013) .....	38
Tableau 10 - Compensation affectée aux produits alimentaires de 2011 à 2017 (Unité: 10 <sup>6</sup> DA) .....	40
Tableau 11 - Baisse des précipitations (mm/an) sur les hautes plaines steppiques.....	45
Figure 1 - Taux de change du Dinar algérien en dollars et en Euro 2001-2018 .....	12
Figure 2 - Evolution du budget alloué à l'agriculture et l'hydraulique par an (en milliers de DA) .....	22
Figure 3 - Evolution de la température et de la pluviométrie annuelles moyennes en Oranie.....	44
Figure 4 - Indicateur de performance logistique de l'Algérie.....	55
Figure 5 - Balance commerciale et balance commerciale agricole algérienne 2001-2017 (Millions USD) .....	56
Figure 6 - Exportations et importations agricoles algériennes et taux de couverture 2001-2017 .....	57
Figure 7 - Importations algériennes de produits agricoles par pays fournisseur 2001-2017 (Millions USD).....	58
Figure 8 - Importations algériennes de produits agricoles par produit en 2017 (Millions USD) .....	58
Figure 9 - Importations algériennes de produits agricoles d'UE par produit en 2017 (Millions USD) ..	59
Figure 10 - Importations algériennes de céréales en volume et en valeur 2001-2017.....	60
Figure 11 - Importations algériennes de céréales en valeur par pays fournisseur 2001-2017 (Millions USD).....	61
Figure 12 - Importations algériennes de céréales en provenance de l'UE 2001-2017 (Tonnes) .....	61
Figure 13 - Importations algériennes de sucre en quantité et en valeur 2001-2017.....	62
Figure 14 - Importations algériennes de sucre par pays fournisseur 2001-2017 .....	63
Figure 15 - Importations algériennes de lait et produits laitiers en valeur et quantité 2001-2017.....	64
Figure 16 - Exportations algériennes de produits agricoles par pays importateur 2001-2017 (Millions USD).....	65
Figure 17 - Exportations algériennes de sucre en volume et en valeur 2001-2017.....	67
Figure 18 - Exportations algériennes de dattes en volume et en valeur 2001-2017 .....	67

## GLOSSAIRE

APFA : Accession à la Propriété Foncière Agricole  
ANRH : Agence Nationale des Ressources Hydrauliques  
ARV : Analyse de Risque et Vulnérabilité  
BM : Banque Mondiale  
CC : Changement Climatique  
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques  
CDN : Contribution Déterminée au niveau National  
CNC : Comité National Climat  
CNES : Conseil National Economique et Social  
CNIS : Centre National d'Informatique et de Statistique  
CREAD : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement  
DSASI : Direction de la Statistique Agricole et des systèmes d'Information  
FAO : Organisation des Nations-Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture  
FMI : Fond Monétaire International  
FRR : Fonds de Régulation des Recettes  
GES : Gaz à Effet de Serre  
GHI : Global Hunger Index  
GIEC : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat  
IAA : Industrie Agro-alimentaire  
IFPRI : International Food Policy Research Institute  
MADRP : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches  
MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
MEED : Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables  
OIC : Office National Interprofessionnel des Céréales  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONIL : Office Interprofessionnel du Lait  
ONILEV : Office National Interprofessionnel des Légumes et Viandes  
ONM : Organisation Météorologique Mondiale  
ONS : Office National des Statistiques  
OMS : Organisation Mondiale pour la Santé  
OSS : Observatoire du Sahel et du Sahara  
PPDRI : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PIBA : Produit Intérieur Brut Agricole  
PNAE-DD : Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable  
PNDA : Programme National de Développement Agricole  
PNC : Plan National Climat  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PRAR : Programme de Renouveau Agricole et Rural  
PTF : Productivité Totale des Facteurs  
RGA : Recensement Général de l'Agriculture  
SAU : Superficie agricole utile  
SMDD : Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable  
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire  
SNEDD : Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable  
SYRPALAC : Système de régulation des produits agricole de large consommation  
UE : Union Européenne  
VAA : Valeur Ajoutée Agricole

## Symboles et Unités

°C : Degré Celsius

DA : Dinars Algériens

Kcal : Kilocalorie

Kg : Kilogramme

ha : hectare

M : millions

l : litre

Mt : millions de tonnes

Mds : milliards

UF : unités fourragères

USD : Dollars des Etats-Unis

## PRINCIPALES DONNEES EN 2017

Indicateurs	Maroc	Tunisie	Algérie	Egypte
<b>Superficie(Km<sup>2</sup>) en 2017</b>	446 550	163 610	2 381 740	1 001 450
<b>Population</b> (Millions d'habitants)	35,7	11,5	41,3	97,5
<b>Dont % femmes</b>	50,47 %	50,59 %	49,5%	49,43 %
<b>PIB (milliards de dollars courants)</b>	109	40	170	235
<b>PIB par habitant</b> (dollars courants)	3007,2	3490,8	4123,4	2412,7
<b>Taux de croissance du PIB</b> (%)	4,1	1,9	1,7	4,2
<b>Part de l'agriculture dans le PIB (%)</b>	13	9,2 (2016)	12,2	11,5
<b>Balance commerciale agroalimentaire</b> (en millions dollars) **	242 (monde) 1907 (UE)	-797 (monde) 95(UE)	-9063 (monde) -2815 (UE)	-8750 (monde) -1070 (UE)
<b>Terres agricoles arables</b> (millions hectares) (2015)	8,1	2,9	7,4	2,8
<b>% Terres irriguées du total des terres agricoles (%)</b>	4,6 (2011)	3,9 (2013)	<b>2,7</b> (2014)	100%
<b>Ressources en eau renouvelables intérieures par habitant</b> (Km <sup>3</sup> /hab/an)*	843,6	372,8	283,6 (2014)	19,67 (2014)
<b>Population rurale</b> (millions)	13	3	11	55
<b>Croissance de la population rurale</b> (% annuel)	-0,12	0,18	-0,3	1,97

Source : données de la Banque Mondiale ,2018/ \*Source : Aquaqtat, 2018/\*\* source : TradeMap, 2017



## RESUME EXECUTIF

La population algérienne compte 42,4 millions d'habitants en 2018. Un taux de croissance de cette population de 2,1 % indique que l'Algérie n'est plus dans une phase de transition démographique. Le taux d'urbanisation est de 72 % et désormais la population rurale baisse même en termes absolus (-0,4 %/an).

Le pays est classé dans la catégorie des pays ayant un niveau de développement humain élevé (0,754). Le PIB est de 188 milliards de dollars courants avec un taux de croissance en 2017 de 1,7 %. L'économie algérienne est fortement tributaire de la rente des hydrocarbures (96 % des recettes d'exportations) et depuis 2014, les fondamentaux économiques sont négatifs : déficit du budget, de la balance commerciale et des moyens de paiements, dépréciation de la monnaie, inflation et taux de chômage élevé. Les transferts sociaux représentent près du quart des dépenses publiques et plus de 13 % du PIB.

Les contraintes agro-climatiques naturelles, conjuguées aux effets plus récents du changement climatique, pèsent sur le développement de l'agriculture algérienne, contraignant les agriculteurs à l'adoption de systèmes de culture extensifs dans les zones d'agriculture pluviale. Ainsi, en 2017, plus de la moitié des 8,5 millions d'ha que compte la SAU est consacrée au système céréales-jachère. On recense plus 1,2 million d'exploitations agricoles et près de 70 % des exploitations disposent d'une superficie inférieure à 10 ha. Il n'en reste pas moins que, ces deux dernières décennies, le secteur agricole, qui représente près de 13 % de la population active, a été le moteur de la croissance économique du pays.

Le secteur agro-alimentaire, dominé par le secteur privé, contribue à hauteur de plus de 50 % au PIB industriel hors hydrocarbures. Il est le premier employeur dans l'industrie (40 % de l'emploi) et connaît une progression vigoureuse. Sa dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs est forte car il importe l'essentiel des matières premières agricoles et des intrants.

Les investissements dans le secteur agricole ont très fortement augmenté depuis les années 2000. Les crédits de paiements au secteur de l'agriculture et de l'hydraulique représentent plus de 12 % du total des crédits d'équipements dans les années 2008-2012 et près de 7 % entre 2014 et 2019, baisse due à la crise budgétaire qui intervient au milieu de l'année 2014.

L'Algérie a mis en place, depuis les années 2000, une politique visant l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale, le développement de certaines filières agricoles prioritaires et la mise en valeur des terres. Cette politique a été mise en œuvre au travers de différents plans nationaux façonnés au rythme des fluctuations des recettes pétrolières, dont notamment le Programme National de Développement Agricole (PNDA 2000-2010), la Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR 2010-2014) et aujourd'hui, le Plan FELAHA 2014-2020.

L'Etat a, d'une part, diversifié les sources et produits financiers dédiés au soutien des secteurs agricole et agro-alimentaire, et d'autre part, accordé des avantages afin de rendre plus attractif le secteur agricole aux investisseurs privés (prêts bonifiés, fiscalité avantageuse, soutien aux intrants et matériels). Ces interventions fortes de l'Etat ont permis au secteur agricole d'enregistrer de bonnes performances : la productivité des facteurs (terre et travail) ont connu une croissance

remarquable. Elles ont permis l'extension des capacités productives avec une multiplication par plus de 3,5 de la superficie irriguée qui représente aujourd'hui 15 % de la SAU. Les investissements dans la mobilisation des ressources en eau ont contribué à transformer la cartographie agricole de l'Algérie : la mise en valeur des terres a fait des régions sahariennes et steppiques d'importants bassins de production agricole. Les filières stratégiques (céréales, lait, pomme de terre) ont connu une croissance forte et soutenue et la politique de renouveau rural, second pilier de la politique agricole initiée dans les années 2000, a touché près de 6 millions de ruraux.

Les dépenses des ménages algériens affectées à la couverture des besoins alimentaires représentent en 2011, près de 42 % dépenses totales. De réels progrès ont été réalisés dans les consommations alimentaires, à la faveur de l'urbanisation, d'un pouvoir d'achat protégé par une politique de soutien des prix par le gouvernement, et d'un recours aux importations pour les biens les plus consommés (blés, lait, sucre, huiles alimentaires). L'Algérie est classée par l'IFPRI dans le groupe des pays à faible niveau de faim. Toutefois, si la ration alimentaire est quantitativement suffisante, elle reste qualitativement déséquilibrée. Les comportements et mode consommation se rapprochent des pays développés et sont sources de pathologies et de dépenses de santé croissantes. Il y a aussi des pertes et des gaspillages alimentaires (de l'ordre de 10 % pour les céréales) au niveau de la distribution et à la ferme.

L'analyse de l'évolution climatique en Algérie montre que les effets du Changement Climatique (CC) deviennent de plus en plus visibles. Des études d'impact du changement climatique ont montré que la pluviométrie est en baisse, que la température augmente et que les accidents extrêmes se multiplient. Toutes les recherches confirment ainsi que l'Algérie connaîtra un accroissement sévère de l'aridité qui la rendra davantage vulnérable au stress hydrique et à la désertification.

Les modèles agro-climatiques prévoient que le changement climatique en Algérie aura pour effet de modifier le cycle de l'eau contribuant à une dégradation des terres agricoles, à la baisse des productions et des rendements agricoles, et à une perte de la biodiversité. Les systèmes pastoraux, qui accueillent une part importante de la population, sont des espaces particulièrement exposés au risque de désertification.

En 2018, une Analyse de Risque et Vulnérabilité (ARV) au changement climatique, a été suivie de la formulation du Plan National Climat (PNC) de l'Algérie. Son volet adaptation comprend des actions de court et moyen termes portant sur l'économie de l'eau, l'adaptation des itinéraires techniques, la lutte contre l'érosion et la désertification, l'aménagement des bassins versants, la diversification des activités, la sauvegarde et l'extension des forêts et des mesures transversales portant sur l'amélioration de la gouvernance par le renforcement de capacités de l'administration en termes de sensibilité, de veille et de financement innovant, la participation et le renforcement des capacités des communautés rurales pour assurer une gestion locale durable du milieu naturel.

L'Algérie a signé un accord d'associations avec l'UE, un accord commercial avec la Tunisie, et a adhéré à la zone panarabe de libre-échange. La balance commerciale agricole est lourdement déficitaire (- 10,8 milliards de dollars en 2017), les importations de produits agricoles (produits de la pêche y compris) représentant 20 % des importations totales de l'Algérie. L'Algérie est un des

principaux importateurs mondiaux de céréales et de lait et produits laitiers. En 2017, le ratio de dépendance de l'Algérie aux importations de céréales est de 72,2 %.

L'Union européenne demeure le premier fournisseur de produits agricoles de l'Algérie qui lui accorde, dans le cadre de l'accord d'association, un accès préférentiel aux céréales européennes sous forme de contingents tarifaires. En 2017, l'Algérie a exporté vers l'Union européenne 28 % de la totalité de ses exportations agricoles, avec essentiellement du sucre et des dattes. Une stratégie nationale d'exportation est en cours d'élaboration avec l'appui technique du Centre du Commerce International de Genève. Elle a pour but « de diversifier les flux commerciaux de l'Algérie ».

# PREMIERE PARTIE

## L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN CHIFFRES

### 1. PRINCIPALES DONNEES DEMOGRAPHIQUES, MACRO-ECONOMIQUES ET SOCIALES

#### 1.1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

##### UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

---

Au 1er janvier 2018 la population algérienne comptait 42,4 millions d'habitants, dont la moitié a moins de 25 ans, et les extrapolations de l'ONS prévoient 51 millions et plus de 70 millions d'habitants respectivement en 2030 et à l'horizon 2050.

En un demi-siècle la population algérienne a été multipliée environ par 4. Le taux de croissance de la population qui dépassait les 3% annuellement dans les années 1970-1980 est descendu à 1,4 % dans les années 1990 annonçant une phase de transition démographique vite démentie par les données des années 2010 qui ont vu ce taux remonter à 2,1 %.

Malgré cette évolution démographique, on constate une évolution positive de l'indice du développement humain qui s'établit à 0,754 en 2017<sup>1</sup>. L'Algérie se trouve ainsi classée dans la catégorie des pays ayant un niveau de développement humain élevé. Elle occupe en 2017 la 85<sup>ème</sup> place sur les 189 pays classés par le PNUD. Au plan maghrébin, l'Algérie devance le Maroc (123ème place) et la Tunisie (95ème place) et son IDH est supérieur à la moyenne de 0,699 obtenu par les pays arabes.

##### ... ACCOMPAGNEE D'UN DECLIN DE LA POPULATION RURALE

---

Un basculement historique s'est opéré au tournant de ce XXème siècle : en effet, alors que moins du tiers de la population algérienne était urbaine au milieu des années 1960, la tendance au déclin historique de la ruralité émerge dans les années 1980. Le rapport rural-urbain s'est

---

<sup>1</sup> Rapport 2018 du PNUD

définitivement inversé dans les années 1990 au profit de l'urbanisation qui concentre aujourd'hui plus de 72% de la population (ONS, 2018). Et, phénomène inédit, un processus de déclin de la population rurale en termes absolus est même enregistré en Algérie au cours de la dernière décennie (- 0,4%) (cf. Annexe 1 - Evolution de la population rurale de 1995 à 2017).

### **... ET D'UNE CONCENTRATION DE LA POPULATION DANS LES TERRITOIRES DU NORD**

---

En 2016, les 12 wilayas<sup>2</sup> du Sud algérien, avec une densité de moins de 20 hab./km<sup>2</sup>, représentaient 89 % de la superficie du pays pour à peine 13 % de la population. Les 36 wilayas du Nord, avec une densité supérieure à 20 hab./km<sup>2</sup>, représentaient 11 % de la superficie du pays et regroupaient 87 % de la population. A ce déséquilibre Nord - Sud s'ajoute un déséquilibre littoral - arrière-pays : 40 % de la population algérienne occupe 1,7 % du territoire. Selon l'heureuse formule du démographe Kamel Kateb, « les populations sont à l'étroit sur un vaste territoire » (Kateb, 2005)<sup>3</sup>.

## **1.2. DONNEES MACRO-ECONOMIQUES ET SOCIALES**

Depuis plusieurs décennies l'économie algérienne est tributaire de la rente des hydrocarbures et toutes les lois de finances reposent sur l'évolution du cours du pétrole. En 2017, les exportations d'hydrocarbures et de gaz représentent 95,7 % des recettes d'exportations totales du pays. Celles-ci ont cependant sensiblement baissé ces dernières années du fait du repli des cours du pétrole sur les marchés mondiaux: le prix moyen du baril de pétrole algérien est passé de 111 dollars le baril en 2012, à près de 45 dollars en 2015 et 2016, pour remonter à 70 dollars en 2018.

### **EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)**

---

Dans son rapport de juin 2018<sup>4</sup>, le Fonds Monétaire International estime le PIB algérien en 2018 à 188,3 milliards USD, et affiche une prévision de 200,2 milliards USD en 2019, soit près de deux fois le PIB de 2005 (100,3 milliards USD).

Sur la période 2000-2017, le taux de croissance en Algérie était en moyenne de 3 % mais, du fait de la chute des prix du pétrole, la croissance s'est ralentie ces dernières années et, dans son rapport de juin 2018, le FMI estime ce taux de croissance à 1,7 % en 2017, 2,5% en 2018 et prévoit un taux de croissance de 2,7 % en 2019, et de 0,5% en 2023 (cf. Annexe 2 - Evolution du PIB de 2005 à 2017).

### **UNE DEPRECIATION CONTINUE DE LA MONNAIE NATIONALE (LE DINAR ALGERIEN)**

---

La monnaie nationale, le Dinar algérien (DA) a connu de très fortes dévaluations au cours de ces dernières décennies. En 2018, un Dinar algérien valait en moyenne annuelle 0,008553 dollars et 0,007246 euro, soit un dollar pour 116,91 DA et un euro pour 138 DA. De 2001 à 2018, la valeur du dinar algérien a fortement chuté tant en euro qu'en dollars, accusant une baisse respective de 32 % et de 45 %. Cette dépréciation qui s'est accentuée depuis 2015 et se poursuit en 2019

---

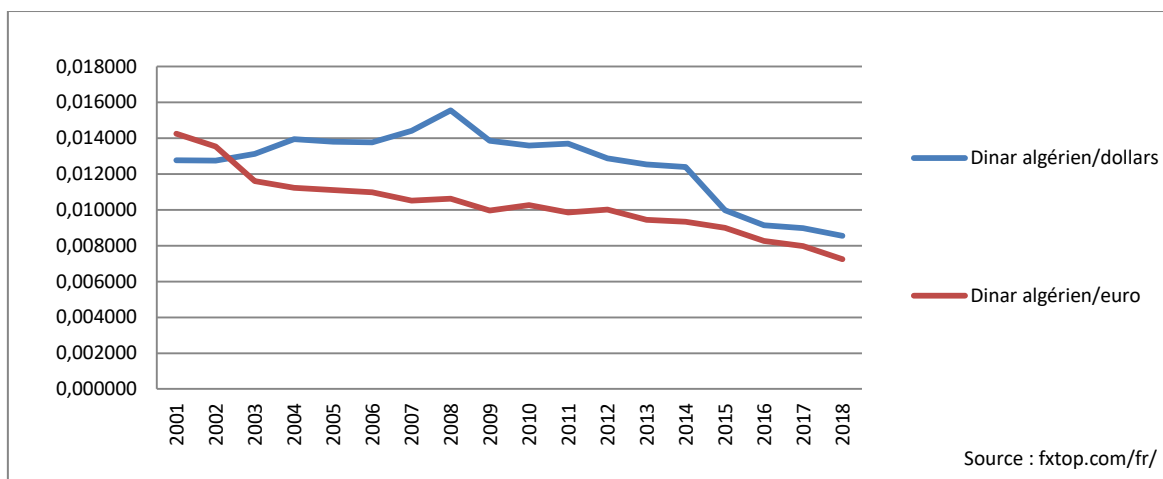
<sup>2</sup> La wilaya correspond à un département

<sup>3</sup> Kateb, K (2005). Revue Insaniyat N° 27 | La socio-anthropologie en devenir - janvier – mars 2005, pp. 131-138

<sup>4</sup> Fonds Monétaire International (2018). Rapport n° 18/168. Rapport des services du FMI pour les consultations de 2018 au titre de l'article IV. Juin 2018

(Figure 1) a amélioré la compétitivité des exportations algériennes hors hydrocarbure et créé une protection à l'entrée face aux produits concurrents importés. Par contre, elle a aussi contribué à l'augmentation des coûts de production, notamment dans le secteur agricole et agro-alimentaire, via l'importation d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, engrais, matériels...) et aggravé la facture alimentaire.

**FIGURE 1 - TAUX DE CHANGE DU DINAR ALGERIEN EN DOLLARS ET EN EURO 2001-2018**



Sur le marché parallèle la dépréciation est encore plus forte: en juin 2018 le dollar était coté à 190 DA et l'euro à 210 DA. Or, bon nombre de produits vendus aux consommateurs s'alignent sur le cours parallèle accélérant le processus inflationniste<sup>5</sup>.

### UNE POLITIQUE DE TRANSFERTS SOCIAUX, GARANTIE DE LA PAIX SOCIALE

En Algérie, l'Etat apporte un soutien budgétaire à des services non marchands (santé, éducation, formation) et marchands (logement, eau, transport, énergie, produits alimentaires). Il faut signaler également les aides aux personnes nécessiteuses, les pensions versées aux personnes âgées, ainsi que les allocations familiales. Il subventionne enfin l'emploi en accordant aux entreprises d'importantes facilités financières et fiscales et d'importants abattements sur les cotisations sociales à leur charge.

Ces transferts sociaux ont atteint 1 625 Mds DA en 2017 (12,9 Mds USD) contre 1 239 Mds DA (16,6 Mds USD) en 2010. Ce montant a été porté à 1 760 Mds DA (13,7 Mds USD) durant l'exercice 2018, en hausse de près de 8 % par rapport à 2017. Ils représentent 8,2 % du PIB, et environ 21 % de la totalité du budget de l'Etat, qui est proche de 8 560 milliards de DA. Les transferts sociaux budgétisés pour 2019 ont été fixés à 1 772,5 milliards de dinars.

Le taux des transferts sociaux ont atteint 22,8 % du budget général de l'Etat sur la période 2000-2004, 24,5 % sur la période 2005-2009, 25 % du budget de l'Etat en 2010-2015 et 23 % en moyenne sur les années 2016 et 2017.

Les chiffres officiels contenus dans le plan d'action du gouvernement présenté à l'Assemblée Populaire Nationale (Le Parlement algérien) font état à la fin de l'année 2017 d'une dépense publique de 70 Mds USD entre 2000 et 2004, de 193,8 Mds USD entre 2005 et

<sup>5</sup> Pour le FMI (2018), l'inflation se situe à 7,4% en 2018 et à 7,6% en 2019

2009, de 202,41 Mds USD de 2010 et 2014, et de 64,3 Mds USD de 2015 à 2017.

Au total, les programmes de développement ont nécessité durant la période allant de 2000 à 2017, une enveloppe de 530,5 Mds USD, dont une grande partie en devises. Pour le budget de fonctionnement et de gestion pour la même période, on évoque une dépense de l'ordre de 649,9 Mds USD, soit au total 1 180,4 Mds USD. Ces dépenses publiques conjuguées à la baisse des recettes issues de la vente des hydrocarbures ont largement contribué à l'épuisement, au cours de l'année 2017, de l'épargne placée dans le fonds de régulation des recettes pétrolières (FRR).

### **L'EMPLOI : UN CHOMAGE STRUCTUREL AFFECTANT FORTEMENT LES JEUNES ET LES FEMMES**

En 2017, la structure de l'emploi par secteur d'activité fait ressortir la prédominance du secteur tertiaire (commerce et services, administration avec 64,5 %), suivi par le secteur du bâtiment et travaux Publics (16,6 %), l'industrie (6,3 %), et enfin l'agriculture (12,6 %). Selon l'ONS, plus de 83 % du tissu économique est constitué par le petit commerce et les services et le secteur industriel, qui représente moins de 7 % du produit intérieur brut, dépend largement (75 à 80 %) des importations, que ce soit, pour les biens d'équipement ou les matières premières : le taux d'intégration du tissu industriel algérien ne dépasse pas 15 % à 20 %.

Le taux en chômage était de 15,3 % en 2005, fluctuant entre 10 et 11 % de 2011 à 2016 (ONS). Etabli à 11,7 % en 2017, il devrait diminuer très légèrement en 2018 (11,6 %) et passer à 12,3 % en 2019 selon les prévisions du FMI et de la Banque Mondiale (cf. Annexe 3 - Evolution du taux de chômage en Algérie de 2005 à 2019).

Le chômage n'affecte pas de la même manière toutes les catégories de la population active. Son taux est de 29,7 % chez les jeunes de 16-24 ans et de 20,7 % chez les femmes. Il est passé de 7,7 % en septembre 2016 à 10,1 % en avril 2017 pour les personnes sans qualification, alors que celui des diplômés de la formation professionnelle est passé de 13 % à 14,8 % durant la même période.

Par secteur, ce sont les secteurs du bâtiment et des travaux publics qui sont les plus touchés par le recul des offres d'emploi, suivi des services et de l'administration publique.

Ce taux de chômage ira en croissant et il faudrait pour le résorber que l'économie algérienne crée 350 à 400 000 nouveaux postes de travail par an avec un taux de croissance réel de 9 % à 10 % sur plusieurs années afin de prévenir de vives tensions sociales à l'avenir.

### **UNE BALANCE COMMERCIALE EN DEFICIT DEPUIS 2015**

Les hydrocarbures et dérivées ont représenté l'essentiel des exportations à l'étranger durant l'année 2017 avec une part de 95,7 % du total des exportations (en valeur), signe d'une faible diversification du tissu économique et/ou d'une faible compétitivité des entreprises agricoles ou industrielles algériennes<sup>6</sup>.

Excédentaire jusqu'en 2014, la balance commerciale accuse un déficit de plus de 20 milliards USD en 2016 (cf. 5<sup>ème</sup> Partie). Afin d'inverser cette tendance, les autorités publiques ont adopté des mesures drastiques de contrôle des importations. Le déficit commercial de l'Algérie a atteint 2,05 milliards de dollars sur les huit premiers mois de 2018, contre un déficit de 8,19 milliards USD sur

---

<sup>6</sup> Les exportations d'hydrocarbures représentent 98,3% en 2012, 98,4% en 2013, 97,1% en 2014, 95,9% en 2015, 95,2% en 2016 et 95,7% en 2017.

la même période en 2017, soit une baisse appréciable de près de 75 % (CNIS, 2018). En termes de couverture des importations par les exportations, les données affichent en 2017, un taux de 76 %.

#### Rapport 2017/2018 du World Economic Forum (WEF)

Dans son rapport 2017/2018, l'étude du World Economic Forum (WEF), l'Algérie est classé 88<sup>ème</sup> sur 137 pays. L'Algérie est un pays très mal classé quant au niveau de corruption (85<sup>ème</sup> place). Pour la performance du secteur public, le pays arrive au 81<sup>ème</sup> rang et, en matière de sécurité, l'Algérie occupe la 54<sup>ème</sup> place. Pour l'indice d'ouverture de l'économie à l'investissement privé, elle se classe à la 128<sup>ème</sup> place, l'économie étant jugée trop peu diversifiée et l'initiative privée une des moins compétitives du monde arabe. Concernant les infrastructures, malgré d'importantes dépenses, l'Algérie est classée à la 93<sup>ème</sup> place. Pour les autres indicateurs, nous avons le classement suivant : Institutions : 88<sup>ème</sup> ; Infrastructures : 93<sup>ème</sup> ; Environnement macroéconomique : 71<sup>ème</sup> ; Sante/Education : 71<sup>ème</sup> ; Enseignement Supérieur et Formation : 92<sup>ème</sup> ; Marchandises et Efficacité du marché : 129<sup>ème</sup> ; Efficacité du marché du travail : 133<sup>ème</sup> ; Développement du marché financier : 125<sup>ème</sup> ; Etat de préparation technologique : 98<sup>ème</sup> ; Taille du marché : 36<sup>ème</sup> ; Sophistication des affaires : 122<sup>ème</sup> ; Innovation : 104<sup>ème</sup> ; Mesures incitatives à l'investissement : 98<sup>ème</sup>. Notons toutefois que, pour ce qui est de la taille du marché, l'Algérie se situe à la 36<sup>ème</sup> position, ce qui illustre bien son potentiel de développement.

## 2. L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE

Le contexte économique national n'est plus le même depuis l'année 2014. Le constat établi supra révèle que sur le plan économique, « les fondamentaux » ne cessent de se dégrader depuis cette date. La balance commerciale est négative depuis 2015 et le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 107 % en 2014 à 76 % en 2017. Les réserves de change de l'Algérie, qui avaient atteint un plafond record de près de 200 Mds US en 2013, connaissent une baisse drastique (moins de 100 mds US en 2017 et 90 milliards en 2018) (cf. Annexe 4 - Evolution des réserves de change de l'Algérie de 2012 à 2017). Par ailleurs, les cours mondiaux des produits de base, favorables aux importateurs ces dernières années, connaissent, à l'exception notable des blés, des hausses significatives qui alourdissent en 2017 la facture alimentaire.

C'est en tenant compte de ce cadre macro-économique et financier fortement contraint qu'évolue le secteur agricole et alimentaire et le modèle de croissance qui est promue par les pouvoirs publics.

TABLEAU 1 - PRINCIPAUX INDICATEURS 2017

Part de l'agriculture dans le PIB (en %)	12,2
Taux de croissance du PIBA (aux prix constants des facteurs, en %)	2,5
Taux de croissance de la production agricole (moyenne 2000-2015, en %)	6,4
Balance commerciale agroalimentaire (10 <sup>6</sup> USD courants)	- 8,2
Terres agricoles arables (millions hectares, en 2017)	8,5
% Terres irriguées du total des terres agricoles	15
Ressources en eau renouvelables intérieures par hab. (m <sup>3</sup> /hab./an,)*	600
Population rurale (en millions)	11
Croissance de la population rurale (% annuel)	- 0,3

Source : Data Bank 2018 (BM). CNIS (Algérie).MADRP (Algérie). \*AquaStat 2018



## **2.1. L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE DANS L'ECONOMIE**

Au cours de 15 dernières années (2000-2014), la production intérieure brute agricole (PIBA) est passée, en pourcentage du PIB, de 8,3 % en 2000 à 9,2 % en 2010 et à 11,2 % en 2014, hausse imputée à un accroissement des productions maraichères et animales. Le produit intérieur brut du secteur agro-alimentaire s'est stabilisé lui autour de 5,6 % du PIB national à la fin du dernier plan quinquennal (cf. Annexe 5 - Part du PIBA et du PIB-IAA en % du PIB de 2000 à 2014).

Comme le montre la figure de l'annexe 6, le secteur agricole<sup>7</sup> a, au cours des années 2000, amélioré sa place dans le PIB de manière quasi continue, progressant plus rapidement que le secteur des industries hors hydrocarbures et presque autant que le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Au-delà de la part du secteur dans la formation du PIB, le secteur agricole a été le moteur de la croissance économique du pays puisqu'il a connu entre 2004-2014 un taux de croissance annuelle de 7,06 %, alors que pendant la même période ce taux n'a été que de 2,72 % pour l'ensemble de l'économie. La valeur ajoutée du secteur agroalimentaire qui génère l'équivalent de 19 % de la valeur ajoutée agricole, représente près de la moitié (46 %) de la valeur ajoutée du secteur industriel hors hydrocarbures et 40 % de l'emploi industriel hors hydrocarbures.

Le secteur agricole a connu une croissance plus modeste en termes d'emploi. La population active agricole occupée (tout statut confondu, chefs d'entreprises, aides familiaux, salariés permanents ou temporaires), qui comptait 873 000 personnes en 2000 compte moins de 900 000 personnes en 2014 et la part de l'emploi agricole a chuté de 22,5 % à 12,7 % entre 1995 et 2016, cette part s'établissant à 12 % en 2018 (Services statistiques du Ministère de l'Agriculture).

Une sévère crise de l'emploi affecte aujourd'hui le secteur agricole. Celui-ci est en déficit de main d'œuvre qualifiée et de jeunes salariés à employer dans les nouvelles exploitations patronales et entrepreneuriales qui se développent. Le cadre de vie souvent médiocre existant dans les campagnes, la pénibilité du travail agricole, les basses rémunérations et l'absence d'une législation sociale pour l'emploi en milieu agricole font aujourd'hui obstacles à l'emploi de jeunes ruraux de plus en plus instruits et réticents à accepter les conditions de travail précaires qui leur sont offert. Aussi, les chefs d'exploitation qui bénéficient de ressources financières ont recours de manière croissante à la mécanisation ou au travail des femmes, quand ce n'est pas à la mobilisation de migrants étrangers (sahéliens en particulier) dans les nouvelles exploitations agricoles du Sud.

## **2.2. ETAT DES RESSOURCES AGRICOLES**

### **DES HANDICAPS AGRO-CLIMATIQUES**

La nature du relief et les conditions bioclimatiques constituent les principaux facteurs limitants de l'agriculture algérienne. L'Algérie utile, c'est-à-dire celles où se déploient les espaces agricoles, est marquée par la présence de deux chaînes montagneuses, l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien, tendues de la frontière Ouest à la frontière Est. Entre ces deux chaînes, s'étalent les hautes plaines algéro-oranaises et les hautes plaines constantinoises dont l'altitude varie de 800 m à l'Est

---

<sup>7</sup> Le secteur agricole comprend l'agriculture, la sylviculture et l'élevage

à 400 m dans la dépression du Hodna, pour atteindre 1100 m à la frontière algéro-marocaine. Si l'on nivelait l'ensemble de ces reliefs, l'altitude serait d'environ 800 m.

A cette contrainte liée au relief où partout les pentes marquent le paysage agraire, vient se conjuguer une contrainte climatique: l'Atlas Tellien s'interpose entre la mer et les espaces intérieurs et arrête les précipitations venues du Nord ou du Nord-Ouest. L'Algérie est de ce fait un pays sec qui appartient au triangle aride-semi-aride. Ces vastes espaces intérieurs sont caractérisés par un climat sec et froid en hiver et chaud et sec en été. Si l'on met en rapport topographie et bioclimats, il ressort clairement une contrainte forte pour l'agriculture. Du fait que gradient de pluviométrie et gradient de planimétrie sont inversés, la majorité des plaines aptes à l'activité agricole sont marquées par l'aridité ou la semi-aridité, et la majorité des zones humides sont montagneuses. Leur conjonction n'existe que dans certaines régions très limitées en surface utile telle la Mitidja ou les plaines d'Annaba-Skikda à l'Est. Ces zones du territoire agricole qui conjuguent à la fois des précipitations supérieures à 600 mm et des pentes inférieures à 3 % ne couvrent que 500 000 ha. Seul 30 % de la SAU reçoit plus de 400 mm de pluie par an et les zones arides et semi-arides représentent 85 % de la superficie totale des terres. Par ailleurs, la médiocrité du réseau hydrographique, sa structure et les faibles écoulements, n'ont pas favorisé l'aménagement d'un espace agricole intensif.

La sécheresse et l'aridité constituent une menace constante, même dans les régions humides où la moyenne annuelle des précipitations paraît élevée. Les statistiques de la FAO indiquent que l'indice de pluviométrie pondéré pour les terres agricoles est de 241,5 mm pour l'Algérie, contre 287,5 mm pour le Maroc, 190,32 mm pour la Mauritanie et 326,1 mm pour la Tunisie (FAOSTAT).

L'agriculture subit d'autres contraintes physiques qui grèvent son potentiel naturel et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions naturelles. En effet, en dépit des efforts déployés par l'Etat dans les domaines de la conservation des eaux et du sol, l'érosion des sols continue sa progression et les ressources hydriques sont gravement affectées par la surexploitation ou la salinisation<sup>8</sup>. La désertification constitue une menace pour les 32 millions d'hectares de terres de parcours et le couvert forestier de l'Algérie du Nord est exposé en permanence au risque naturel (incendie) ou à la pression anthropique (déboisement-défrichage).

Enfin, il convient de noter les effets sensibles du changement climatique en Algérie qui sont identifiés par de nombreux rapports commandés par les autorités : diminution du ruissellement et d'enneigement, érosion plus intense, augmentation de la demande en eau à cause d'une plus grande évaporation et évapotranspiration (principalement au niveau des périmètres irrigués), dégradation de la qualité de l'eau par suite de la baisse des précipitations et de la diminution du taux de dilution des polluants provenant des eaux usées et rejets liquides et solides, raccourcissement du cycle végétal à cause d'un climat plus chaud, déplacement de l'alfa vers le Nord et son remplacement par des espèces plus résistante à la sécheresse, désertification de plus en plus apparente du paysage des zones semi-arides et transport éolien important du sable du Sahara vers le Nord, modification de la période de migration des oiseaux migrateurs, occurrence plus grande des incendies de forêts (25 000 hectares par an de surfaces incendiées en Algérie). On note aussi la recrudescence des adventices, de maladies et parasites des végétaux. Tous les

---

<sup>8</sup> Des programmes publics de soutien à l'irrigation localisée ont été déployés au cours de ces dernières années.

rapports notent également que le changement climatique va exacerber les facteurs anthropiques de dégradation à l'origine de la baisse de productivité des sols et des élevages.

La vulnérabilité environnementale à laquelle est exposée l'Algérie est atténuée par sa capacité à mobiliser l'eau. Rappelons que le potentiel en eau mobilisable est estimé à 19 milliards de m<sup>3</sup>/an dont 14 milliards de m<sup>3</sup> au nord et 5 milliards de m<sup>3</sup> en zones sahariennes (appartenant au SASS-Système Aquifère du Sahara Septentrional)<sup>9</sup>. Au total, les ressources en eau réellement mobilisées et exploitées sont évaluées à moins de 8 millions de m<sup>3</sup>/an. Ce volume total d'eau mobilisé est réparti entre l'agriculture (65 %), l'industrie et les usages domestiques (35 %).

En définitive, l'espace agricole de l'Algérie est donc singulièrement limité. Les conditions climatiques qui exercent une influence très forte dans la croissance agricole sont caractérisées par une pluviométrie déficitaire et irrégulièrement répartie. Elles font obstacle à l'adoption de pratiques intensives d'agriculture sans irrigation artificielle.

### **UNE GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES NON DURABLE**

---

La levée des contraintes climatiques évoquée plus haut s'est traduite par un effort remarquable de mobilisation de l'eau agricole. Les superficies irriguées ont ainsi connu une extension inédite dans les années 2000, bénéficiant de la bonne tenue des prix mondiaux du pétrole<sup>10</sup> et du redressement des indicateurs fondamentaux de l'économie algérienne. Les frontières agricoles qui ont été atteintes au Nord du pays, sont repoussées au Sud grâce à la mobilisation des eaux souterraines, et en particulier celles du système aquifère du Sahara septentrional (le Complexe terminal et le Continental intercalaire).

Cependant au regard de la définition de la Banque Mondiale fixant le seuil de pauvreté en eau à 1000 m<sup>3</sup>/habitant/an, l'Algérie demeure en situation de stress hydrique prononcé. En effet, le pays dispose d'une ressource hydrique ne dépassant pas les 500 à 600 m<sup>3</sup>/habitant/an et les zones arides et semi-arides, sujettes à des sécheresses fréquentes, représentent 85 % de la superficie totale des terres (hors Sahara) et abritent 60 % de la population. L'Observatoire National du Développement Durable note dans ce cadre, que la réalisation inconsidérée de forages a conduit le pays à la surexploitation des nappes, menaçant le système artésien dont la recharge est rendue problématique par les sécheresses récurrentes ou conduisant à des rabattements des aquifères, avec pour conséquence le recul de certaines cultures irriguées (cas de la pomme de terre dans le bassin de production de la wilaya de Mascara par exemple), et conduisant également à une contamination saline de nombreuses eaux souterraines. Les sols des oasis se dégradent aussi par la remontée des nappes et de sel (cas des palmeraies de M'ghaier, Biskra, Tolga, Touggourt, Oued Souf et Ouargla). L'extension des cultures irriguées dans les zones arides du grand Sud, reposant sur l'utilisation de ressources en eau fossile non renouvelable, questionne par ailleurs fortement la durabilité de ces systèmes agraires.

### **UN PATRIMOINE FONCIER LIMITE EXPLOITE SELON UN MODE MAJORITAIREMENT EXTENSIF**

---

L'Algérie est le pays le plus grand d'Afrique - depuis la scission du Soudan - avec une superficie de

---

<sup>9</sup> Ministère des ressources en eau. Plan National de l'Eau (PNE horizon 2025)

<sup>10</sup> Les prix du pétrole passent en effet, d'une moyenne 17,5 dollars le baril sur la période 1990-99 à 47,6 dollars le baril dans la décennie 2000. Les recettes extérieures passent d'une moyenne de 10 milliards de dollars en moyenne annuelle dans les années 1994-1999 à 42 milliards de dollars/an dans les années 2000-2009.

2 381 741 km<sup>2</sup>. La partie désertique (Sahara) couvre plus de 84 % de la superficie, soit environ 2 millions de km<sup>2</sup>, et les terres cultivables - 8,5 millions d'ha - représentent à peine plus de 3,5 %

#### PRINCIPAUX INDICATEURS DU FONCIER

- SAU: 8,5 millions d'hectares, soit 19,7 % de la superficie agricole totale et 0,19 ha par habitant (2018).
- 1 198 000 exploitations agricoles, dont 50 % ont moins de 20 ha et 26 % ont moins de 10 ha.
- La taille moyenne des exploitations a chuté de 11,5 ha en 1973 à 8 ha en 2017.
- Trois principaux statuts juridiques des terres :
  - Le domaine privé de l'Etat : 2 566 199 ha cadastrés, soit 30 % de la SAU, mis en valeur par 215 000 exploitants,
  - La propriété privée dite melk : 5 857 212 ha dont 2 384 868 ha cadastrés, soit 69 % de la SAU, mis en valeur par 802 760 exploitants,
  - Les biens wakfs : 28 877 ha soit 0,14% de la SAU, mis en valeur par 2 877 exploitants.

de cette superficie dont 12 % seulement sont irrigués. Le ratio hectare par habitant est ainsi le plus faible de la région Maghreb : 0,19 ha l'Algérie, contre 0,45 ha pour la Tunisie et 0,27 ha pour le Maroc (cf. Annexe 7 - Indicateurs de structure de l'agriculture algérienne).

La pression urbaine sur le foncier agricole prive également l'agriculture de ses meilleures terres. Alger n'occupait pas plus que 7 500 ha en 1977, aujourd'hui elle s'étale sur plus de sur 80 900 ha<sup>11</sup>. Sont également à prendre en compte, car non négligeables, les prélèvements pour

les infrastructures collectives (routes) et le foncier industriel et commercial.

Ce handicap se conjugue à une atomisation des structures agraires. Le dernier Recensement Général de l'Agriculture (RGA, 2001) a comptabilisé près de 1,2 millions d'exploitations agricoles. L'analyse révèle que les structures agraires sont caractérisées par l'existence de très nombreuses petites exploitations agricoles souvent à faible productivité. Près de 70 % des exploitations disposent d'une superficie inférieure à 10 ha et occupent plus du ¼ de la Surface Agricole Utile (SAU). Les exploitations intermédiaires (10 à 50 ha) contrôlèrent quant à elles 51,8 % de la SAU totale et représentent 22,6 % du total des exploitations. Ces petites et moyennes exploitations agricoles coexistent avec de grandes exploitations modernes, plus compétitives, connectées aux marchés de consommation et mieux organisées sur le plan professionnel.

Les conditions agro-climatiques contraignent les agriculteurs algériens à l'adoption de systèmes de culture extensifs dans les zones d'agriculture pluviale.

En 2017, plus de la moitié de la SAU est consacrée aux grandes cultures, plus particulièrement aux céréales. Celles-ci dominent dans les zones semi-arides des hautes plaines telliennes, sub-arides des Hauts-Plateaux, humides et sub-humides des régions littorales et sub-littorales. Ainsi, près de 70 % de la SAU céréalière est localisée dans des zones où il pleut moins de 450 mm d'eau par an, ce qui explique à la fois les faibles rendements moyens obtenus à l'hectare (7 à 15 quintaux à l'hectare selon les années) et le maintien de la jachère (plus de 30 % des terres).

Avec une jachère qui occupe plus du tiers de la SAU nationale (37,3 %), le système céréales/jachère concentre plus de 80 % de la SAU totale et rassemble près de 60 % des exploitations.

L'arboriculture (un peu plus de 10 % de la SAU) s'organise autour des plantations d'oliviers, de

---

<sup>11</sup> Belhaï-Benazzouz A., « le foncier vecteur de l'étalement urbain algérois », EPAU Alger, 2010

palmiers dattier et d'arbres fruitiers. Les cultures maraîchères couvrent approximativement 5 % de la SAU. Les agriculteurs des oasis du Sud entretiennent des jardins co-plantés en palmiers-dattiers, en produits maraîchers et en arbres fruitiers, irrigués dans certaines régions au moyen de techniques mises au point dès le XI<sup>ème</sup> siècle (foggaras).

Dans les zones steppiques, c'est l'élevage ovin et caprin qui domine, avec accessoirement la culture des céréales sur les marges. Comme dans tous les pays du Maghreb, cette activité d'élevage est en pleine mutation : elle s'est modernisée à un rythme accéléré, avec l'introduction du camion (pour le transport des troupeaux dans la steppe en rapport avec l'état des disponibilités fourragères de la steppe), des citernes (pour l'abreuvement du troupeau), ou l'introduction de techniques plus intensives d'exploitation (engraissement sur la base d'une ration fourragère importée). Le cheptel bovin laitier est en expansion sous l'effet d'une politique d'encouragement à la production locale de lait cru afin de réduire la demande d'importation. La filière avicole qui a émergé dans les années 1970 connaît, à la faveur de la libéralisation des importations d'intrants et d'aliments du bétail, une progression en rapport avec la forte demande exprimée par le marché domestique.

### **UN SECTEUR DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES (IAA) EN EXPANSION**

---

Le secteur des industries agro-alimentaires (IAA) a connu une progression vigoureuse au cours de ces 20 dernières années. Il occupe une place de choix dans l'approvisionnement du marché national en produits qui constituent la base du système alimentaire et nutritionnel algérien (farine, semoule, pâtes alimentaires, lait et produits laitiers, huiles alimentaires, tomate industrielle, sucre). Privé à plus de 80 %, il contribue aujourd'hui à hauteur de 50 à 55 % au PIB industriel hors hydrocarbures. Il est le premier employeur du secteur industriel (40 % de l'emploi avec près de 150 000 actifs occupés). Ce sont les entreprises des filières « céréales », « lait », « eaux » et « boissons non alcoolisées » qui sont les figures clés de ce paysage. Dans ce panorama rapide, il ne faudrait toutefois pas oublier les contraintes et les freins qui sont notamment : une trop forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs, une proximité trop faible avec l'amont agricole national et un déficit dans le processus de valorisation de produits locaux.

Les capacités annuelles de trituration des entreprises de la filière céréalière, forte de près de 400 unités de production (263 unités pour les minoteries et 135 unités pour les semouleries réparties sur le territoire national), sont évaluées à 110 millions de quintaux en semoule et farine ; elles représentent plus du double des besoins du marché intérieur.

La disponibilité en blés (dur et tendre) est assurée principalement par les importations, à hauteur de 78 % pour le blé tendre et de 45 % pour le blé dur (année de référence 2015).

Le lait occupe une place prépondérante dans la ration alimentaire des algériens et apporte la plus grande part de protéines d'origine animale. La consommation moyenne nationale a été évaluée ces dernières années à 3,7 milliards de litres/an, dont 2 milliards de litres de lait cru, 500 millions de litres de lait en poudre et 1,2 milliard de litres de lait en sachets. La consommation de lait qui était évaluée à 34 litres par an et par personne en 1967-68 (FAO) est passée à 61 litres en 1979-80 (ONS). Elle aurait plus que doublé en 2015 avec une consommation moyenne par habitant de 134 litres en équivalent lait, ce qui fait de l'Algérie le premier consommateur de lait et dérivés de la région Maghreb. Le réseau national d'entreprises de transformation est constitué de 107 usines, dont 16 unités relevant du Groupe public Giplait/SPA qui détient 40 % de parts de marché,

les 60 % restants appartenant aux 91 laiteries privées.

Par ailleurs, la consommation moyenne nationale en huiles alimentaires est de l'ordre de 400 000 tonnes environ, soit 360 millions de litres par an. L'essentiel de la production est issu des huiles brutes transformées au niveau de l'usine de Cevital qui représente 75 % de la production nationale. Le reste, soit 25 %, est partagé entre les unités de Cogral (ex-ENCG), Afia, Kouninef, Zinhor (Oum El-Bouaghi), Prolipos (Aïn M'lila).

En ce qui concerne le sucre, l'Algérie consomme 1,1 million de tonnes. Le raffinage du sucre roux est assuré également par le groupe industriel Cevital avec un potentiel de production de 1 million de tonnes /an, dont une partie est exportée vers l'étranger. Signalons au passage que l'exportation de sucre raffiné (en Afrique) a très largement supplanté ces dernières années les exportations de dattes, de pomme de terre, d'huile d'olive ou de vins. Ce produit qui concentre la moitié des recettes d'exportation agricole du pays est devenu le premier poste dans les exportations agricoles<sup>12</sup>.

L'Algérie consomme en moyenne 340 000 tonnes de viandes rouges et 240 000 tonnes de viandes blanches. La production moyenne annuelle est de l'ordre de 300 000 tonnes de viandes rouges ovines et bovines avec des importations d'appoint de 40 000 tonnes de viandes bovines congelées soit 12 % de la consommation. À cette quantité, s'ajoutent 240 000 tonnes de viandes blanches (poulet et dinde) issues totalement de la production avicole locale. On recense dans la filière avicole 1 950 producteurs privés qui s'activent dans l'élevage, l'abattage et l'importation.

Concernant les fruits et légumes frais, l'offre globale est de l'ordre de 9 millions de tonnes environ, dont 5,5 millions de tonnes de fruits frais et 3,5 millions de tonnes de légumes. Les légumes frais sont issus de la production nationale alors que 250 000 tonnes/an de fruits (essentiellement banane et pommes) proviennent du marché international (Ministère du Commerce, 2016).

Les productions agroalimentaires jouent donc un rôle important dans la croissance économique globale du pays. L'accroissement du volume d'affaires, la densification du tissu des PME et TPME agro-alimentaires dans les différentes filières (près de 3 000 entreprises présentes dans les filières céréales, lait, sucre, huiles, aviculture, boissons non alcoolisées, fruits transformés, tomate industrielle...), et les progrès accomplis dans le processus de renforcement des compétences managériales illustrent la dynamique réelle de ce secteur industriel. Le dernier rapport du Conseil National Economique et Social (CNES, 2015) note par exemple, que le secteur des IAA enregistre une croissance positive dans le « travail du grain » (+13,4 %), « l'industrie du lait » (+9 %) et « la fabrication d'aliments de bétail » (+8,5 %).

### **3. PART DE L'AGRICULTURE DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT ET SON EVOLUTION**

Les volumes d'investissement ont été multipliés par 3,5 entre 1995 et 2015. Les dépenses publiques pour l'agriculture ont représenté 18,63 % du PIBA en 2013 contre 7,70 % en 1995 et la

---

<sup>12</sup> Cet avantage comparatif s'explique pour deux raisons : l'importation d'un quota de sucre brut libre de taxes et de droits de douane dans le cadre des accords d'association avec l'Union Européenne et des subventions nationales accordées à l'énergie (qui représente 30% du coût de production).

part de l'agriculture dans les dépenses totales de l'Etat s'est améliorée de 1,26 point entre ces deux dates (passant de 2,42 % du PIB en 1995 à 3,68 % en 2013 (IFPRI, 2016).

Le financement des différents plans de développement du secteur au cours de la période 2000/2015 a nécessité une enveloppe globale de 1 041,28 Mds DA se décomposant en 255,79 Mds DA au titre du budget d'équipement et 785,49 Mds DA au titre des fonds.

Les consommations se sont quant à elles élevées au total à 777,06 Mds DA dont 196,11 Mds DA au titre du budget d'équipement et 580,95 Mds DA au titre des fonds.

**TABEAU 2 - FINANCEMENT DE LA PERIODE 2000/2015 (EN MDS DA)**

	Dotation globale	Moyenne annuelle	Consommation	Moyenne annuelle
Budget équipement	255,79	15,98	196,11	12,26
Dotation des fonds	785,49	49,09	580,95	36,31
<b>Total</b>	<b>1041,28</b>	<b>65,08</b>	<b>777,06</b>	<b>46,57</b>

Source : CREAD, PAM (2018)

Pour la période 2000-2010 un total de près de 1 284 Milliards de Dinars a été consenti et inscrit au budget du Ministère de l'agriculture et du développement rural (cf. tableau suivant). Le soutien direct aux exploitations agricoles et aux revenus des agriculteurs est de 488 Milliards de Dinars sur la période, montant inférieur à celui consacré à la protection du pouvoir d'achat des consommateurs évalué lui à 495 milliards de Dinars. Le reste de l'enveloppe (2/10èmes) se partagent entre les dépenses d'équipement des organismes publics du secteur et les dépenses de fonctionnement.

**TABEAU 3 - EVOLUTION DES BUDGETS ALLOUÉS AU MADR DE 2000 A 2010**

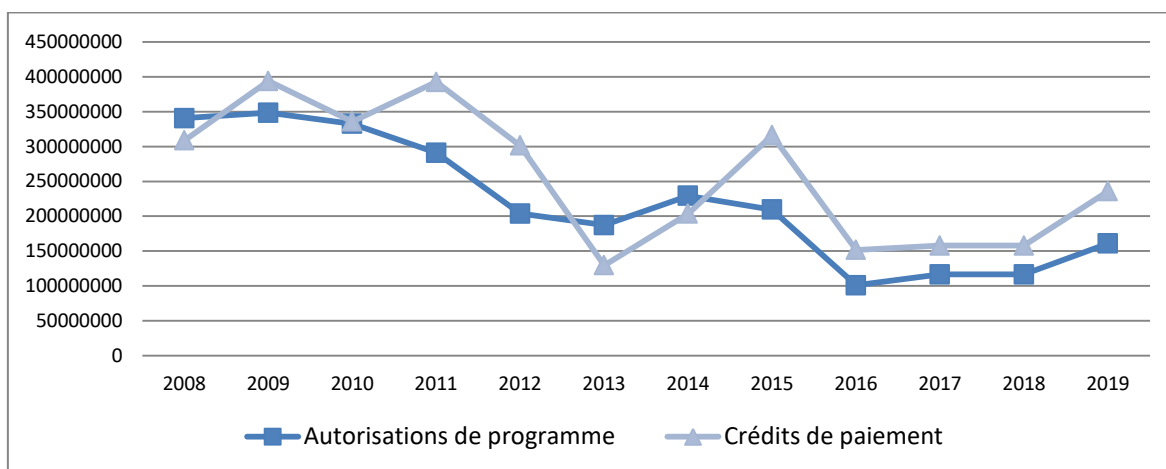
Année	Budgets alloués				Total
	Equipement	Fonctionnement	Soutien aux exploitations	Soutien au pouvoir d'achat	
<b>2000</b>	9 702	6 897	35 540		52 139
<b>2001</b>	11 622	7 915	24 726		44 263
<b>2002</b>	10 670	8 025	26 916		45 611
<b>2003</b>	9 393	8 553	49 638		67 584
<b>2004</b>	11 265	9 135	55 986		76 386
<b>2005</b>	10 888	9 306	56 109		76 303
<b>2006</b>	47 947	10 356	60 394	11 300	129 997
<b>2007</b>	13 202	11 605	45 829	11 300	81 936
<b>2008</b>	9 025	17 936	72 877	184 400	284 238
<b>2009</b>	17 436	18 158	16 701	192 223	244 438
<b>2010</b>	21 115	20 604	43 685	96 151	181 555
<b>Total</b>	<b>172 175</b>	<b>128 490</b>	<b>488 401</b>	<b>495 374</b>	<b>1 284 440</b>

Source : MADRP

Outre les ressources financières affectées pour assurer les importations alimentaires et la sécurité alimentaire du pays (cf. 3<sup>ème</sup> Partie), les budgets affectés à l'investissement agricole sont passés de 450 millions USD/an dans les années 2000 à plus de 2,5 milliards USD/an dans les années 2010-2014. Après cette date, ils se tassent avec un montant moyen de 1,2 milliards USD/an, reflétant la situation budgétaire difficile de l'Etat algérien.



FIGURE 2 - EVOLUTION DU BUDGET ALLOUE A L'AGRICULTURE ET L'HYDRAULIQUE PAR AN (EN MILLIERS DE DA)



L'examen des lois de finances sur la période 2008-2019 montre que les crédits de paiements accordés à l'agriculture et l'hydraulique représentent en moyenne annuelle 12,5 % du total du budget d'équipement entre 2008 et 2012, ce qui témoigne de l'intérêt accordé par l'Etat à ces deux secteurs. Le palier de 5,09 % accordé en 2013, annonce une baisse relative des montants de crédits de paiements accordés aux deux secteurs sur la période quinquennale 2014-2019 : les taux chutent à 6,77 % en moyenne annuelle sur cette dernière période.

TABLEAU 4 : CREDITS DE PAIEMENTS AU SECTEUR AGRICULTURE-HYDRAULIQUE ENTRE 2008 ET 2019

Année	Crédits de paiements	Total du budget d'équipement	% du secteur agriculture - hydraulique
2008	3 085 590 000	2 304 892 500	13,38
2009	3 355 920 000	2 597 717 000	15,15
2010	3 355 920 000	3 022 861 000	11,10
2011	3 355 920 000	3 184 120 000	12,32
2012	3 012 570 000	2 820 416 581	10,60
2013	1 296 130 000	2 544 206 660	5,09
2014	2 035 205 000	2 941 714 210	6,91
2015	3 159 575 000	3 885 784 930	8,13
2016	1 271 432 500	3 176 848 234	8,54
2017	1 151 655 000	2 291 373 620	6,61
2018	1 157 775 000	4 043 316 025	3,90
2019	1 235 599 403	3 602 681 942	6,53

Source : Lois de finance



# DEUXIEME PARTIE

## POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE ET ATTRACTIVITE DU SECTEUR

L'agriculture algérienne fait face à un ensemble de défis à la fois rattachés à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays, en développant durablement sa capacité de production dans un contexte de tension sur les ressources naturelles et de nécessaire adaptation au changement climatique, mais également relatifs au renforcement de l'économie nationale et au développement des territoires ruraux. En effet, avec plus de 11 millions de personnes habitant les campagnes, dont 70 % de jeunes de moins de 30 ans, l'amélioration des conditions de vies dans les zones rurales, mais aussi la création d'emplois, constituent des enjeux émergents de plus en plus fortement, et auquel le secteur agricole doit être en mesure de répondre.

### **1. LES PRINCIPAUX DEFIS DE L'AGRICULTURE**

#### **1.1. LE DEFI DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**

L'Algérie est aujourd'hui fortement dépendante de ses moyens de paiements extérieurs pour assurer ses approvisionnements alimentaires. Si la baisse de ces moyens venait à se poursuivre sur les prochaines années - toutes choses restant égales par ailleurs - le risque politique serait grand de voir le pays dans l'incapacité d'assumer sa facture alimentaire.

Par ailleurs, si l'état d'évolution des marchés mondiaux reste actuellement favorable aux pays importateurs, les possibilités de retournements ne sont pas à écarter à l'avenir. Comme on le sait, les marchés du blé sont sensibles au climat, à la conjoncture économique mondiale et aux crises politiques. Que la croissance mondiale reprenne, et notamment en Chine, et la demande amorcera de nouveau une dynamique ascendante pouvant affecter le niveau des prix sur les marchés du blé ou du lait. Les régions productrices des produits de base importés par l'Algérie ne sont par ailleurs pas à l'abri d'accidents climatiques pouvant affecter les niveaux de l'offre mondiale. Les stocks pourront-ils alors amortir les chocs provoqués par une baisse des productions ou une augmentation de la demande mondiale et maintenir des niveaux de prix compatibles avec les capacités d'achat du pays ?

Des crises politiques pourraient enfin exercer une influence négative sur les capacités du pays à négocier les approvisionnements, notamment en céréales ou en produits laitiers, avec ses partenaires traditionnels (la France et l'Union européenne en particulier).

Tous ces éléments concourent à l'impératif de rendre la facture alimentaire soutenable et compatible avec les moyens financiers de l'Etat en rééquilibrant le rapport entre offre nationale et recours aux marchés mondiaux.

## **1.2. LE DEFI ECONOMIQUE**

Dans l'objectif stratégique de réduire la vulnérabilité alimentaire du pays, le défi économique consiste dans le développement des secteurs agricole et agro-alimentaire dans un contexte marqué par la baisse des ressources financières de l'Etat.

Deux axes opérationnels majeurs se dégagent: i) l'amélioration des capacités nationales à approvisionner le marché national en produits agricoles à des prix compatibles avec les revenus des consommateurs, et ii) le maintien/renforcement des capacités à fournir les matières premières agricoles et les équipements nécessaires au développement des entreprises agroalimentaires.

L'amélioration de la productivité de l'agriculture est le seul moyen de lever le verrou du handicap naturel qui caractérise le secteur agricole, et la modernisation des industries agro-alimentaires et son intégration avec le système productif national constituent les voies possibles et nécessaires conduisant à une préservation de la sécurité alimentaire du pays.

## **1.3. LE DEFI SOCIAL ET DEMOGRAPHIQUE**

La population a atteint plus de 41 millions d'habitants en 2017, elle atteindra plus de 50 millions en 2030 et 70 millions en 2050. Deux faits majeurs doivent être soulignés pour l'avenir.

Pour les prochaines décennies (2020-2030), les projections prévoient une croissance importante de la population active (15-64 ans) qui représente aujourd'hui les deux tiers de la population totale (deux personnes actives pour une personne non-active). La demande d'emploi additionnelle est par conséquent de plus en plus importante, de 210 000 par an au début des années 1990, elle sera supérieure à 350 000/an pendant la période 2020-2025 et elle ne diminuera de manière importante que lorsque les générations dotées de grands effectifs de population arriveront à l'âge de la retraite, c'est-à-dire aux horizons de 2035-2040. Cette demande additionnelle s'ajoute naturellement au stock de demandeurs d'emplois déjà existant (1,2 million en 2008).

La dynamique de l'agriculture, de même que celle du secteur des IAA, ont à relever ce défi de l'emploi. Les campagnes sont en attente d'activités économiques diversifiées, d'un accroissement du volume d'affaires par une densification du tissu des entreprises (TPME de l'agro-alimentaires, entreprises commerciales ou industrielles, tourisme rural...) et d'un renforcement des processus d'insertion professionnelle et de formation des compétences existantes. Il est attendu de l'agriculture, qui emploie aujourd'hui 25 % de la population active, qu'elle réponde à cette attente, en relevant notamment le défi du désintérêt des jeunes pour ce secteur économique. Pour ce faire, elle doit être en capacités d'offrir des emplois stables et des revenus décents, en améliorant la productivité et la valorisation des produits agricoles, en édictant des lois assurant la protection sociale dans le secteur, et en sécurisant les agriculteurs dans la conduite de leur activité.

L'indice de dépendance qui est le rapport entre la population non active (0-17 ans et plus de 65 ans) et la population active (18-64 ans) a connu une évolution à la hausse, mais devrait

selon les démographes décroître à partir de 2035 pour se stabiliser à l'horizon 2050. En 2035, près de 1 algérien sur 10 aura plus de 65 ans alors qu'ils sont aujourd'hui un peu moins de 1 sur 20 à être dans cette tranche d'âge. L'évolution de cet indice signifie qu'il faudra non seulement relever le défi d'une densification du tissu économique et sa diversification, mais aussi améliorer la productivité du travail dans l'agriculture comme dans tous les secteurs d'activités économiques.

#### **1.4. LE DEFI LIE A LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Protéger les ressources rares, les systèmes écologiques et les patrimoines naturels dans un contexte de changement climatique constitue un défi capital, car ces ressources sont les déterminants d'une croissance des productions et des productivités du travail et des sols.

Tous les bilans établis aujourd'hui en Algérie soulignent les risques d'une pression croissante sur les capacités de reproduction de la fertilité naturelle des terres (érosion, désertification, surexploitation des nappes d'eau), sur les volumes d'eau disponibles (rabattement des nappes, recours aux eaux fossiles) et sur la qualité des eaux (salinité, pollution). Les tensions exercées sur le potentiel mobilisable des sols et des eaux ont atteint un seuil critique qui appelle à l'abandon des modes d'exploitation miniers qui prévalent actuellement, notamment dans les zones Sud du pays.

L'Algérie figure parmi les pays à fort risque de changement climatique, et tous les rapports et recherche notent que ce changement climatique va exacerber à l'avenir les facteurs anthropiques de dégradation à l'origine de la baisse de productivité des sols et des élevages. Ce défi écologique met l'Etat dans l'obligation d'inscrire la durabilité des modes de production comme un élément clé de sa politique agricole car la pression anthropique sur les ressources naturelles a des limites qu'il convient de fixer.

Ce défi pose l'exigence, d'une part, d'un changement de paradigme technique accordant à l'agro écologie et aux savoir-faire éprouvés des paysans, et d'autre part, d'accorder à la recherche agronomique une place privilégiée.

## **2. UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE FORTE ET AMBITIEUSE**

En phase avec les défis précédents, la volonté de l'Algérie est d'assigner au secteur agricole et aux espaces ruraux des fonctions productives durables, génératrices d'emploi, de revenus et en mesure de contribuer à rééquilibrer la balance commerciale de produits agricoles afin de réduire la forte dépendance du pays aux importations alimentaires.

Dans ce cadre, l'Algérie a mis en place, depuis les années 2000, une politique visant l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale, le développement de certaines filières agricoles prioritaires et la mise en valeur de terres. Cette politique a été mise en œuvre au travers de différents plans nationaux façonnés au rythme des fluctuations des recettes pétrolières, dont notamment le Programme National de Développement Agricole (PNDA 2000-2010), la Politique de Renouveau Agricole et Rural (PRAR 2010-2014) et aujourd'hui, le Plan FELAHA 2014-2020.

Les mesures prises jusqu'à présent ont notamment trait au soutien des prix à la production, à des mesures incitatives à l'intensification par une utilisation accrue des facteurs de production (eau, engrais, machines, matériel d'irrigation...), au financement de plans de développement de filières clés, ainsi qu'à la mise en valeur des terres.

L'adoption du Plan National de Développement Agricole (PNDA) va amorcer au début des années 2000 la réhabilitation du secteur agricole et en faire, après le secteur des hydrocarbures, le premier secteur bénéficiant des plans de relance de l'économie nationale. Les mesures de politique agricole vont se multiplier à la faveur de l'aisance financière résultant des cours internationaux élevés du pétrole (plus de 100 dollars le baril jusqu'au milieu de 2014). Cette aisance autorisera l'Etat à consentir de fortes dépenses d'investissement en faveur du secteur agricole.

La matrice des programmes de la « Politique nationale de développement nationale » (PNDA) adoptée en 2000, et rebaptisée « Politique de Renouveau Agricole et Rural » (PRAR), en 2008, se construira au rythme de la croissance de la rente pétrolière, les principales innovations portant à la fois sur le cadre légal et sur les instruments financiers.

Le renforcement du cadre légal a été assuré par l'adoption par l'Assemblée Populaire Nationale de deux lois importantes : la loi d'orientation agricole n°08-16 du 03 août 2008, loi-cadre d'inspiration libérale constituant le socle de la nouvelle politique, et de la loi n° 10-03 du 18 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat. Cette dernière loi ouvrait la voie, d'une part, à la concession des terres (40 ans renouvelables) aux exploitants privés, et d'autre part, au partenariat public-privé.

L'examen des lois de finances des années 2000 à 2015 permet d'identifier les multiples fonds de soutiens dédiés à l'appui à la mise en valeur des terres, à l'utilisation des intrants et matériels agricoles, à la production agricole et à la transformation (en particulier des céréales et du lait), à la régulation des produits de large consommation, et enfin au soutiens à la consommation des produits alimentaires de base (pain, lait, légumes secs, huiles et sucre)<sup>13</sup>.

Ces dotations budgétaires s'additionnent au fonds de soutien dédiés à la compensation (garantie des prix des céréales, du lait cru, de la tomate industrielle et des produits agricoles de large consommation tels que le pain ou le lait en poudre importé). L'Etat a ainsi, d'une part, diversifié les sources et produits financiers dédiés aux secteurs agricole et agro-alimentaire, et d'autre part, accordé des avantages afin de rendre plus attractif le secteur agricole aux investisseurs privés (prêts bonifiés, fiscalité avantageuse, soutien aux intrants et matériels).

La politique publique agricole affichée en 2008 va être consolidée par une série de mesures structurantes mises en œuvre lors du plan quinquennal 2010-2014. Ces mesures visent l'intensification et le développement de filières de production dites stratégiques (céréales, pomme de terre, lait), le renforcement des actions de mise en valeur des terres, la diffusion des techniques d'irrigation économes en eau, la lutte contre la désertification et la protection des ressources naturelles, et enfin le renforcement des capacités humaines et techniques du secteur.

---

<sup>13</sup> Dans le cadre de l'appui à la production agricole, les principaux fonds mis en place par l'Etat sont le Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA), le Fonds de développement rural de mise en valeur des terres par la concession (FDRRMVTC), et le Fonds de lutte contre la désertification et le Développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS). Ces fonds concentrent 80% des crédits ouverts sur la période quinquennale 2010-2014.

Parallèlement, une politique de prix garantis a été arrêtée par l'Administration agricole. Les prix garantis pour les céréales ont été fixés en 2009 à des niveaux supérieurs au cours mondiaux. Les prix à la production des blés durs sont fixés, compte tenu de la dépréciation du dinar algérien ces 10 dernières années, sont fixés à 380 USD/ la tonne pour le blé dur, à 290 USD/la tonne pour le blé tendre et à près de 210 USD/la tonne pour l'orge. Il existe aussi d'autres mesures d'appui à la filière céréales : soutien des prix aux intrants, aux machines, au crédit et à l'irrigation d'appoint. Les produits céréaliers sont cédés aux transformateurs (semouleries et minoteries) à des prix inférieurs aux prix de cession des producteurs.

Des mesures similaires sont prises au profit de la filière lait. Les programmes de soutien intègrent la promotion de l'investissement à la ferme, de l'insémination artificielle, et la création de mini-laiteries. Mis en place en 2008 le dispositif de soutien à cette filière comprend également des primes à l'intégration du lait cru accordées tout au long de la filière (production, collecte et transformation). Des subventions sont accordées à la production de l'alimentation des vaches laitières (luzerne, maïs fourrager, ensilage...) en vue d'encourager les opérateurs à développer ce maillon faible de la filière que constitue l'alimentation animale.

Les produits agricoles de large consommation (pomme de terre, ail, oignon, viandes) bénéficient du système de régulation des produits agricole de large consommation (SYRPALAC) mis en place au cours de l'année 2008<sup>14</sup>.

Le plan quinquennal 2015-2019 est décliné pour le secteur agricole sous l'expression de « Plan Feaha 2019 ». En dépit des restrictions budgétaires résultant de la baisse des recettes pétrolières enregistrées par l'Algérie depuis 2014, l'essentiel des principales orientations arrêtées par la PRAR sont reconduites. Les axes retenus par le « Plan Felaha 2019 » restent : i) le maintien des efforts de renforcement et d'élargissement de la base productive, ii) la poursuite de l'intensification des productions agricoles et agro-alimentaires, iii) le renforcement des mécanismes de protection de la production nationale, vi) l'intensification des actions de préservation et de valorisation des ressources naturelles et, vii) la poursuite du renforcement des capacités humaines et de l'appui technique (MADRP, 2017). Le « Plan Felaha 2019 » affiche clairement l'objectif de création de modèles d'exploitations intégrées fondé sur un système productif intensif disposant de capacités de stockage, de transformation et de valorisation des produits agricoles. Il prévoit la création de 350 fermes intégrées de grande dimension avec des concessions de terres qui portent aujourd'hui sur des dizaines de milliers d'ha. En 2016, 350 000 ha ont ainsi été attribués dans le cadre de la mise en valeur, dont 200 000 ha ont été validés par la Cellule centrale du MADRP au profit de 1 266 investisseurs (céréales, lait, élevage ovin et arboriculture) ; 650 000 ha sont en cours d'étude et 35 projets de grandes fermes laitières ont été mis en place. Le partenariat privé/public est fortement encouragé, et des actifs des fermes pilotes gérées par l'autorité publique sont transférés aux investisseurs privés. L'une des concessions les plus importantes du pays (37 000 ha) a été accordée à un investisseur privé algérien associé à un partenaire américain.

---

<sup>14</sup> L'Etat rachète aux producteurs à des prix incitatifs les productions dans les périodes de hausse de l'offre et de chute des prix, paie le stockage au secteur privé qui a bénéficié dans le cadre de Plan National de Développement Agricole 2001-2008 de subventions pour installer des chambres froides dans le pays. Le secteur privé est invité à libérer ces productions en stock dans les conjonctures de hausse des prix et de raréfaction de l'offre sur les marchés.

### **3. LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE AGRICOLE DES ANNEES 2000**

#### **3.1. UNE PRODUCTIVITE AGRICOLE EN HAUSSE**

Le secteur agricole a enregistré des performances remarquables depuis la mise en œuvre du PNDA initié en 2000<sup>15</sup>. Le taux de croissance de l'agriculture a été supérieur à celui atteint par l'économie algérienne, qui peine à atteindre 2,72% sur la période 2004-2014.

Le taux de croissance de la productivité totale des facteurs<sup>16</sup>, qui est passé de 1,6 %/an sur la période 1991/2000 à 6,6 %/an sur la période 2008-2013, a été globalement plus élevé que les pays voisins. Il en est de même pour le taux de croissance de la production qui a été multiplié par trois, passant de 2,9 %/an à 9, 2%/an. Sur la même période, la productivité par travailleur agricole est passée de 1 334 USD à 2 541 USD, soit un accroissement de près de 100 %. Entre ces deux dates, la productivité de la terre a plus que doublée, passant de 94 USD/ha à 208 USD/ha (cf. Annexe 8 - Croissance annuelle moyenne de la production agricole et de la productivité totale des facteurs (PTF) et des niveaux de productivité de la terre et du travail de 1990 à 2013).

La productivité totale des facteurs s'est améliorée par l'usage des intrants, la mécanisation, la mise en valeur des terres par l'irrigation, l'introduction de semences améliorées, par la mise à niveau d'exploitations agricoles et l'entrée dans le secteur agricole de nouvelles compétences - investisseurs privés et jeunes entrepreneurs.

Ces performances résultent aussi des dispositifs de soutien déployés dans le cadre de la PRAR pour la mise à niveau de 450 000 exploitations agricoles.

Les progrès réalisés sont également à mettre en relation avec l'extension des capacités productives.

#### **3.2. L'EXTENSION DES CAPACITES PRODUCTIVES**

La superficie agricole utile (SAU) est passée d'un peu plus de 8 millions d'ha en 1994 à 8,5 millions d'ha en 2014. Ce sont à la fois les programmes d'accession à la propriété foncière agricole (APFA)<sup>17</sup> promus dès l'année 1983, les aménagements de nouveaux périmètres irrigués conduits par la Générale des Concessions à la suite de la loi sur les concessions<sup>18</sup>, et plus récemment la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage (circulaire interministérielle du 23 février 2011) qui ont favorisé l'extension des terres cultivables, localisées en particulier dans le sud du pays.

La modernisation dans de nombreuses régions agricoles s'est réalisée essentiellement par la levée du facteur limitant principal: le déficit hydrique. Les nouvelles techniques d'exhaure des eaux

---

<sup>15</sup> Statistiques officielles de la DSASI, MADRP, 2016.

<sup>16</sup> La productivité totale des facteurs (PTF) est le rapport de la production agricole totale (produits végétaux et animaux) aux intrants totaux de production (terre, travail, capital et matériaux). Cette mesure de l'efficacité des systèmes agricoles en termes de production par unité d'entrée totale permet des comparaisons dans le temps et entre pays et régions.

<sup>17</sup> Loi n°83-18 relative à l'accession à la propriété foncière agricole (APFA)

<sup>18</sup> Décret exécutif n°97-483, fixant les modalités, charges et conditions de la concession de parcelles de terre du domaine privé de l'Etat. Des aides sont accordés par l'Etat dans la mobilisation de l'eau, l'alimentation en énergie électrique, le désenclavement des périmètres (voies d'accès), la mise en valeur des terres au dinar symbolique pendant la durée impartie au concessionnaire pour achever le programme de mise en valeur projeté.

superficielles ou des nappes profondes (groupes moto pompes ou forages) ont autorisé une exploitation inédite des ressources en eau, que ce soit par la multiplication des forages dans les zones du grand Sud algérien ou par la mobilisation d'investissements inédits pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques. Si l'Algérie ne comptait en 1990 que 44 barrages dotés d'une capacité de stockage de 3,3 milliards de m<sup>3</sup>, en 2016, c'est près de 100 barrages qui ont été réalisés<sup>19</sup>. Ils sont dotés d'un potentiel mobilisable de plus de 12 milliards de m<sup>3</sup>, et le secteur agricole restant le principal utilisateur des eaux de barrages avec plus de 6 milliards de m<sup>3</sup> utilisés.

Ce sont ainsi plus de 30 milliards de dollars de capitaux publics et privés qui ont été investis dans le secteur de l'hydraulique agricole qui a concentré plus de la moitié des investissements consentis au secteur agricole (Omari, 2015).

La mise en valeur des terres conjuguée à une mobilisation croissante du potentiel en eau a permis d'accroître les cultures en irrigué. Selon les statistiques du MADR, on aurait ainsi multiplié par 3,7 les surfaces irriguées du pays au cours de ces deux dernières décennies, celles-ci passant de 350 000 ha en 2000 à 928 955 ha en 2008 et à plus de 1,3 millions d'hectares en 2017 (cf. Annexe 9 - Evolution des superficies irriguées), soit plus de 15 % de la SAU (DSASI 2017)<sup>20</sup>, contribuant, d'une part, à réduire la vulnérabilité de l'agriculture au climat, et favorisant, d'autre part, le recours à des modes plus intensifs d'exploitation des terres.

Ces investissements ont contribué à transformer la cartographie agricole de l'Algérie, notamment avec la mise en valeur des terres dans les régions sahariennes et steppiques. Bassin traditionnel de production de dattes (dont la fameuse variété Deglet-Nour commercialisée dans le monde entier), ces régions sont devenues des pôles de développement des cultures maraîchères et fruitières. Le tiers des approvisionnements du pays en produits maraîchers est issu du pôle agricole de Biskra qui se trouve aux portes du désert. Oued Souf dans le sud-est algérien est devenu le premier bassin de production de la pomme de terre<sup>21</sup> et la commune steppique de Rechaïga est le premier fournisseur en oignons du pays. Les wilayas de Biskra et d'El Oued, au sud-est du pays disposent à elles seules de près de 17 % de la SAU irriguée en Algérie.

Quelles sont les performances enregistrées au niveau des filières stratégiques ?

### **3.3. LES RESULTATS ENREGISTRES DANS LES FILIERES AGRICOLES STRATEGIQUES**

Les évolutions positives de la croissance agricole découlent de l'intérêt croissant d'acteurs économiques privés pour le secteur de l'agriculture rendu plus attractif par la politique de soutien aux investissements de l'Etat, par des prix de marché rémunérateurs (en particulier pour les fruits, les légumes et les viandes) et par une rentabilité élevée<sup>22</sup>.

---

<sup>19</sup> Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche aspire à porter la superficie des surfaces irriguées à 2,5 millions d'hectares pour 2019 (MADR, Plan Felaha 2019).

<sup>20</sup> Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information du Ministère de l'Agriculture algérien.

<sup>21</sup> Oued Souf concentre aujourd'hui 40% de la production nationale de pomme de terre.

<sup>22</sup> L'imperfection qui caractérise les marchés des produits agricoles dans des conditions où l'offre est structurellement inférieure à la demande est à l'origine de la formation de véritables prix de monopole. Ces prix ne profitent hélas pas toujours aux producteurs directs. Aujourd'hui, ce sont les conditions de production les plus difficiles qui déterminent en partie les prix de marché des fruits et légumes. Les multiples intermédiaires intervenant sur des marchés informels prospèrent sur ces situations de rareté de l'offre et accentuent par des comportements spéculatifs la tendance à la hausse des prix.



La production agricole est estimée en 2015 à de près de 3 000 Milliards DA, soit plus de 27 milliards USD (MADRP, 2017).

Les performances réalisées par la filière céréale sont réelles. Cette culture est pratiquée par plus de 700 000 exploitants agricoles (plus de la moitié des exploitations que compte le pays) et occupe une superficie moyenne de plus de 3 millions d'ha (80 % de la superficie agricole utile si l'on ajoute la jachère qui lui est associée). Selon les statistiques nationales, la production céréalière serait passée d'une moyenne de 3 millions de tonnes sur la période 2005-2008 à un peu plus de 4,5 millions de tonnes sur la période 2009-2018.

En 2016, la production laitière totale (toutes espèces confondues) est évaluée à 3,6 milliards de litres, la production brute de lait de vache représente 2,7 milliards de litres/ an et la production destinée à la consommation humaine 2,2 milliards de litres/an (60 % de la consommation). De 2005 à 2018, la production laitière serait ainsi passée de 1 milliard de litres à plus de 4 milliards de litres

Sur cette même période, la production de la pomme de terre a doublé, passant de 2 à 4 millions de tonnes et celle des viandes rouges a augmenté de 30 %, de 300 000 à 400 000 tonnes.

L'ensemble des filières agricoles a bénéficié de cette dynamique comme le montre le tableau suivant.

**TABLEAU 5 - EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES (EN TONNES)**

Produits	1995-1999	2011-2015	Croît en %
Céréales	2 590 044	4 196 602	62
Légumes secs	44 338	88 008	98
Légumes frais	2 113 454	11 321 378	436
Pomme de terre	1 078 757	4 436 260	311
Raisins	203 600	509 827	150
Olives	217 100	547 984	152
Agrumes	432 650	1 202 486	178
Dattes	365 600	857 441	135
Lait (1000 l)	1 583 500	3 700 000	134

Source : MADRP (2017)

Le second pilier de la politique agricole qui recouvre la notion de « renouveau rural » s'adresse aux ménages vivant dans les espaces ruraux, soit près de 40 % de la population algérienne (11 millions de ruraux). Des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) ont été mis en œuvre autour de quatre axes : la modernisation ou/et la réhabilitation des villages, la diversification des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, la protection et la valorisation des ressources naturelles (steppe, oasis, montagnes), la protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des territoires ruraux.

Depuis le lancement du programme de développement rural (2009), plus de 12 000 projets ont été lancés (cf. Annexe 10 - Répartition des projets de proximité de développement rural intégré) au bénéfice de 1 127 469 ménages ruraux, soit une population de 6 390 000 individus représentant plus de la moitié de la population rurale (54,5 %). Le nombre total de localités touchées est de 10 697 situées dans 1 439 communes (2/3 des communes algériennes).



La répartition des PPDR par thématique révèle que les thèmes fédérateurs portant sur l'amélioration des conditions de vie et la diversification des activités économique (porteurs de projets générateurs de revenus) et sur la valorisation et la protection des ressources naturelles concentrent près de 80 % des PPDR. L'administration des forêts et ses personnels ont ainsi imprimé une cartographie de projets adaptée à leurs domaines de compétences (plantations fruitières, aménagement de sources et équipements de bassins, restauration de terrains de montagne, défenses des sols...). A noter, l'activité consacrée à l'inventaire des produits de terroir et à leur promotion, ainsi que l'effort de valorisation et de certification de produits de qualité, souvent conduit en coopération avec les équipes d'experts de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative ENPARD.

Toujours dans le cadre de cette politique de développement rural, l'Algérie a enregistré des réalisations inédites d'infrastructures avec la création de près de 500 unités de valorisation de produits agricoles (huileries, confiseries, mini laiteries...) et 900 chambres froides pour une capacité de 1 500 000 m<sup>3</sup>. Les bilans du MADRP évoquent également la réalisation d'un linéaire cumulé de 8 400 km en électrification agricole et rurale, et l'aménagement de 26 000 km de pistes agricoles.

# TROISIEME PARTIE

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA POLITIQUE NUTRITIONNELLE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE

L'objectif de sécurité alimentaire se retrouve dans tous les documents stratégiques fondateurs des politiques agricoles adoptées par le pays. Cet objectif est par exemple clairement affiché dans le premier plan quadriennal de 1970-73, dans le Plan National de Développement Agricole (PNDA) de 2001 ainsi que le Plan Quinquennal de 2010-2014. Dans la définition des « objectifs fondamentaux » du secteur agricole, la Loi d'Orientation Agricole de 2008 met l'accent dans son article 2, alinéa 1<sup>er</sup> sur « la nécessité d'améliorer le niveau de sécurité alimentaire par la production agricole ».

L'examen des termes de la sécurité alimentaire en Algérie appelle, en premier lieu, à un rappel des principaux indicateurs relatifs à l'état de la consommation alimentaire des ménages.

### **1. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN ALGERIE**

#### **1.1. DES DEPENSES DE CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES DES MENAGES EN HAUSSE**

La dernière étude de l'ONS sur la consommation des ménages indique en premier lieu que les dépenses alimentaires sont évaluées à 1 875 milliards de DA en 2011<sup>23</sup>. Elles enregistrent par rapport à la dernière enquête de l'année 2000, un coefficient multiplicateur au niveau national de 2,7. En d'autres termes les dépenses des ménages consacrées à l'alimentation ont plus que doublé en une décennie. En 2011, c'est près de 42 % des dépenses des ménages algériens qui ont été affectées à la couverture de leurs besoins alimentaire, alors qu'ils y consacraient 44,6 % de leur budget en 2000 et près de 55 % en 1989.

La part des dépenses budgétaires affectées à l'alimentation varie cependant selon les espaces (rural ou urbain) avec un écart de 5,9 points entre les milieux rural et urbain : en effet, si les ménages ruraux affectent près de 46 % de leur budget aux consommations alimentaires, dans le monde urbain cette part n'est que de 40,1 % (cf. Tableau 6). L'augmentation des dépenses alimentaires a par ailleurs été plus forte dans les milieux urbains : ces dépenses alimentaires ont été multipliées de 3 fois sur la période 2000-2011 alors qu'elles ne l'ont été que par 2,5 dans les milieux ruraux.

---

<sup>23</sup> Toutes ces données et celles qui suivent sont puisées dans ONS (2011). *Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011, Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011*. Collections Statistiques N° 195, Série S.

**TABLEAU 6 - STRUCTURE DES DEPENSES ALIMENTAIRES SELON LES ESPACES (UNITE: 10<sup>9</sup> DA)**

Urbain		Rural		Ensemble	
Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
1 281,1	40,1	594,3	45,9	1 875,3	100

Source : ONS (2011)

Cette inégalité spatiale se double d'une inégalité entre les groupes sociaux. En 2011, aux 10 % des ménages les plus défavorisés ne correspond que 3,5 % de la dépense alimentaire totale, alors qu'aux 10 % les plus aisés correspond plus du quart de la dépense (26 %). Autrement dit, la population la plus aisée a une dépense alimentaire 7,4 fois supérieure à celle de la population la plus défavorisée.

La structure des dépenses alimentaires selon les produits révèle que ce sont les produits céréaliers (pain, farine, semoule, pâtes alimentaires et riz) qui occupent la première place avec 17,5 % des dépenses, suivis des légumes frais (14,4 %), et des viandes rouges (13,3 %). Là également, l'analyse de la structure de ces dépenses/produits alimentaires selon les quintiles<sup>24</sup> montre que plus de la moitié des dépenses (52 %) consacrées aux produits céréaliers sont le fait des couches défavorisées et de revenus modestes. La part des céréales occupe la première place dans tous les quintiles sauf pour le dernier. Elle est de 22,5 % dans le premier quintile, et ne représente que 14,3 % dans le dernier quintile. En revanche, l'enquête de 2011 montre que plus de la moitié des dépenses affectées aux achats de fruits et légumes frais relève des couches à revenus supérieurs.

## 1.2. LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DES MENAGES

Évaluée en volume, les consommations annuelles par habitant seraient de 105 kg de farine, 76 kg de semoule et 6 kg de pâtes alimentaires et couscous industriel<sup>25</sup>. Selon d'autres sources (MADR), la consommation de céréales annuelle moyenne par habitant serait passée de 191,8 kg en 1994-2003 à 241,2 kg en 2004-2013.

Par ailleurs, si dans les années 1980 l'algérien moyen consommait deux fois plus de semoule que de farine, on assiste depuis le début des années 2000 à un renversement dans la structure de la consommation céréalière. La tendance qui s'exprime est à un recul de la consommation de blé dur (semoule) et à une hausse de consommation de blé tendre. L'urbanisation explique cette tendance. L'enquête consommation de 2011 indique en effet que, si les ménages urbains achètent des produits prêts à la consommation (pain et viennoiseries vendus par un réseau dense de boulangeries, pâtes alimentaires issues de l'industrie), les ménages ruraux privilégient toujours

<sup>24</sup> Les quintiles de population sont définis comme étant des groupes de 20% de population classés par ordre croissant selon la dépense annuelle moyenne par tête. Le premier quintile correspond aux 20% de la population dont la dépense annuelle moyenne par tête est la plus faible (population la plus défavorisée). Le deuxième quintile correspond aux 20% de la population dont la dépense annuelle moyenne par tête est immédiatement supérieure à celle du premier quintile et ainsi de suite jusqu'au cinquième quintile qui correspond aux 20% de la population dont la dépense annuelle moyenne par tête est la plus élevée (population la plus aisée). Les classes de population (quintiles) selon la dépense annuelle moyenne par tête en 2011 sont définies ainsi : le 1er quintile comprend les ménages dépensant moins de 64 802 DA, le 2ème des dépenses comprises entre 64 802 et 85 979 DA, le 3ème dépenses comprises entre 85 et 111 527 DA, le 4ème entre 111 527 DA et 155 747 Da et le 5ème dépenses supérieures à 155 747 DA. Source: ONS, Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011, Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011. Collections Statistiques N° 195, Série S.

<sup>25</sup> Programme DIVECO (2011) – Appui stratégique du secteur des céréales transformées – 2011

les produits préparés à domicile, où la semoule de couscous et les pâtes alimentaires préparées traditionnellement occupent encore une place privilégiée. L'urbanisation s'accompagne également de prises de repas plus fréquentes hors domicile (multiplication des fastfoods, pizzeria...).

La consommation de lait qui était estimée en 1967-68 (FAO) à 34 litres par an et par personne serait passée à 61 litres en 1979-80 (enquête consommation ONS). Elle aurait encore plus que doublé en 2015 avec une consommation moyenne par habitant de 134 litres en équivalent lait, ce qui ferait du consommateur algérien le premier consommateur de lait et dérivées de la région Maghreb.

La consommation de pomme de terre qui était évaluée à 21,7 kg en 1966-67 (FAO), a augmenté aux alentours de 34 kg/habitant/an en 1979-80 (enquête ONS), et se situerait à 113 kg/habitant/an en 2015, faisant ainsi de ce produit agricole un élément structurant de la ration alimentaire de l'algérien<sup>26</sup>.

Les mêmes tendances peuvent être observées pour les consommations de sucre, d'huiles alimentaires, d'œufs ou de viandes blanches. En 2015, la consommation moyenne nationale en huiles alimentaires est de l'ordre de 400 000 tonnes environ, soit 360 millions de litres par an et une consommation de 15 litres/habitant/an. En ce qui concerne le sucre, la consommation atteindrait les 30 kg par habitant et par an contre 18 à 20 kg au niveau mondial. L'Algérie consomme en moyenne 340 000 tonnes de viandes rouges (10 kg/hab./an) et 240 000 tonnes de viandes blanches (7kg/hab./an)<sup>27</sup>. La disponibilité en œufs est estimée en 2014 à 60 œufs par an et par habitant.

### 1.3. UNE RATION ALIMENTAIRE EN NETTE AMELIORATION... MAIS DESEQUILIBREE

La ration alimentaire est évaluée à 3 296 calories/jour/habitant sur la période 2009-2013 (MADRP). Comme l'indiquent les données évoquées supra, outre les blés, le lait, le sucre et les huiles alimentaires, la pomme de terre occupe aujourd'hui une place majeure dans la composition de la ration alimentaire et les équilibres nutritionnels de la population en Algérie. Cette ration alimentaire a connu une très nette amélioration en 50 ans. Les calories consommées par habitant et par jour ont plus que doublé entre les périodes 1963-1967 et la période 2009-2013, comme le montre le tableau suivant.

**TABLEAU 7 - EVOLUTION ET COMPOSITION DE LA RATION ALIMENTAIRE MOYENNE (EN KCALORIES/TETE)**

	Moyenne annuelle 1963-1967		Moyenne annuelle 2009-2013	
	Total	Composition	Total	Composition
Ration moyenne	1577	100%	3209	100%
Dont produits végétaux	1428	91%	2841	89%
Dont produits animaux	148	9%	369	11%

Source : CREAD (2018)<sup>28</sup>

<sup>26</sup> Initiative ENPARD (2018). *Diagnostic du système de régulation de la pomme de terre en Algérie*. Juin 2018

<sup>27</sup> Ministère du Commerce (2016). *Rapport de conjoncture du secteur du commerce de l'année 2015*. Mars 2016

<sup>28</sup> CREAD (2018). *Analyse de l'état de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie*. Volume 1. Mars 2018

Sur le plan qualitatif, on observe un poids important des produits végétaux dans la composition de la ration alimentaire : ces derniers produits qui contribuaient pour 91 % en apports caloriques en moyenne annuelle dans les années 1963-1967, participent encore à concurrence de 89 % à l'apport calorique en moyenne annuelle dans les années 2009-2013. Les apports des produits animaux ont augmenté en comparaison des années 1960, les protéines animales constituant en 2009-2013, 27 % des protéines totales, contre 17 % dans les années 1963-1967, avec une multiplication par 3,1 de la consommation de protéines d'origine animale (cf. Annexe 11 - Evolution de la composition en protéines et matières grasses de la ration alimentaire).

Les apports en matière grasses ont également augmenté entre les deux périodes, les matières grasses d'origine végétales occupant toujours dans les années 2009-2013, une place prépondérante (plus de 70 % des apports en matières grasses).

## **2. PROGRES DANS LA LUTTE CONTRE LA FAIM ET LES DEFICITS NUTRITIONNELS DE LA RATION ALIMENTAIRE**

L'examen des données portant sur l'indice global de la faim qui est défini par l'International Food Policy Research Institute<sup>29</sup> permet de mesurer les progrès réalisés par l'Algérie entre 1992 et 2016, qui lui permettent de se classer aujourd'hui dans le groupe des pays à faible niveau de faim (cf. Annexe 12 - Indice Global de la Faim en Algérie). Durant cette période, la proportion de la population sous-alimentée par rapport à la population totale est passé de 7,4 % à 2 %, la prévalence de l'amaigrissement chez les enfants de moins de 5 ans a chuté de 7,4 % à 4,1 %, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a elle aussi baissé de moitié (de 22,9 % à 11,7 %) et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a quant à lui été ramené de 4,5 % à 2,6 %. Dans le Global Hunger Index, l'Algérie réalise en 2016 un score de 8,7 (pays à faible risque alimentaire) sur une échelle qui compte 50 points. Ce score place l'Algérie au 22<sup>ème</sup> rang mondial sur un total de 113 pays, devant le Maroc (28ème) ou l'Egypte (45ème). Ces bonnes performances qui concernent l'algérien moyen n'empêchent pas, à l'examen des situations de certains groupes sociaux ou de populations de certaines régions rurales, l'existence de déséquilibres alimentaires et nutritionnels.

Les données de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)<sup>30</sup> sont sensiblement différentes de celles de l'IFPRI. Selon cette organisation internationale il y aurait en moyenne sur les 3 années 2014-2016 :

- 1,8 millions de personnes sous alimentées, soit 4,6 % de la population, proportion en baisse par rapport à la moyenne des années 1999-2001 qui était de 10,7 % de la population ou de la période 2004-2006 durant laquelle il était de 8,8 %.

---

<sup>29</sup> L'indice global de la faim (Global Hunger Index) a été conçu pour comparer les situations régionales et nationales dans les domaines de la faim et sensibiliser les pays aux nécessités de déclencher des mesures pour réduire la faim. Cet index est publié depuis 11 ans par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Il permet le classement annuel de 113 pays selon l'impact de la faim et la malnutrition. Il a été construit sur la base des quatre indicateurs suivants : i) le pourcentage de la population sous-alimentée, ii) le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui souffrent d'un retard d'un faible poids pour la taille, iii) le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant de retard de croissance (faible hauteur pour l'âge), et vi) le pourcentage d'enfants qui décèdent avant l'âge de cinq ans (mortalité infantile).

<sup>30</sup> OMS (2017), Profil des pays pour les maladies non transmissibles, 2017.

- Un déficit alimentaire (kcal/personne/jour) qui serait de 32 kcal, très en retrait par rapport au niveau atteint au cours de la période 1999-2001 où il était de 77 kcal/personne/jour.

Selon cette organisation internationale, la prévalence du retard de croissance chez l'enfant de moins de cinq ans serait en 2012 de 11,7 %, le pourcentage de femmes en âge de procréer et atteinte d'anémie oscille en 2015 autour de 35 %.

**TABEAU 8 - EVOLUTION DES APPORTS ENERGETIQUES, SOUS-ALIMENTATION, MALNUTRITION (EN %)**

Suffisance des apports énergétiques alimentaires moyens (%) (moyenne sur 3 ans)	1999-2001	124
	2014-2016	143
Prévalence de la sous-alimentation (%) (moyenne sur 3 ans)	1999-2001	10,7
	2014-2016	4,6
Nombre de personnes sous alimentées en millions (moyenne sur 3 ans)	1999-2001	3,3
	2014-2016	1,8
Ampleur du déficit alimentaire (Kcal/personne/jour) (moyenne sur 3 ans)	1999-2001	77
	2014-2016	32
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans émaciés (%)	2000	3,1
	2012	4,1
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (%)	2000	23,6
	2012	11,7
Prévalence de l'obésité chez les adultes (+18 ans)	2000	14,06
	2014	21,56
Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans)	2000	36,5
	2015	34,9

Source : OMS

D'autres facteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle peuvent également être examinés, et notamment ceux relatifs à l'adduction des populations à l'eau potable, au raccordement à un réseau d'assainissement et à la santé. Sur ces points, des progrès assez considérables ont été accomplis en Algérie depuis son accession à l'indépendance (1962).

Dans la dernière décennie, l'Algérie a triplé sa production d'eau potable, et l'on estime à 95 % le taux de raccordement de la population aux réseaux publics d'eau potable (98 % selon l'enquête population et habitat de l'ONS) et plus de 6,5 millions d'habitants ont bénéficié d'installations d'assainissement amélioré permettant de porter le taux d'assainissement à 87,6 %<sup>31</sup>. Le document OMS cité en référence met toutefois l'accent sur le risque de dégradation des volumes de dotation en eau qui s'établissait en 2013 autour de 175 litres/habitant/jour, selon le Ministère des ressources en eau, qui dans son rapport note que « le droit à l'accès à l'eau pour la population est une priorité nationale ».

En matière de santé, on observe une nette amélioration de la couverture de la population par les structures de santé. Entre 1974 et 2015, le nombre d'hôpitaux a été multiplié par 2, celui des centres de santé et des polycliniques a été multiplié par 2,5, celui des salles de soins a été multiplié et 4. Le rapport du nombre de médecins par habitants est passé de 1 médecin pour 944 habitants en 2000 à 1 médecin pour 544 habitants en 2015 (CREAD, 2018).

L'examen des évolutions de la situation alimentaire et nutritionnelle de l'Algérie témoignent sans conteste de réels progrès que reflètent deux chiffres clés : i) l'espérance de vie à la naissance est

<sup>31</sup> OMS. Stratégie de coopération de l'OMS avec l'Algérie. 2016-2020. 44p

passée de 42 ans en 1962 à 75 ans en 2013 et à 77,1 ans en 2015, et ii) le taux de mortalité infantile est passé de 36,9 pour mille en 2000 à 22,3 pour mille en 2015.

Aujourd'hui, les questions de sécurité alimentaire se posent essentiellement en termes de qualité de la ration, d'équilibre des nutriments et de sécurité sanitaire des aliments consommés. A la lumière des données exposées supra la ration alimentaire disponible paraît suffisante quantitativement, mais elle reste encore déséquilibrée qualitativement. La place occupée par les produits végétaux, et notamment les blés est trop importante, et le déficit de protéines et de matières grasses d'origine animale est encore élevé. Les comportements et mode consommation, qui se rapprochent des pays développés, sont sources de pathologies et de dépenses de santé croissantes : maladies digestives, obésité, diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires et cancers, sources (M. Khiati, 2015). A ce titre, l'OMS, signalait dans son rapport de 2014 sur le Profil des pays pour les maladies non transmissibles une augmentation assez forte du taux d'obésité des adultes (âgés de plus de 18 ans) qui touche près de 22 % de la population (soit près de 1/5) contre 14,6 % en 2000, avec une proportion supérieure chez les femmes (31 %) que chez les hommes (9 %). En matière de sécurité sanitaire des aliments, le « Plan Felaha » 2015-2019 propose « de veiller à un accroissement et à une modernisation des moyens matériels et humains ayant pour missions de protéger la santé des consommateurs (renforcement des capacités humaines chargées du contrôle des aliments, mise en route des 30 laboratoires de contrôle de qualité en voie de réalisation et mise en place d'un réseau d'alerte rapide contre les risques liés à la consommation) » (CREAD, 2018).

Enfin, si l'amélioration de la ration alimentaire des algériens s'est accomplie en partie à la faveur de soutiens au pouvoir d'achat alimentaire et de la croissance de l'offre agricole, elle repose toujours davantage sur les importations de produits alimentaires. En un demi-siècle, la part des importations dans la composition de la ration est passée de 38 % à 68 % (CREAD, 2018)<sup>32</sup>. Cet indicateur révèle très clairement une vulnérabilité alimentaire de l'Algérie, en lien avec sa capacité à disposer de moyens de paiement extérieur et l'évolution des cours mondiaux des matières premières alimentaires.

### **3. PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

Dans les balances alimentaires, les pertes et gaspillages alimentaires sont définis par la FAO comme les produits utilisables perdus dans la filière de distribution, c'est-à-dire entre la sortie de l'exploitation agricole (ou du port d'importation) et le point de vente au détail. Il convient pour évaluer les pertes et gaspillages alimentaires d'ajouter à la filière de la distribution, les pertes à la ferme.

Les pertes et gaspillages au niveau de la distribution ont des origines diverses : mauvaises conditions de stockage, déficit d'unités de transformation (en particulier pour les tomates industrielles et les pommes de terre en cas de « surproduction »), absence et/ou insuffisance de

---

<sup>32</sup> Les hausses de production réalisées à la faveur des derniers programmes agricoles (PNDA ,PRAR et Plan Filaha 2019) ont été masquées par l'augmentation de la demande des biens alimentaires liées à la croissance de la démographie et du pouvoir d'achat des populations.

conditionnements adaptés (surtout pour les fruits et légumes), pertes dues à des ruptures des chaînes de froid...

Peu d'études ont été conduites sur le thème des pertes ou du gaspillage alimentaire en Algérie, alors que la question du gaspillage est considérée aujourd'hui comme un réel problème auquel est confrontée la société algérienne qui a longtemps entretenu un rapport quasiment sacré au pain<sup>33</sup>.

Les pertes et gaspillages de céréales au niveau de la filière distribution représenteraient, selon la FAO, environ 10 % de la valeur en kcalories de la ration alimentaire au cours des années 2009-2013, soit environ 433 500 tonnes par an (CREAD, 2018)<sup>34</sup>.

**TABLEAU 9 - PERTES EXPRIMEES EN KCALORIES (2009-2013)**

Années	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Pertes en Kcal	227	221	287	181	642	1557
Ration alimentaire moyenne (Kcal)	3110	3141	3217	3272	3296	16 037
Pertes en %	7,3	7,0	9,0	6,0	19,0	10,0

Source : balances alimentaires FAO

A ces pertes et gaspillages, il faut ajouter les pertes au niveau de la ferme : pertes durant la récolte et au cours du stockage avant sortie de la ferme. Pour les céréales on estime ces pertes en

moyenne à 4 %, soit environ 173 000 tonnes de céréales par an durant la période 2009-2013.

**La valorisation des déchets organiques générés par l'activité du marché d'El-Kerma dans la région d'Oran**

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, un projet de valorisation des déchets organiques générés par l'activité du marché de gros de fruits et légumes d'El-Kerma (Oranie) a été mis en œuvre au cours de l'automne 2015. Ce marché générerait en moyenne de 10 tonnes de fruits et légumes arrivés à péremption et qui étaient quotidiennement jetés. Des déchets verts issus de l'élagage des arbres fournis par la commune d'Oran sont également recyclés avec ces déchets issus du marché pour fabriquer un compost destiné aux agriculteurs de la région d'Oran. L'unité pilote de production du compost à partir de ces déchets verts et organiques, a été initiée par le bureau d'Oran de l'organisation non gouvernementale « Regions of Climate Action » (R20 MED) en partenariat avec la direction de l'environnement et la chambre d'agriculture de la wilaya d'Oran, des collectivités locales (municipalités d'El-Kerma et d'Oran) et des associations de développement local. Le compost destiné aux agriculteurs de la région vise à améliorer la fertilité des terres agricoles et lutter contre les effets polluants des résidus de pesticides.

Source : R20-MED

Au niveau des consommateurs, le gaspillage est particulièrement important pour le pain, aliment largement subventionné. Aucune enquête fiable n'a été faite sur ce phénomène. La société algéroise chargée du ramassage des déchets ménagers évalue le gaspillage du pain par les populations de la capitale à 90 tonnes durant les neuf premiers mois de l'année 2017, soit l'équivalent de 12 000 tonnes de blé. Il est aussi fait état de 12 millions de baguettes de pain jetées chaque mois dans le pays, soit l'équivalent de 320 à 400 000 tonnes de blé<sup>35</sup>. La

<sup>33</sup> Outre l'étude du CREAD citée en référence, on peut signaler les travaux de Kaci F, 2007. Etude des pertes de grains sur les moissonneuses batteuses disponibles en Algérie. Thèse de doctorat, Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Alger.

<sup>34</sup> Toutes les données sur les pertes et gaspillages alimentaires sont puisées dans le rapport CREAD (2018) déjà cité.

<sup>35</sup> Aghiles R. 2017. Gaspillage/ 90 tonnes de pain dans les poubelles d'Alger. In AF-Algérie Focus du 14-10-2017. Téléchargé le 22-12-2017 sur le site <http://www.algerie-focus.com/2017/10/gaspillage-90-tonnes-de-pain-poubelles-dalger/>.



Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (FOREM) estime quant à elle en 2015, que plus de 40 millions de dollars de pain sont jetés annuellement.

Si le débat portant sur l'opportunité des subventions aux produits alimentaires de base est vif au niveau des instances économiques nationales (Ministères des finances, du Commerce et de l'Agriculture, Forum des chefs d'entreprises...) ou internationales (FMI et Banque Mondiale), peu de mesures sont prises pour réduire le gaspillage actuel. Il convient de signaler simplement que certaines municipalités organisent dans leurs circonscriptions le tri sélectif des ordures ménagères et on prévu un contenant spécialement dédié au pain jeté par les ménages. Le secteur privé s'est également engagé dans la récupération de ce pain et son recyclage au profit des éleveurs de bétail ou des aviculteurs.

## **4. INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE**

Outre les programmes socio-économiques initiés dans le cadre des plans de développement et concernant les divers secteurs (énergie, santé publique, habitat social, infrastructures de communication, protection sociale et solidarité nationale...), les gouvernements qui se sont succédé ces dernières décennies ont reconduit des mesures de protection du pouvoir d'achat.

Les principales mesures arrêtées ont trait aux subventions accordées à un certain nombre de produits de base (pain, lait, sucre et huiles alimentaires), à l'organisation d'un système de régulation des produits de base (le SYRPALAC), au soutien à des filières de base (blés et lait) via des aides à la production ou à la transformation, et enfin à des aides alimentaires directes (couffin du ramadhan).

### **4.1. LES SUBVENTIONS AUX PRODUITS ALIMENTAIRES DE CONSOMMATION**

Ces subventions maintiennent la sécurité alimentaire de très nombreux ménages de condition modeste tout en contribuant à la stabilité sociale et politique du pays.

Ainsi, une enveloppe annuelle moyenne de près de 130 milliards de dinars est allouée aux offices interprofessionnels des céréales et du lait qui sont chargés de la mission de régulation de ces produits. Pour les sucres et huiles la compensation est gérée à travers un dispositif associant les producteurs, le Ministère du commerce et celui des finances.

La volatilité des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux a incité l'Algérie à mettre en place, au cours de la décennie 2000, des mécanismes de subventions budgétisées pour le pain et la semoule, subventions élargies aux sucres et aux huiles à partir de 2011. Le différentiel entre les prix internationaux et les prix fixés aux consommateurs sont pris en charge par le contribuable. L'évolution au cours des 3 dernières décennies des prix du pain, de la semoule et du lait, qui constituent les principales sources de calories et de protéines dans la formation de la ration alimentaire moyenne du consommateur algérien, est présentée en Annexe 13. Les prix de ces produits sont largement subventionnés, et compte tenu des taux d'inflation et de la dépréciation du dinar algérien, les biens alimentaires de base n'ont pas connu d'augmentation à prix constants sur ces trente dernières années. Le prix du pain à 8 DA la baguette, de même que le

système de LPS (lait pasteurisé en sachets) à prix fixe administré (25 dinars algériens/l en 2017), répondent à l'orientation historique d'aides aux ménages les plus nécessiteux, avec la fourniture d'une calorie ou d'une protéine animale « bon marché ». Tout dysfonctionnement dans la distribution du pain, de la semoule ou du lait donne lieu à des tensions sur le marché et parfois à de vives réactions sociales. Confrontés à une crise budgétaire sévère, les pouvoirs publics visent à une révision du système de subventions ciblant les populations les plus vulnérables mais, en l'absence d'un système de base de données sociales et économiques fiable et objectif en mesure de prendre en charge les populations cibles, il reste aujourd'hui suicidaire d'envisager leur suppression au motif que les populations favorisées en profitent également.

#### 4.2. LES AIDES A LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DE BASE

Les productions de céréales font l'objet d'une politique des prix à l'achat par l'Office National Interprofessionnel des Céréales (OAIC). Les blés durs (BD) sont achetés au producteur à 45 000 DA la tonne et les blés tendres à 35 000 DA. Les produits céréaliers sont par ailleurs cédés aux transformateurs et aux minotiers à des prix inférieurs aux prix d'achat aux producteurs. Les aides accordés au lait comprennent des primes incitatives à la production de lait cru, à la collecte, à la livraison aux laiteries et à son intégration dans la production du lait pasteurisé<sup>36</sup>. Ces primes sont accordées à travers l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL) grâce à des conventions avec les laiteries : 12 DA/ litre pour les producteurs de lait cru, 5 DA/ litre pour les collecteurs et 4 DA/litre pour les laiteries pour l'intégration du lait cru dans le lait pasteurisé. Ce système qui a été initialement mis en place à titre transitoire est devenu pérenne et structurel<sup>37</sup>.

**TABEAU 10 - COMPENSATION AFFECTEE AUX PRODUITS ALIMENTAIRES DE 2011 A 2017 (UNITE: 10<sup>6</sup> DA)**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
2 100	3 200	2 610	998	451	982	1 470

Source : CREAD (2018)

Si les transferts sociaux ont représenté avec 22,7 milliards de dollars 13,6 % du PIB en 2015, les subventions qui ont été consacré aux biens alimentaires se sont élevées à 451 millions de DA, soit moins de 0,5 % du PIB<sup>38</sup>. Les sommes destinées à ces compensations dépendent des évolutions des cours internationaux des blés et des produits laitiers. Ceux-ci ont été particulièrement déprimés en 2015, mais ont par contre enregistré une hausse sensible en 2016 (pour le lait) et en 2017 pour les blés.

#### 4.3. LE SYSTEME DE REGULATION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES DE LARGE CONSOMMATION

Le système de régulation des prix des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC) a été

<sup>36</sup> A l'automne 2010, les laiteries qui ne travaillaient qu'avec du lait cru ont vu la prime d'intégration augmenter de 4 dinars à 7,50 DA. En août 2015 ces primes ont été relevées. Le relèvement du prix de référence du litre de lait cru de vache a été fixé à 50 dinars, à savoir 36 dinars le prix de cession du lait cru aux laiteries et 14 dinars de subvention de l'Etat, contre respectivement 34 DA et 12 DA auparavant.

<sup>37</sup> Environ 170 000 T de poudres (de lait écrémé ou entier) importées par l'ONIL sont rétrocédées en 2017 à prix fixe à certains opérateurs public (GIPLAIT) et privés et donc subventionnées ; ces tonnages destinés en principe exclusivement à la fabrication de LPS couvrent 30 % des besoins des ménages.

<sup>38</sup> Notons que les montants de ces compensations dépendent des évolutions des cours internationaux des blés et des produits laitiers. Ceux-ci ont été particulièrement déprimés en 2015 mais ils ont enregistré une hausse sensible en 2016 (pour le lait) et en 2017 pour les blés.

mis en place pour la première fois en 2008 dans la cadre du Programme national de développement agricole (PNDA). Le mécanisme visait à réguler le prix de marché de la pomme de terre à travers le stockage du surplus de production, ce qui devait permettre de maintenir les prix à un niveau qui préserve les revenus des agriculteurs. Le déstockage pendant les périodes creuses devait lui permettre d'assurer la stabilité des prix à la consommation, protégeant ainsi le pouvoir d'achat des consommateurs.

A partir de 2009, le mécanisme a été élargi à d'autres produits (oignon, ail, viandes blanches et viandes rouges). La gestion du mécanisme a été confiée par le Ministère de l'Agriculture à l'Office National Interprofessionnel des Légumes et Viandes (ONILEV). Le financement de ce système aura coûté pour la pomme de terre en 2009, près de 3 milliards de DA et 791 millions de DA en 2011<sup>39</sup>.

#### **4.4. LES AIDES ALIMENTAIRES AUX POPULATIONS VULNERABLES**

Les aides alimentaires internes sont de quatre types : l'aide alimentaire fournie aux nécessiteux durant le mois de Ramadhan (couffins du Ramadhan et repas gratuits pour la rupture du jeûne), les cantines scolaires, les restaurants universitaires et les repas servis aux malades durant leur hospitalisation dans les hôpitaux publics. En 2017, le couffin de produits alimentaires distribué aux familles nécessiteuses était d'une valeur comprise entre 5 000 et 7 000 DA.

L'accès aux aliments a été encore facilité par des dispositifs d'aide sociale sous forme d'indemnités diverses et de dons alimentaires au profit des personnes handicapées et de leurs familles.

---

<sup>39</sup> ENPARD (2018). Diagnostic du système de régulation de la pomme de terre en Algérie. Etude. Juin 2018. 46 p

# QUATRIEME PARTIE

## GESTION DES RESSOURCES

### NATURELLES ET CHANGEMENT

#### CLIMATIQUE

#### 1. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : CONSTATS ET ENJEUX

Il existe en Algérie une grande fragmentation de l'espace entraînant une diversité incomparable de situations paysagères. Au Nord, sur la façade de la Méditerranée, on est en présence d'une étroite bande constituée par le *Sahel*<sup>40</sup> et des plaines intérieures ; au Sud, compris entre l'atlas tellien au nord et l'atlas saharien, ce sont les hautes plaines et des surfaces steppiques s'étendant sur plus de 30 millions d'hectares, et un immense espace saharien de 2 millions de km<sup>2</sup>. Comme le note le rapport diagnostic du Plan National Climat de 2012 le « *climat de l'Algérie se modifie fortement : Du Nord au Sud... il passe d'une tonalité méditerranéenne humide à un milieu désertique et sec en transitant par un climat semi-aride. Ce climat résulte de la double influence de la circulation atmosphérique des latitudes moyennes et de la circulation tropicale et saharienne* » (PNC, 2012). Le bioclimat de l'Algérie permet ainsi de distinguer les étages suivants (cf. Annexe 14 - Etages bioclimatiques de l'Algérie) :

- Un climat méditerranéen sur la côte et l'atlas tellien, avec de rares gelées en hiver et des étés chauds. La partie orientale est plus arrosée que l'ouest avec 2000 mm de pluie par an et l'existence de sommets plus enneigés à partir d'octobre,
- Un climat aride au sud de l'atlas tellien, de nature plus sèche, marqué par une grande amplitude de température en hiver (36°C le jour et 5°C la nuit). Les précipitations d'automne et de printemps sont influencées par des advections humides venant des côtes. Ces pluies sont plus abondantes à l'ouest qu'à l'est. L'influence du désert se fait sentir jusque sur la côte par l'action d'un vent sec et chaud, le « sirocco », soufflant du sud,
- Un climat continental sur les hautes plaines et l'atlas saharien. La température peut descendre au-dessous de 0°C en hiver et excéder 40°C en été. Les pluies sont rares, notamment sur les hautes plaines de l'Oranie que celles du constantinois,
- Un climat désertique avec des pluies rares et très irrégulières, se produisant parfois sous forme orageuse. Le Sahara est une des régions les plus chaudes du monde où les températures de jour peuvent atteindre, voire dépasser 50°C. Par contre les nuits sont très froides, surtout en hiver, où il gèle souvent.

---

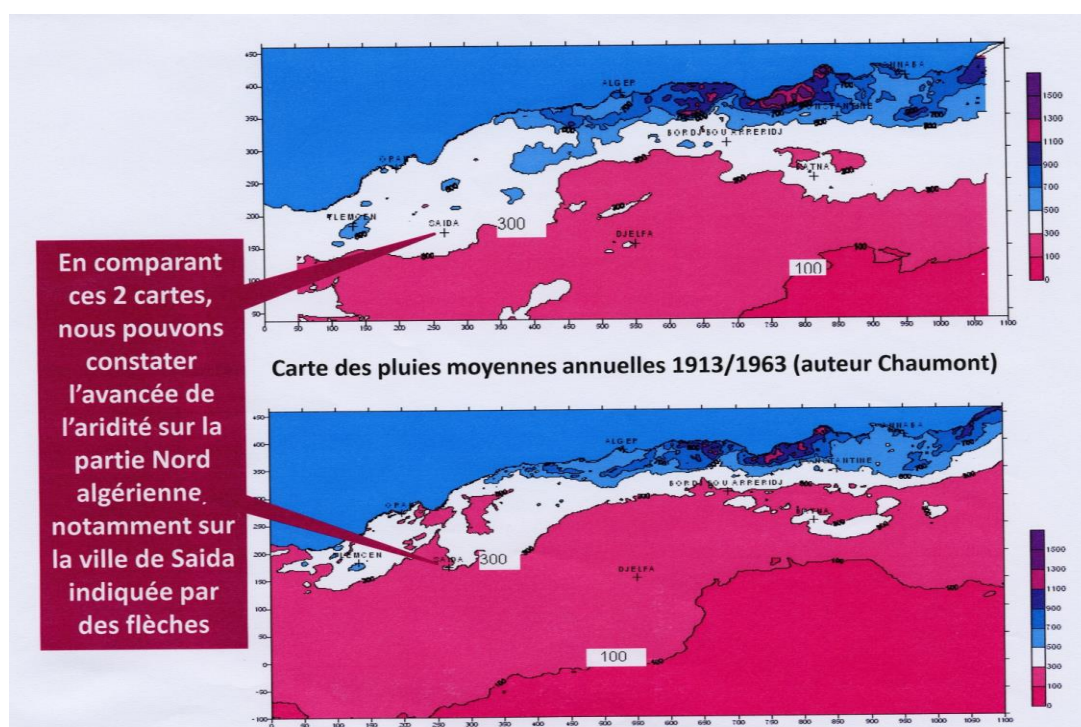
<sup>40</sup> La notion de sahel renvoie aux plaines côtières

## 1.1. TENDANCES ACTUELLES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN ALGERIE

L'analyse de l'évolution climatique au Maghreb, et plus spécifiquement en Algérie, montre clairement que les effets du changement climatique deviennent de plus en plus visibles dans le pays.

L'évolution récente du climat dans la région Maghreb montre que le réchauffement climatique est plus important que la moyenne mondiale. En effet, si au niveau mondial la hausse de température au 20ème siècle a été de 0,74°C, celle sur le Maghreb s'est située entre 1,5 et 2°C selon les régions, soit plus du double de la hausse moyenne planétaire et selon un rapport de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) la décennie 2000-2011 est l'une des plus chaudes jamais observée au Maghreb. Cette décennie a également été marquée par de multiples phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, vagues de froid et de chaleur).

CARTE 1 - EVOLUTION DU REGIME DES PRECIPITATIONS ENTRE 1913-1963 ET 1965-2004



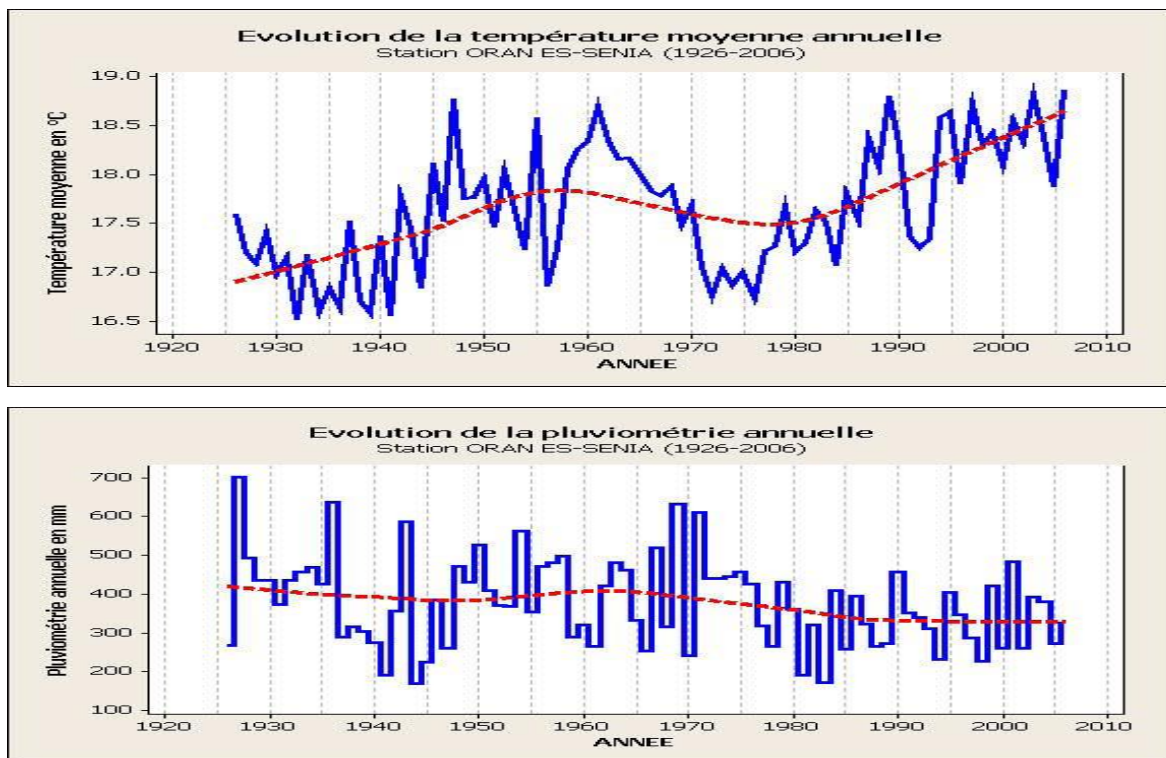
Source: ANRH

Peu d'études de régionalisation des pluies ont été effectuées en Algérie, et les seuls travaux documentés portent sur l'Ouest algérien. Dans cette région (Oranie), entre 1926 et 2006, la température a augmenté de plus de 1,5°C, et les précipitations moyennes ont enregistré une baisse comprises entre 10 et 20 % (Tabet-Aoul, 2008) comme l'illustrent la figure 3 construite à partir des relevés quotidiens de température et de pluviométrie.

Une étude plus récente portant sur le changement climatique sur l'Ouest algérien, et exploitant les données de toutes les stations météorologiques de l'Oranie, montre que l'aridité a augmenté entre la période 1913-1938 et celle comprise entre 1987 et 2012 avec une descente bio-

climatique vers le semi-aride inférieure et des périodes de sècheresse s'étalant sur 7 mois (Yahiaoui, 2015)<sup>41</sup>.

FIGURE 3 - EVOLUTION DE LA TEMPERATURE ET DE LA PLUVIOMETRIE ANNUELLES MOYENNES EN ORANIE



Source : Tabet-Aoual (2008)

Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de l'Algérie seront les plus affectées avec à la fois un réchauffement important et une baisse des pluies (ANRH). Dans le cas du Nord-Ouest algérien, quelques travaux indiquent une rupture durant la décennie 1970 pour la quasi-totalité des stations et postes étudiés (Meddi, 2003)<sup>42</sup>: la pluviométrie baisse et la variabilité interannuelle des pluies augmente en se rapprochant là aussi des conditions arides.

Une autre étude d'impact des changements climatiques sur les ressources en eau conduite par l'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques (2009), basée sur l'examen de séries de données pluviométriques depuis 1900, a montré que la pluviométrie est en baisse de 40 % à l'Ouest du pays, de 30 % au Centre et de 20 % à l'Est.

Le climat des régions steppiques algériennes a également bien changé et on enregistre une réelle baisse des précipitations au cours de ce dernier siècle comme le montre le tableau 11.

<sup>41</sup> Yahiaoui, D (2015). Impacts des variations climatiques sur l'agriculture en Oranie. *Mémoire de Magister*. Faculté des sciences de la nature et de la Vie. Département de biologie. Université Oran 1. Les données météorologiques de 7 stations (Oran, Sidi-Bel-Abbès, Béni-Saf, Mascara, Tlemcen,, Saïda, Mostaganem) ont fait l'objet de comparaison sur les périodes 1913-1938 et 1987-2012.

<sup>42</sup> Les travaux de Meddi et al (2003) ont porté sur l'analyse de la pluviométrie de 86 stations sur la période 1930-2000. Au cours de la période d'étude, les régions ouest et centre ont connu des déficits durant les décennies 1940, 1980 et 1990.



**TABLEAU 11 - BAISSÉ DES PRÉCIPITATIONS (MM/AN) SUR LES HAUTES PLAINES STEPPIQUES**

Stations	1913-1930	1952-1975	1975-1990	Diminution (%)
Saida	430	419	320	25
El Khreider	208	184	166	18
Méchéria	293	310	213	27
Aïn Sefra	192	194	156	20

Source : Djellouli et Nedjraoui, 1995

Concernant les inondations, le pays est constamment confronté à ce phénomène. De nombreuses régions ont connu des épisodes tragiques qui ont engendré d'importantes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Les exemples les plus frappants sont ceux de décembre 1967, mars 1974, décembre 1980 ou octobre 2001 (Behloui, 2008). Les inondations plus ou moins importantes affectent également le pays de façon récurrente. Elles touchent l'ensemble du territoire national et peuvent se produire au cours de n'importe quel mois de l'année avec cependant une prédominance pour la période allant de l'automne au printemps. On peut citer à titre d'exemple le cas des inondations qui ont frappé la ville d'Alger en 2001, causant la mort de 715 personnes, en plus de 115 disparus et de milliers de sinistrés. Les plus récentes sont celles de la Wilaya d'El Tarf en février 2012 ayant engendré d'énormes pertes dans le secteur agricole et des infrastructures, ainsi que de Ghardaïa en octobre 2008 (Behloui, 2008). L'été 2003 représente un épisode marquant, avec plus de 40°C durant plus de 4 semaines consécutives au nord du pays. Les vagues de chaleur particulièrement sévères, comme celle de l'été 2018 ont des conséquences matérielles (surconsommation d'énergie) et humaines (santé humaine) préjudiciables au pays. Des invasions acridiennes provoquant la destruction quasi totale des cultures constituent encore un fléau à l'échelle régionale.

Toutes les recherches confirment ainsi que l'Algérie connaîtra un accroissement sévère de l'aridité qui la rendra davantage vulnérable au stress hydrique et à la désertification.

L'Algérie se trouve également de plus en plus confrontée à la recrudescence d'accidents climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, vagues de chaleur), qui accentuent sa vulnérabilité.

Les modèles climatiques montrent que ces tendances, déjà confirmées par les observations, vont se renforcer au cours des 20 prochaines années. Un défi majeur se pose donc dans un pays où l'orientation donnée aux politiques

visent à une intensification accrue des modes d'exploitation des ressources naturelles : comment dans ces conditions accroître la production agricole tout en préservant des ressources naturelles fortement menacées à l'avenir par des changements climatiques en cours ?

## **1.2. IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'AGRICULTURE ET PERSPECTIVES**

Le changement climatique marqué en Algérie par la hausse des températures moyennes et une plus faible pluviosité exercent un impact non seulement sur la qualité et la résilience des écosystèmes, mais également sur la disponibilité et la qualité des ressources naturelles nécessaires à l'économie et aux conditions de vie de la société. En ce sens, la modification du climat et les événements climatiques extrêmes qui l'accompagnent constituent de sérieux défis pour l'agriculture, pour la sécurité alimentaire et le développement socio-économique du pays.

Parmi les systèmes de production mis en place aujourd'hui, en Algérie, seuls les cultures irriguées (14 % de la SAU) peuvent être considérées, à court terme, comme faiblement vulnérables au changement climatique. Leur sensibilité au changement climatique dépendra fondamentalement à l'avenir des ressources en eau qui seront mobilisées pour l'irrigation.

Les modèles agro-climatiques prévoient que le changement climatique en Algérie aura pour effet de modifier le cycle de l'eau contribuant à une dégradation de la fertilité des terres agricoles, à la baisse des productions agricoles, et à une perte de la biodiversité. Le réchauffement climatique se traduira encore plus à l'avenir par une modification du cycle végétatif des plantes et un raccourcissement des saisons agricoles, un déplacement des étages bioclimatiques ainsi que des risques parasitaires et sanitaires accrus (Lakdhary et Ayad, 2009).

Face à ces perspectives, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a arrêté des prévisions de réduction moyenne des rendements de 10 %, confirmant ainsi le rapport Stern (2010) qui évoquait des pertes d'environ 15 % à 35 % en Afrique du Nord. Bindi et Moriondo (2005) estimaient quant à eux, que le changement climatique aura pour résultat direct une diminution de la productivité des légumes de 15 à 30 % en Algérie d'ici à 2030 (PNC, 2012). Dans le cadre d'un scénario climatique défavorable, on s'attend à des pertes moyennes de rendements qui pourraient s'avérer plus graves encore, de l'ordre de 31 % à 39 % pour la culture du blé.

Les systèmes pastoraux qui accueillent une part importante de la population, sont également des espaces particulièrement exposés au risque de désertification. Cette situation résulte de l'appauvrissement des sols et de la diminution des ressources hydriques.

Dans les Hautes Plaines steppiques algériennes, les perturbations climatiques, et plus particulièrement une plus faible pluviosité, sont une cause importante de la fragilité de ces milieux. Les disponibilités fourragères naturelles deviennent de plus en plus aléatoires. Des études du Réseau d'Observations et de Suivi Ecologique à Long Terme (ROSELT) dans les steppes du Sud algérois ont montré une perte de la production pastorale équivalente à 236 UF/ha pour une diminution de la pluviosité annuelle de 104 mm/an. On assiste à la disparition de l'alfa alors que cette plante représentait 80 % du couvert végétal du système préexistant, cette disparition étant bien entendu encore plus rapide dans les parcelles pâturées. De plus, les pratiques culturales inadaptées font que les superficies labourées annuellement et soumises à l'érosion éolienne sont estimées à près de 1,2 millions d'ha (CREAD, 2018). La récurrence des cycles de sécheresse, devenus de plus en plus longs, accentue cette désertification. L'élaboration par télédétection d'une carte de sensibilité à la désertification (cf. Annexe 15 - Carte de sensibilité de la steppe à la désertification) a fait ressortir que déjà plus de 570 000 ha de terres en zone steppique sont totalement désertifiées sans possibilité de remontée biologique et que près de 6 millions d'ha sont très menacés par les effets de l'érosion éolienne.

Dans ce panorama rapide, on n'oubliera pas la dégradation des oasis qui, déjà soumises à des contraintes fortes du fait de pratiques agricoles non durables, subissent de plein fouet la dégradation climatique.

En conséquence, les ménages agricoles risquent de voir leurs sources de revenus diminuer. Au niveau de l'ensemble de la population, les prix des principaux produits agricoles pourraient connaître des hausses significatives menaçant ainsi la sécurité alimentaire du pays. Les prix domestiques des produits animaux (viandes et produits laitiers) pourraient connaître également des hausses substantielles dues à la réduction de productivité des pâturages.



## **2. PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR AGRICOLE**

D'importants programmes ont été lancés par les pouvoirs publics à partir des années 1970 qui se sont traduits par la réalisation d'un grand barrage vert sur une longueur de 1200 km et une profondeur d'une moyenne de 20 km, de même que des projets initiés dans le cadre de la protection des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification (Nedjraoui et al, 2008) initiés par le Haut-Commissariat de Lutte contre la Désertification (HCDS) (reboisement à des fins de régénération des terres perdues par les incendies et l'exploitation non contrôlée, protection des bassins versants contre l'érosion hydrique, plantations pastorales ou développement de l'activité économique sylvicole raisonnée...).

Plus récemment, l'adhésion de l'Algérie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), a été suivie par l'adoption de Stratégies nationales de développement durable, de Plans d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE), de Plans d'Action Nationale pour réaliser leur Communication Nationale Initiale (CNI) sur la stratégie et les plans d'action pour faire face au changement climatique. L'Algérie a créé une Agence Nationale des Changements Climatiques et un Observatoire des Changements Climatiques. Un Comité National Climat<sup>43</sup> coordonne les activités des différentes institutions et secteurs d'activité économique et sociale. Il faut rappeler que l'Algérie a également adhéré à l'accord de Paris dont l'objectif est de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C à l'horizon 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. L'accord requiert que chaque pays communique une contribution déterminée au niveau national (CDN) tous les cinq ans. L'Algérie a déposé sa CDN dans laquelle elle s'engage à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2030 par rapport au scénario de référence de 7 % de façon volontaire avec les moyens nationaux, et de 22 % conditionnée par le soutien international.

En 2001, la Direction Générale de l'Environnement du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement publiait sa Communication Nationale Initiale relative à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action national contre les changements climatiques (Projet national ALG/98/G31, Mars 2001). En 2010, cette même Direction de l'Environnement affichait sa seconde Communication Nationale (janvier 2010). En 2012, un diagnostic accompagné d'un plan national d'action contre les changements climatiques a été publié (PNC, juillet 2012). Ce rapport portant essentiellement sur le diagnostic, i) énonce les objectifs du développement social et économique

---

<sup>43</sup> Le Comité National Climat (CNC) est une structure de gouvernance originale et unique dans les pays du Maghreb qui réunit les secteurs institutionnels les plus concernés par les changements climatiques. Il s'agit, en plus du MEER, du Ministère de la Défense Nationale (MDN), du Ministère des Affaires Étrangères (MAE), du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICALAT), du Ministère des Ressources en Eau (MRE), du Ministère de l'Énergie (ME), du Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM), du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), du Ministère des Finances (MF), du Ministère de l'Agriculture, du développement Rural et de la Pêche (MADRP), du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville (MHUV), du Ministère des Travaux Publics et Transport (MTPT), du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH), du Ministère du Commerce (MC) et du Conseil National Économique et Social (CNES).

de l'Algérie, et ii) analyse les impacts des changements climatiques sur l'atteinte des objectifs de développement économique et social du pays. Partant de constats, il identifie les besoins et les priorités des différents secteurs de l'activité économique et sociale.

En 2018, une Analyse de Risque et Vulnérabilité (ARV) au changement climatique, mobilisant des outils et méthodologies appliqués à l'échelle internationale, contribue à l'élaboration de la version finale du Plan National Climat (PNC) de l'Algérie publié et adopté en juin 2018. Cette analyse de risque face au changement climatique évalue les effets actuels et futurs du changement climatique, en faisant appel aux projections et scénarios climatiques actuellement disponibles pour le pays.

## 2.1. LE PLAN NATIONAL CLIMAT 2018

Ce plan est la « pierre angulaire » d'une action majeure : adapter la société et les écosystèmes algériens qui font face au changement climatique afin de prévenir et de réduire les impacts néfastes qui peuvent en résulter.

Les objectifs du Plan National Climat portent sur l'identification :

- d'une part, *d'un plan d'action d'adaptation* qui fera face aux effets des changements climatiques pour (i) s'adapter à un réchauffement double de celui de la moyenne mondiale (tendance sur près d'un siècle soit 1,5°C contre 0,7°C) et, (ii) s'adapter à une baisse des pluies comprise entre 20 et 10 % d'Ouest en Est.
- d'autre part, *d'un plan d'action d'atténuation* des émissions de gaz à effet de serre respectant les engagements internationaux pour, (i) réaliser le scénario volontaire de 7 % à l'horizon 2030 et, (ii) réaliser le scénario conditionnel de 22 % à l'horizon 2030.

Les objectifs spécifiques du Plan National Climat visent à :

- « Renforcer la résilience des écosystèmes (inondations et sécheresse) afin de minimiser les risques de catastrophes naturelles liées aux changements climatiques;
- Lutter contre l'érosion et réhabiliter les terres dégradées dans le cadre de la lutte contre la désertification ;
- Intégrer les effets des changements climatiques dans les stratégies sectorielles, en particulier, l'agriculture, l'hydraulique, la santé humaine et les transports ;
- Intégrer les effets des changements climatiques sur la stabilité politique et la sécurité nationale » (PNC, 2008).

Les politiques, plans de développement et initiatives qui font explicitement référence au développement durable ou au changement climatique sont présentés dans en Annexe 16 (Politiques, plans, programmes et initiatives relatifs au changement climatique).

La Loi relative à la Promotion des Énergies Renouvelables et la Loi relative à la Protection de l'Environnement dans le cadre du Développement Durable font directement référence au Changement Climatique. La première mentionne que les énergies renouvelables constituent un moyen de diminuer les émissions de GES (voir Art 2, 3, 6, 13 et 17). La seconde considère les gaz à effet de serre (GES) comme des polluants atmosphériques (Art 4, titre 2), et instaure la possibilité d'incitations financières et douanières pour les entreprises qui importent des équipements

permettant l'élimination ou la réduction des GES ou toute forme de pollution de l'air (Titre V, Art. 76).

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) considère les risques climatiques comme risques majeurs et contribue à en identifier les conséquences. Il indique les besoins prioritaires d'adaptation au changement climatique sur le territoire national. Inscrite dans le cadre du SNAT, la Stratégie et le Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) ont pour vocation d'assurer la conservation, la protection, la restauration et la valorisation des écosystèmes naturels algériens. La SPANB met en évidence les impacts du changement climatique sur la biodiversité et identifie les moyens d'assurer la résilience de l'Algérie face à ce changement. Dans ce cadre, la synergie avec le Plan National Climat est considérée comme primordiale.

Le contenu du Plan National Climat a été construit de manière à être cohérent avec la stratégie économique et sociale de l'Algérie et le nouveau modèle de croissance économique arrêté en 2015 pour la période 2020-2035 qui, s'il ne mentionne pas explicitement le changement climatique, évoque dans un de ses axes la transition énergétique.

La Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD) pour la période 2017- 2035, en cours de formulation, constituera le document stratégique de référence dans le domaine de l'environnement. Dans sa version actuelle, l'axe 5 de la SNEDD est consacré au changement climatique. Il mentionne explicitement le PNC et la Contribution Déterminée Nationale (CDN) et énonce, parmi ses objectifs, l'atténuation des GES, l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la planification en matière de changement climatique.

Dans le cadre de la formulation de la SNEDD et du PNAE-DD, le MEER (2018) a produit une estimation des coûts de la dégradation de l'environnement en Algérie, y compris celle résultant de l'inaction dans le domaine du changement climatique. Les coûts du changement climatique sont estimés en Algérie entre 181 milliards (1,10 % du PIB) et 303 milliards de DA (1,83 % du PIB) par année en recourant aux méthodologies reconnues à l'échelle internationales.

## **2.2. DES OBJECTIFS, MESURES ET ACTIONS DU PLAN NATIONAL CLIMAT QUI IMPACTENT L'AGRICULTURE**

C'est en référence à l'Analyse spécifique des Risques et Vulnérabilités (ARV) au Changement Climatique que les décideurs et experts ont identifié les mesures d'adaptation et les ont intégrées dans le PNC.

**En matière d'adaptation**, la Communication Déterminée au niveau National (CDN) mentionne les objectifs suivants : i) Mettre en place les systèmes de surveillance et d'alerte précoce des risques climatiques majeurs (inondations, submersions, feux de forêts et sécheresse), ii) Renforcer la résilience des écosystèmes afin de minimiser les impacts des risques climatiques majeurs, iii) Lutter contre l'érosion et réhabiliter les terres dégradées dans le cadre de la lutte contre la désertification, vi) Intégrer les effets des changements climatiques dans les stratégies sectorielles, en particulier, l'agriculture, l'hydraulique, la santé humaine, les travaux publics et les transports, et vii) Intégrer les effets des changements climatiques sur la stabilité politique, la sécurité alimentaire et la sécurité nationale. La CDN précise que l'atteinte des objectifs requièrent un appui international diversifié, incluant le financement, le renforcement des capacités et le transfert technologique.

Les principales mesures d'adaptation au changement climatique peuvent être résumées comme suit : économie de l'eau, construction de barrages et de retenues collinaires, adaptation des itinéraires techniques, introduction de pratiques techniques (semis directs), reconversion des systèmes de production, lutte contre l'érosion et la désertification, programmes anti-sécheresse, protection et réhabilitation des terres steppiques, aménagement des bassins versants, montage de projets ruraux, diversification de activités, sauvegarde et extension des forêts, développement des assurances agricoles. Les mesures transversales portent essentiellement sur l'amélioration de la gouvernance par le renforcement de capacités de l'administration en termes de sensibilité, de veille et de financement innovant et la participation et le renforcement des capacités des communautés rurales afin d'assurer une gestion locale durable du milieu naturel.

**Quelques expériences passées relatives à l'adaptation au Changement Climatique**

*Expertise et résultats des travaux de l'Institut Technique de Développement de l'Agriculture Saharienne:*

- Développement de la technique de l'irrigation de lignes jumelées par une seule ligne de goutteurs
- Utilisation d'un logiciel pour le Pilotage de l'irrigation des principales cultures sahariennes (palmier dattier, olivier, pomme de terre et cultures sous serres)
- Élaboration d'une formule de l'ETP adaptée aux régions sahariennes
- Utilisation du goutte à goutte combiné au paillage plastique

*Programme National de Recherche 2011-2013:*

- Pilotage de l'irrigation par tensiométrie dans les palmeraies du Sud Est Algérien
- L'irrigation localisée : économie d'eau et accroissement du revenu des agriculteurs (ENSA/CREAD /DSA Biskra)
- L'utilisation des réseaux de capteurs sans fil pour la gestion efficace de l'eau d'irrigation (CERIST/INRAA/INSID)
- Programme de formation et de vulgarisation sur les techniques d'irrigation goutte à goutte pour agriculteurs et cadres.

Source : [http://itdas.dz/news\\_article/36.aspx](http://itdas.dz/news_article/36.aspx)

Le volet adaptation du PNC 2018 comprend des actions de court et moyen termes présentées en Annexe 17.

Il est à noter que des actions ont été conduites par le passé avec une approche innovatrice, qui impliquaient à la fois des institutions publiques, des chercheurs, des techniciens agricoles et des agriculteurs (cf. encadré page précédente).

**En matière d'atténuation,** l'objectif et les actions phares de la CDN concerne le secteur des forêts. Les principales actions portent sur le boisement et le reboisement, la prévention des incendies de forêts et l'amélioration des moyens de

lutte. Des actions de recherche, de sensibilisation, d'information et d'éducation sur le changement climatique sont également recommandées.

Les actions d'atténuation des émissions de GES et de renforcement des puits de carbone dans le court et moyen termes portent sur : i) l'exploration du potentiel de séquestration de carbone de la forêt algérienne, cas de la forêt domaniale de Senalba, wilaya de Djelfa, ii) le projet intégré de restauration des terres arides (zone du barrage vert) dans le contexte des changements climatiques, et iii) le développement d'une stratégie de lutte contre les feux de forêts pour la réduction des incendies et développement d'outils de prévention et de gestion.

### 2.3. EN GUISE DE CONCLUSION

La mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales d'adaptation reste une problématique récente, et l'Algérie, tout comme les pays voisins se heurtent à la question cruciale des moyens humains et financiers. Des déficits importants subsistent dans l'amélioration des connaissances sur les impacts sur les sols et l'eau pour permettre l'identification des mesures pertinentes d'adaptation correspondantes au Changement Climatique.

Au niveau national, on plaide pour le renforcement des systèmes de surveillance et l'établissement de programmes de communication innovants avec la coopération des institutions académiques, de centres d'excellence et d'institutions nationales et intergouvernementales et par des programmes d'éducation et des campagnes de sensibilisation.

La question du changement climatique a une dimension régionale, et le pays a encore quelques progrès à réaliser afin de coordonner ses recherches avec les pays voisins, de partager les connaissances et d'harmoniser les indicateurs et les instruments d'évaluation de la vulnérabilité et des risques liés aux changements climatiques. Les efforts régionaux de coopération sont dispersés et pourraient bénéficier d'une coordination dans la définition des priorités régionales communes afin d'accroître la résilience des territoires fragiles face au changement climatique.

À l'échelle méditerranéenne, la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable SMDD, 2016)<sup>44</sup> appelle à la création de plateformes de partage des informations et de mécanismes de soutien concernant l'adaptation au changement climatique visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les écoles et instituts d'agronomie, les centres de recherche et les tous les acteurs (agriculteurs, forestiers, investisseurs agricoles, élus, associations, coopératives, ONG...).

---

<sup>44</sup> PNUE/PAM (2016). *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025*. Valbonne. Plan Bleu

# CINQUIEME PARTIE

## LES ECHANGES COMMERCIAUX

### AGRICOLES ET LE PARTENARIAT

#### AVEC L'UE

#### **1. LES PRINCIPAUX ACCORDS COMMERCIAUX DE L'ALGERIE**

Bien qu'ayant entamé des négociations pour accéder à l'OMC, contrairement au Maroc, à l'Egypte ou la Tunisie l'Algérie n'en est pas membre. Elle n'a pas signé l'accord agricole et n'a donc pas d'obligation d'ouvrir plus amplement ses frontières aux produits agricoles importés ou de diminuer ses soutiens internes les plus distorsifs. Elle n'a pas non plus signé l'accord SPS ni l'accord sur les OTC qui fixent un certain nombre d'obligations en matière de normes sanitaires et phytosanitaires et de normes techniques. Par ailleurs l'Algérie a signé un accord d'associations avec l'UE, un accord commercial avec la Tunisie et a adhéré à la zone panarabe de libre-échange.

#### **1.1. LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'UE**

Avec l'UE, l'Algérie a signé en 2002 un accord d'association entré en vigueur en 2005. Cet accord prévoit la suppression des droits de douane pour les produits industriels provenant d'Algérie et une libéralisation progressive (jusqu'à 12 ans) pour les produits industriels européens sur le marché algérien (annexe 2 et 3 de l'accord), à l'exception de quelques produits notifiés dans l'accord (annexe 1). Pour les produits agricoles chaque partie accorde une ouverture de son marché sur la base de contingents tarifaires (protocole 1, 2 et 3). Des éléments précis de cet accord sont présentés dans les parties consacrées aux exportations et aux importations.

Ses résultats ayant été jugés « mitigés et très éloignés de ses attentes », l'Algérie a obtenu en 2012 de repousser à 2020 au lieu de 2017 la mise en œuvre totale de l'accord et certains contingents tarifaires ont été revus pour une quarantaine de produits agricoles<sup>45</sup>. De plus, le 31 août 2015, l'Algérie a officiellement exprimé le souhait d'évaluer l'accord d'association, qu'elle estime déséquilibré. Les négociations ont abouti à l'adoption de nouvelles priorités de partenariat, lors du dixième Conseil d'association qui s'est tenu à Bruxelles le 13 mars 2017.

---

<sup>45</sup> <https://commerce.gov.dz/c-produits-concernes-par-le-demantelement-tarifaire>

## **1.2. L'ACCORD ALGERO-TUNISIEN**

L'Algérie a signé en 2010 un accord commercial préférentiel avec la Tunisie qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2014. Concernant les produits agricoles, il offre un accès à droits nul au marché tunisien pour une vingtaine de produits agricoles algériens dans le cadre de contingents (viande de mouton, pommes de terre, haricots verts, choux, sucre, biscuits...) et un accès au marché algérien à droit nul pour 26 produits agricoles tunisiens.

## **1.3. LA ZONE PANARABE DE LIBRE-ECHANGE**

L'Algérie a adhéré en décembre 2008 à l'Accord portant création de la zone panarabe de libre-échange avec effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'accord concerne uniquement les marchandises, originaires et en provenance directe de 18 pays arabes (Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Qatar, Soudan, Sultanat d'Oman, Syrie, Tunisie, Yémen), à l'exception des viandes, céréales, soja et produits dérivés couverts par l'accord de libre-échange Maroc-USA, afin d'éviter une érosion de la préférence accordée aux États-Unis. L'accord prévoit une exonération totale du droit d'importation et des taxes d'effet équivalent.

## **2. LA POLITIQUE COMMERCIALE AGRICOLE DE L'ALGERIE**

Face à une baisse des recettes en hydrocarbures et à une hausse continue des importations de produits alimentaires très coûteuses en devises, la politique commerciale de l'Algérie vise à :

- Assurer la sécurité alimentaire du pays, tout en protégeant son secteur agricole de la concurrence externe, afin d'augmenter la production et ainsi diminuer la dépendance du pays aux importations de produits de base, en particulier les céréales et le lait ;
- Diversifier ses exportations sources de devises en augmentant les exportations de produits agricoles :
  - en améliorant la qualité et la traçabilité des produits exportés pour répondre au développement des normes sanitaires, phytosanitaires et techniques ;
  - en valorisant ces produits via la transformation et via le développement des labels, répondant ainsi aux attentes des consommateurs en termes d'alimentation saine, de respect de l'environnement et du bien-être animal ;
  - et en diversifiant à la fois la gamme de produits exportés et les partenaires commerciaux.

### **2.1. IMPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES**

L'Algérie a adopté 4 niveaux de droits de douane:

- Droit réduit de 5 % est applicable pour les matières premières et généralement pour les équipements, il concerne une partie des produits alimentaires destinés à être transformés (blé, poudre de lait, sucre brut, huile brute...)
- Taux intermédiaire de 15 % pour les produits semi-finis et intermédiaires ;
- Taux majoré de 30 % pour les produits de consommation finale ;
- Taux de 60 % (loi de finances 2018) et qui concerne quelques produits agricoles transformés.

Une exonération de droits est prévue pour certains secteurs et pour les équipements concernant les nouveaux investisseurs.

Il existe d'autres droits et taxes appliqués sur les importations : taxe de consommation intérieure, taxe sur les céréales et les légumes secs, taxe sanitaire sur les viandes, ainsi qu'une TVA dont certains produits sont exonérés (cf. notamment les céréales).

Au-delà des droits et taxes, les importations de certains produits de base subventionnés à la consommation sont directement gérées par l'Etat, c'est le cas notamment des céréales et des produits laitiers.

Enfin, depuis début 2018, l'Algérie a suspendu temporairement l'importation d'un grand nombre de produits dont plus de 400 produits agricoles pour rééquilibrer la balance commerciale. C'est le cas en particulier des viandes, des produits laitiers à l'exception des poudres de lait, des légumes, des fruits, des préparations à base de céréales...<sup>46</sup>

## **2.2. EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES**

L'Agence Nationale de Promotion du Commerce extérieur (ALGEX) placée sous tutelle du Ministère du Commerce a été créée en 2004 par décret pour apporter un appui aux exportations hors hydrocarbures. Elle s'appuie notamment sur le Fonds spécial pour la promotion des exportations institué en 1996 et destiné à apporter un soutien financier aux actions de promotion et de placement des produits sur les marchés extérieurs, à travers notamment la prise en charge d'une partie des frais liés au transport des marchandises et à la participation des entreprises aux foires et salons à l'étranger. Pour les produits agricoles la subvention au transport international est de 80 % pour les dattes et de 50 % pour les autres produits.

L'ALGEX a aussi pour mission :

- De promouvoir le produit algérien à travers l'accompagnement et le conseil prodigué aux opérateurs algériens
- D'analyser les marchés extérieurs en développant la veille commerciale et réglementaire ainsi que les études prospectives ;
- D'organiser la participation algérienne aux foires et manifestations économiques à l'étranger et les rencontres d'affaires ;
- D'identifier le potentiel national d'exportation par une meilleure connaissance de la production nationale ;
- D'analyser les données sur les importations.

### **UNE STRATEGIE NATIONALE A L'EXPORTATION EN COURS D'ELABORATION**

---

Alors que les exportations d'hydrocarbures diminuent, la stratégie nationale d'exportation en cours d'élaboration avec l'appui technique du Centre du Commerce International de Genève<sup>47</sup> a pour but « de diversifier les flux commerciaux de l'Algérie, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement du commerce interrégional et en s'appuyant sur la compétitivité et l'avantage comparatif algériens dans certains secteurs à haut potentiel d'exportation. Le but final est la diversification de l'économie algérienne pour réduire sa vulnérabilité face aux chocs du marché extérieur et l'amélioration de sa compétitivité dans les secteurs prioritaires ».

---

<sup>46</sup> Décret n° 18-139JO République algérienne n°29, 23 mai 2018

<sup>47</sup> <http://snealgerie.org/la-sne.html>

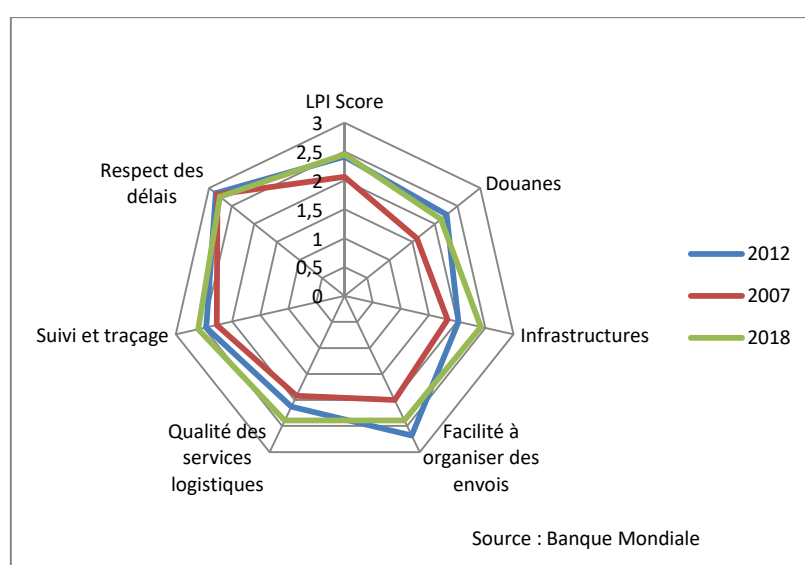


## DES PERFORMANCES LOGISTIQUES ENCORE FAIBLES

L'indice de performance logistique de la Banque mondiale classe les pays selon six dimensions du commerce : la performance douanière, la qualité des infrastructures de transport, la facilité d'organiser des envois à des prix compétitifs, la compétence et la qualité de services logistiques, le suivi et la traçabilité des envois, la rapidité des envois et le respect des délais. Pour chaque critère une note sur 5 est affectée pour 158 pays en 2018 (148 en 2007 et 153 en 2012).

L'Algérie est passée de la 140<sup>ème</sup> place en 2007 à la 125<sup>ème</sup> place en 2012 et la 117<sup>ème</sup> place en 2018. Les performances logistiques du pays sont relativement faibles et elles se sont dégradées depuis 2016 (75<sup>ème</sup> place) ce qui constitue une forte contrainte pour le développement des exportations du pays. Elles se sont améliorées concernant les infrastructures et les services logistiques et se sont dégradées notamment pour les douanes (cf. Figure 4).

FIGURE 4 - INDICATEUR DE PERFORMANCE LOGISTIQUE DE L'ALGERIE



### 2.3. UNE BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE FORTEMENT DEFICITAIRE

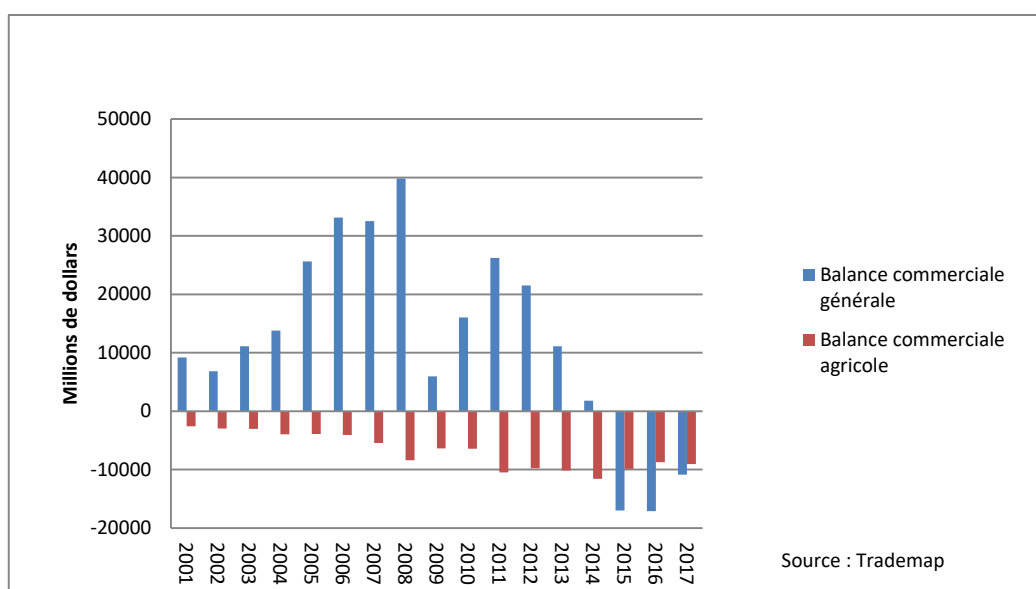
La population algérienne a été multipliée environ par 4 en un demi-siècle. Un seul chiffre pour illustrer cette révolution démographique : entre 2000 et 2016 la population a augmenté de 11 millions, ce qui correspond à la population algérienne recensée à l'indépendance.

Ce facteur démographique conjugué à l'urbanisation accélérée et à l'augmentation des revenus de la population enregistrés entre 2000 et 2015, expliquent en grande partie la tendance haussière de la consommation et des importations et c'est malgré une augmentation notable de la production nationale (cf. 2<sup>ème</sup> Partie). L'étude ONS de 2011 sur la consommation des ménages indique que les dépenses alimentaires ont été multipliées au niveau national par 2,7 par rapport à la dernière enquête réalisée en 2000. L'augmentation de ces dépenses alimentaires a été plus forte dans les milieux urbains (multiplication des dépenses alimentaires par 3) que dans les milieux ruraux (multiplication par 2,5). En 2011, c'est près de 42 % des dépenses des ménages algériens qui ont été consacrées aux besoins alimentaires (contre plus de 44,6 % en 2000), mais cette part est plus élevée dans les milieux ruraux (46 %) que dans les milieux urbains (40,1 %).

Dans ces conditions, l'offre intérieure en produits alimentaires est structurellement déficitaire. Associée à des exportations agricoles réduites, cette situation se traduit par une balance commerciale agricole lourdement déficitaire.

En 2017, la balance commerciale globale de l'Algérie accuse un déficit de 10,8 milliards de dollars, soit une chute de -168 % par rapport à 2010 du fait de la baisse des exportations d'hydrocarbures. Le commerce agricole<sup>48</sup> est déficitaire de plus de 9 milliards de dollars (USD), ce qui représente 83 % du déficit total et témoigne de la forte dépendance du pays aux importations pour son approvisionnement en produits alimentaires (cf. Figure 5) et de son faible niveau d'exportation.

**FIGURE 5 - BALANCE COMMERCIALE ET BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE ALGERIENNE 2001-2017 (MILLIONS USD)**



En 2017, avec 2,8 milliards de dollars, la balance commerciale agricole de l'Algérie (y compris les produits de la pêche) est nettement déficitaire avec l'Union européenne (figure 4). Elle est également très déficitaire avec l'Argentine (1,5 milliard dollars), le Brésil (-1,3 milliard de dollars), la Nouvelle Zélande (540 millions de dollars) et le Canada (-503 millions de dollars) (cf. Annexe 18 - Balance commerciale agricole algérienne par pays en 2017).

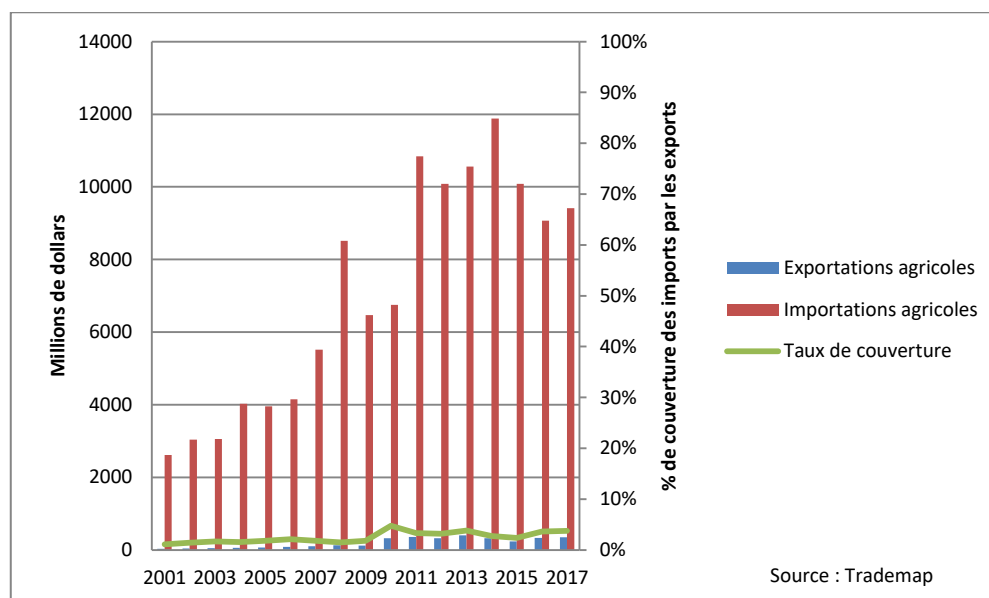
En termes de produits (cf. Annexe 19 - Balance commerciale agricole algérienne par produit 2001-2017), en 2017, le déficit commercial algérien (exprimé en millions USD) est particulièrement marqué pour :

- Les céréales : - 2 751
- Les produits laitiers - 1 409
- Les huiles : - 886
- Le sucre : - 806
- Les aliments pour animaux (dont tourteaux) - 482

<sup>48</sup> Les données utilisées ici proviennent de la base de données Trademap alimenté par les données nationales. Les produits agricoles dans la nomenclature des échanges internationaux, comprennent les produits agricoles bruts, les produits de la pêche et les produits agricoles et de la pêche transformés, chapitre 1 à 24.

La dépendance aux importations de céréales, de produits laitiers et dans une moindre mesure d'huile, de sucre et de viande, se traduit par une facture alimentaire élevée que ne compensent pas des recettes d'exportation très faibles, comme le confirme un taux de couverture de seulement 4 % en 2017 des importations par les exportations agricoles (Figure 6).

**FIGURE 6 - EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS AGRICOLES ALGERIENNES ET TAUX DE COUVERTURE 2001-2017**



### 3. DES IMPORTATIONS ALGERIENNES DE PRODUITS ALIMENTAIRES EN FORTE HAUSSE

En 2017, les importations de produits agricoles (produits de la pêche compris) représentent 20 % des importations totales de l'Algérie, soit plus de 9,4 milliards de dollars (cf. Annexe 20 - Part des produits agricoles dans les importations de l'Algérie). Elles ont progressé en valeur de 40 % depuis 2010, pour une hausse de 12 % de l'ensemble des importations algériennes. Notons que la dépréciation continue du Dinar algérien (cf. 1<sup>ère</sup> Partie) contribue à alourdir le poids de ces importations dans les comptes de l'Etat.

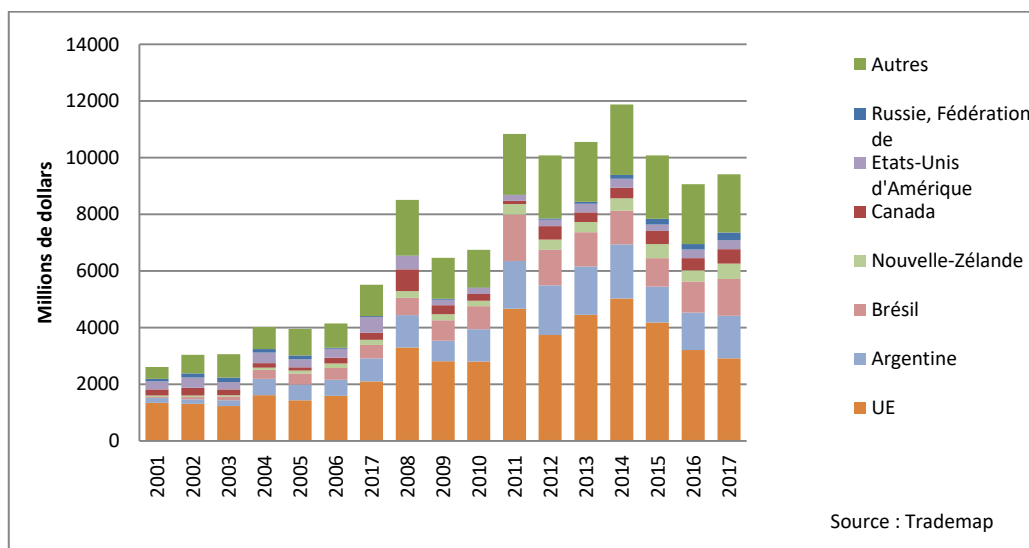
#### 3.1. TROIS FOURNISSEURS PRINCIPAUX DONT L'UE

En 2017, avec 2,913 milliards de dollars, l'Union européenne demeure le premier fournisseur de produits agricoles de l'Algérie. Son poids dans les importations agricoles de l'Algérie a cependant décliné, passant de 52 % en 2001, à 39 % en 2010 et 31 % en 2017. (Figure 7).

Avec 1,5 milliard de dollars, l'Argentine confirme sa place de second fournisseur de produits agricoles de l'Algérie (16 % de part de marché en 2017). Ses ventes, principalement de céréales et de tourteaux de soja ont sensiblement progressé depuis 2011. Le Brésil fournit l'Algérie principalement en sucre et représente 14 % des importations algériennes en 2017. Ses exportations sur le marché algérien ont fortement augmenté en 2010 et atteignent aujourd'hui 1,3 milliards de dollars. Enfin, les importations algériennes en provenance de Nouvelle Zélande (produits laitiers) et du Canada (viandes, boissons) ont également progressé depuis 2001 pour atteindre respectivement 540 et 505 millions de dollars en 2017.

L'Algérie est un des principaux importateurs mondiaux de céréales. En 2017, la facture céréalière algérienne (blé et maïs) a dépassé les 2,75 milliards de dollars, soit 29 % de ses importations agricoles totales (Figure 8). Elle est également un importateur important de lait et produit laitiers pour un montant de 1,41 milliards de dollars, soit 15 % de ses importations agricoles.

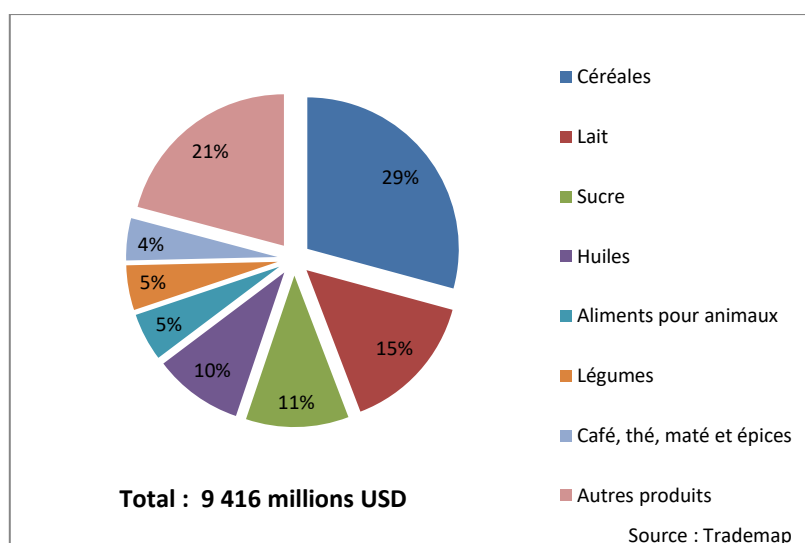
**FIGURE 7 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PAYS FOURNISSEUR 2001-2017 (MILLIONS USD)**



Enfin, l'Algérie importe :

- du sucre : un milliard de dollars (11 %)
- de l'huile : 899 millions de dollars (10 %)
- des aliments pour animaux (tourteaux de soja notamment) : 482 millions de dollars (5 %)
- des légumes : 450 millions de dollars
- de café, thé, épices : 424 millions de dollars

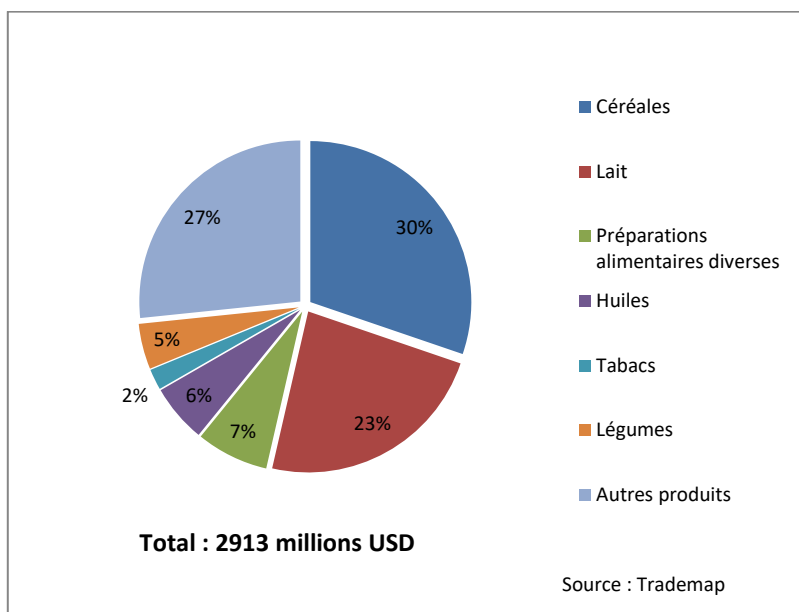
**FIGURE 8 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PRODUIT EN 2017 (MILLIONS USD)**



Ces sept catégories de produits représentent en 2017 près de 80 % des importations agricoles algériennes. L'Algérie reste donc très dépendante des marchés internationaux et en particulier des fournisseurs européens pour approvisionner en produits de base alimentaires une population croissante. La facture alimentaire pour 2017 (céréales, sucre, huile, produits laitiers) dépasse les 6 milliards de dollars.

En 2017, l'Algérie a essentiellement importé de l'Union européenne des céréales, des produits laitiers, des préparations alimentaires diverses et de l'huile (Figure 9) pour un montant total de 2,91 milliards USD, 53 % revenant aux importations de céréales et de produits laitiers.

**FIGURE 9 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE PRODUITS AGRICOLES D'UE PAR PRODUIT EN 2017 (MILLIONS USD)**



### 3.2. LES IMPORTATION DE CEREALES

Les importations de blés ont été multipliées par 10 en Algérie entre les années 1966-69 (698 500 tonnes) et 2000-2005 (6 796 000 tonnes), pour se situer autour de 8 millions de tonnes en 2010-2015. De fait, l'Algérie est l'un des plus grands pays consommateurs de céréales au monde et figure ainsi parmi les plus grands pays importateurs de blés au monde. Elle fait partie, depuis le milieu de la décennie 2000, d'un cercle restreint composé de 6 pays dont les importations sont supérieures à 5 millions de tonnes/an. Elle est le troisième importateur au monde de blé tendre et le premier importateur mondial de blé dur (50 % des échanges mondiaux). En tant qu'acteur majeur du commerce mondial des grains, il arrive parfois que ses interventions, par des achats massifs (de 500 000 à plus de 800 000 tonnes), favorisent paradoxalement un maintien sinon une remontée des cours mondiaux.

En 2017, l'Algérie a importé près de 13 millions de tonnes de céréales pour une valeur de 2,75 milliards de dollars (Figure 10). L'Algérie importe majoritairement du blé tendre pour approvisionner ses minoteries (6,36 millions de tonnes, soit 49 % des volumes de céréales importés en 2017) et du maïs (4,14 millions de tonnes, 32 % des volumes importés), puis du blé dur (1,72 millions de tonnes) et de l'orge (542 000 tonnes).

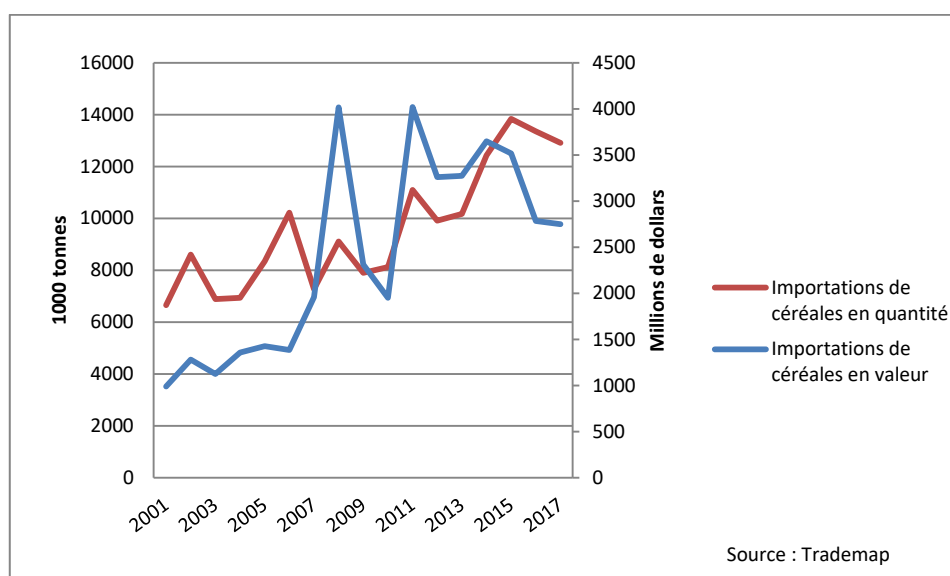
La quasi-totalité du blé et d'orge est importé par l'Office algérien interprofessionnel des céréales

qui a un rôle de régulation du marché intérieur avec des prix à la consommation subventionnés. Le maïs est quant à lui importé majoritairement par des opérateurs privés. Le blé tendre, le blé dur, le maïs et l'orge sont taxés à 5 % et sont soumis à une « taxe sur les céréales et les légumes secs » de 14 DA par quintal. Le blé est exempté de TVA, l'orge et le maïs sont soumis à une TVA de 19 %. Les farines sont soumises à un droit de douane de 30 % et l'importation de farine de maïs est temporairement suspendue depuis 2018.

Bien qu'en hausse comme cela a déjà été mentionné, l'évolution des importations est très erratique. En quantité elle suit l'évolution de la production qui varie fortement d'une année sur l'autre en fonction de la pluviométrie et dépend aussi en valeur de l'évolution des cours internationaux qui ont diminué ces deux dernières années (figure 10).

En 2017, le ratio de dépendance de l'Algérie aux importations de céréales est de 72,2 %, ce qui signifie que plus de 70 % des besoins en céréales sont couverts par les importations. Concernant le blé, la couverture des besoins nationaux en blé tendre est assurée à 78 % par les importations et à près de 45 % pour le blé dur.

**FIGURE 10 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE CEREALES EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017**



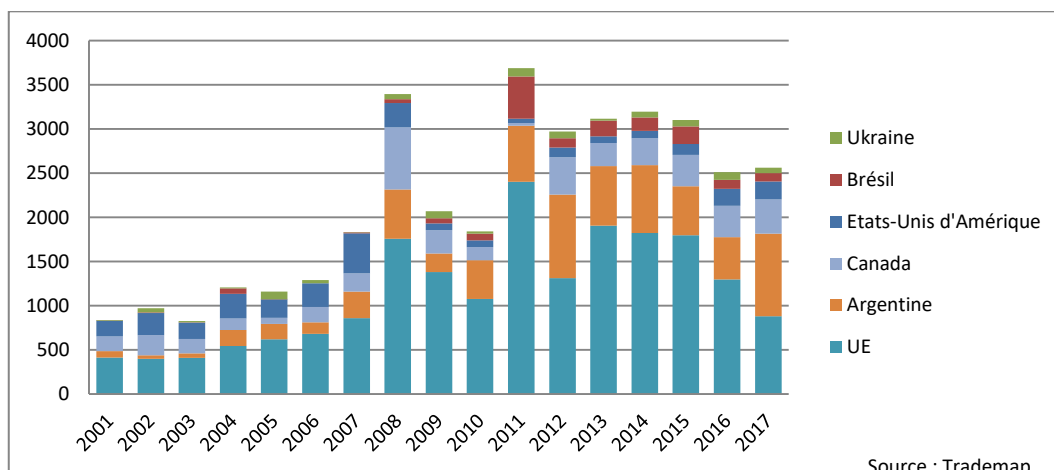
En 2017, l'Argentine est devenue le premier fournisseur de céréales de l'Algérie échangeant sa place de second avec l'Union européenne. En 2017, elle a doublé ses ventes, assurant, avec 934 millions de dollars, 34 % des importations algériennes. Bénéficiant du net recul de l'UE, elle a écoulé sur ce marché 1,6 millions de blé tendre, mais aussi 3,3 millions de tonnes de maïs (Figure 11).

En 3ème position le Canada (14 % du marché) a exporté plus 1,3 millions de tonnes de maïs pour une valeur de 387 millions de dollars. Enfin, les Etats-Unis ont exporté en 2017 plus 940 000 tonnes essentiellement de blé tendre vers l'Algérie pour un montant de 205 millions de dollars.

L'Algérie accorde dans le cadre de l'accord d'association signé avec l'Union européenne (protocole 2) un accès préférentiel aux céréales européennes sous forme de contingents tarifaires :

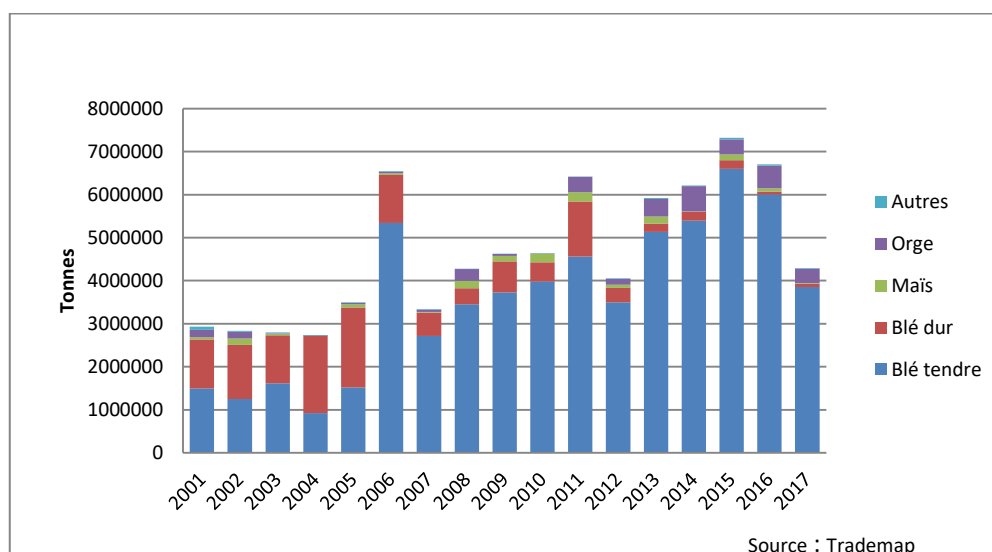
- Blé dur : 100 000 tonnes à droit nul
- Blé tendre : 300 000 tonnes augmenté en 2012 à 403 000 tonnes, à droit nul
- Orge : 250 000 tonnes à droit réduit de 50%
- Maïs : 500 tonnes à droit nul

**FIGURE 11 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE CEREALES EN VALEUR PAR PAYS FOURNISSEUR 2001-2017 (MILLIONS USD)**



En 2017, l'UE a exporté vers l'Algérie 4,29 millions de tonnes de céréales composées à 90 % de blé tendre (3,95 millions de tonnes) et 8 % d'orge (337 000 tonnes), pour un montant totale de 881 millions de dollars. Elle représente respectivement 61 % et 62 % des importations algériennes de blé tendre et d'orge. La forte baisse des exportations de céréales s'explique par une mauvaise récolte de blé lors de la campagne 2016/2017, qui s'est traduite par un recul des ventes de blé français, mais aussi des autres fournisseurs européens (Allemagne, Pologne, Suède, pays baltes...).

**FIGURE 12 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE CEREALES EN PROVENANCE DE L'UE 2001-2017 (TONNES)**

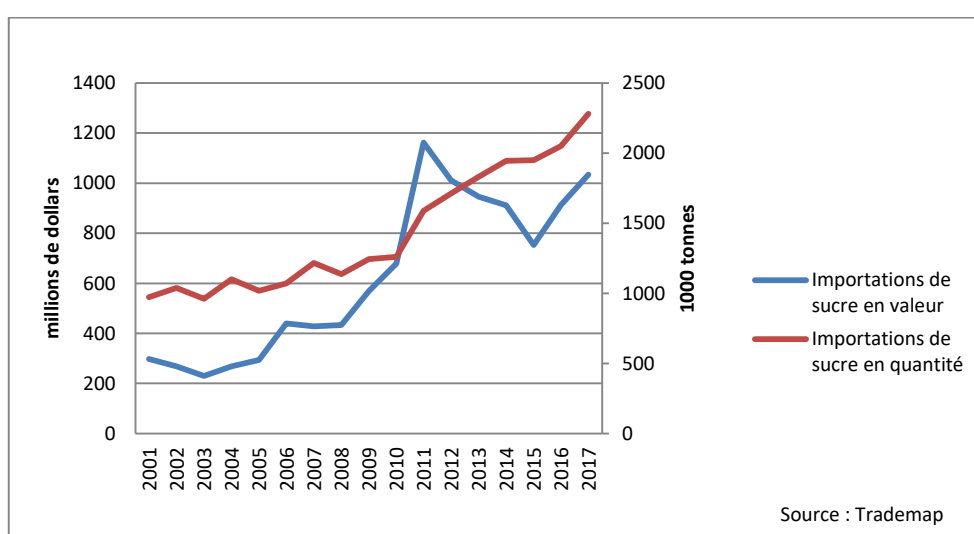


### 3.3. LES IMPORTATIONS DE SUCRE

En 2017, l'Algérie a importé 2,28 millions de tonnes de sucre et sucreries pour une valeur de plus d'un milliard dollars. Comparé à 2010 les importations algériennes ont augmenté de 81 % en volume et de 52 % en valeur (Figure 13).

Depuis une dizaine d'années l'Algérie a développé une industrie de raffinage. Ainsi le groupe CEVITAL créé en 1998, y a installé la plus grande raffinerie de sucre au monde. De 600 000 tonnes à sa création en 2003, sa capacité de production a progressivement augmenté pour atteindre 2 millions de tonnes en 2012, puis 2,7 millions de tonnes en 2014. Ces industriels importent aujourd'hui quasiment exclusivement du sucre de canne brut taxé à 5 % et destiné à être raffiné pour la consommation locale et l'exportation. Le sucre blanc, taxé à 30 %, a vu ses importations passées de 897 000 tonnes en 2001 à seulement 32 000 tonnes en 2017 (Figure 13).

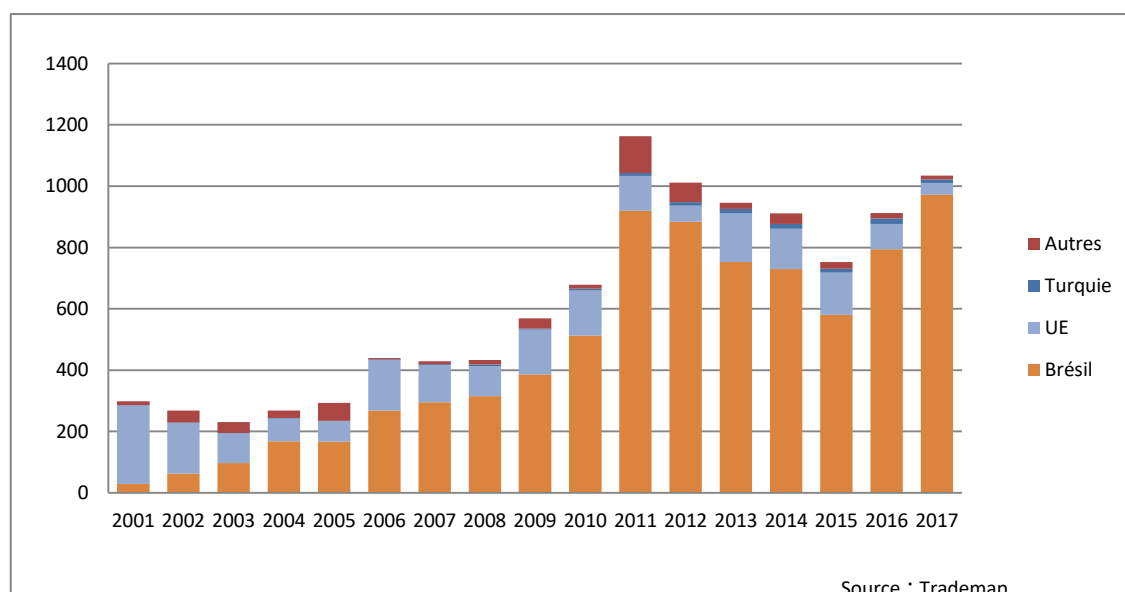
FIGURE 13 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE SUCRE EN QUANTITE ET EN VALEUR 2001-2017



Cette évolution de la filière d'approvisionnement en sucre explique qu'en 2017, 94 % des importations algériennes proviennent du Brésil qui lui fournit du sucre de canne brut. L'UE qui dispose dans le cadre de l'Accord d'association d'un quota à droit nul de 150 000 tonnes de sucre blanc ne représente plus que 4 % du marché algérien, avec 32 000 tonnes en 2017, alors qu'avec 813 000 tonnes en 2001, elle assurait la quasi-totalité des importations.



FIGURE 14 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE SUCRE PAR PAYS FOURNISSEUR 2001-2017



### 3.4. LES IMPORTATIONS D’HUILES

En 2017, l’Algérie a importé plus d’un million de tonnes d’huiles et graisse pour une valeur de 899 millions de dollars<sup>49</sup> (cf. Annexe 21 - Importations algériennes d’huiles et de graisses en quantité et en valeur 2001-2017). Ces importations en constante progression depuis 2001 sont essentiellement constituées d’huile de soja (70 % en valeur en 2017). Il s’agit d’huile brute importée par de grands industriels comme le groupe CEVITAL et raffinée localement. Comme pour le sucre, la plupart des huiles brutes sont taxées à 5 %, les huiles raffinées étant taxées à 30 %. L’huile alimentaire raffinée obtenue à partir d’un mélange à base d’huile de soja à laquelle peut être rajoutée une fraction d’autres types d’oléagineux fait partie des produits subventionnés à la consommation en Algérie.

Depuis 2012, la Russie a fortement développé ses exportations essentiellement d’huile brute de soja vers l’Algérie et est devenu son premier fournisseur en 2017. Avec près de 300 000 tonnes, pour une valeur 243 millions de dollars, elle représente, 27 % des importations algériennes (cf. Annexe 22 - Importations algériennes d’huiles par pays fournisseur 2001-2017).

Avec plus de 200 000 tonnes d’huile de soja brute pour une valeur de 170 millions de dollars, l’UE est le second fournisseur de l’Algérie. Notons que dans le cadre de l’accord d’association, elle dispose de contingents tarifaires (droit nul ou réduit) pour un volume total d’environ 47 000 tonnes toutes huiles confondues. Ses ventes ont sensiblement diminué depuis 2013 au profit de la Russie.

L’Indonésie (huile de palme), le Brésil (huile de palmiste et de palme) et l’Argentine (huile de palme) représentent en 2017, respectivement 15 %, 12 % et 9 % des importations algériennes.

<sup>49</sup> Soulignons la forte variabilité des cours internationaux qui se répercutent sur la valeur des importations.

### 3.5. LES IMPORTATIONS DE LAITS ET PRODUITS LAITIERS

Le marché algérien des produits laitiers s'est accru de 20 % en moyenne ces cinq dernières années et chaque année l'Algérie importe 40 % de sa consommation de lait essentiellement sous forme de poudre de lait entier dont il est le second importateur mondial derrière la Chine.

En 2017, l'Algérie a importé 465 000 tonnes de produits laitiers pour une valeur de 1,41 milliard de dollars. En volumes ses importations augmentent régulièrement depuis 2001 et ont repris en valeur après deux années marquées par une baisse des cours sur le marché international en 2015-2016 (Figure 15). Les importations varient fortement d'une année sur l'autre, à la fois du fait des variations des cours sur le marché mondial et de la production locale.

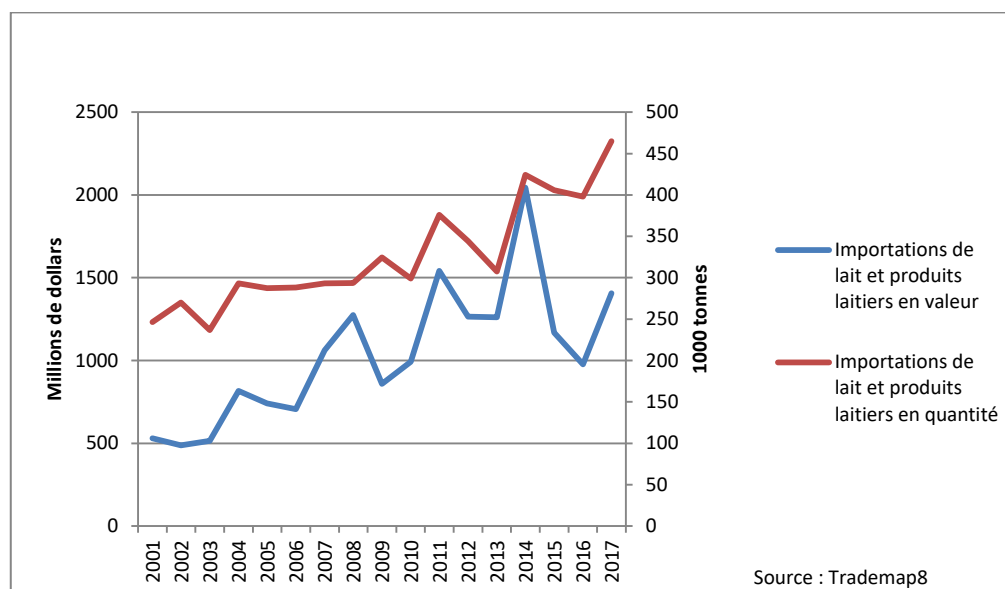
En 2017, en volume, les importations algériennes de produits laitiers sont constituées à plus de 90 % poudre de lait destinée à être transformée localement. Plus de 50 % de ces importations sont réalisés par l'Office national interprofessionnel de lait (ONIL) afin d'approvisionner le marché local en lait subventionné.

Les poudres de lait sont taxées à 5 % tandis que les autres produits laitiers, à l'exception des laits infantiles sont taxés à 30 %. Depuis début 2018, les importations des produits laitiers (lait non concentré, beurre, yaourt, fromages), à l'exception des poudres de lait, sont temporairement suspendues.

Dans le cadre de l'accord d'association l'Algérie a concédé des contingents à l'Union Européenne.

- Poudre de lait : 40 000 tonnes à droit nul
- Fromage fondu : 2 500 tonnes avec une réduction de 50 % de droit de douane
- Autres fromages : 800 tonnes à droit nul

FIGURE 15 - IMPORTATIONS ALGERIENNES DE LAIT ET PRODUITS LAITIERS EN VALEUR ET QUANTITE 2001-2017



Historiquement l'UE est le premier fournisseur de l'Algérie en produits laitiers (cf. Annexe 23 - Importations algériennes de lait et produits laitiers par pays fournisseur 2001-2017). En 2017, elle

représente en valeur 48 % de ses importations<sup>50</sup> devant la Nouvelle Zélande (38%) qui a vu ses exportations augmenté de 190 % depuis 2010 sur ce marché.

Notons que la fin des quotas laitiers en avril 2015 a sensiblement modifié la donne sur le marché européen et mondial. L'Union européenne a ainsi consolidé sa position de leader à l'exportation. Sur le marché algérien l'UE a exporté en 2017 plus de 231 000 tonnes essentiellement de poudre de lait pour un montant de 676 millions de dollars<sup>51</sup>, soit une progression de 25 % en volumes et 12 % en valeur comparé à 2010.

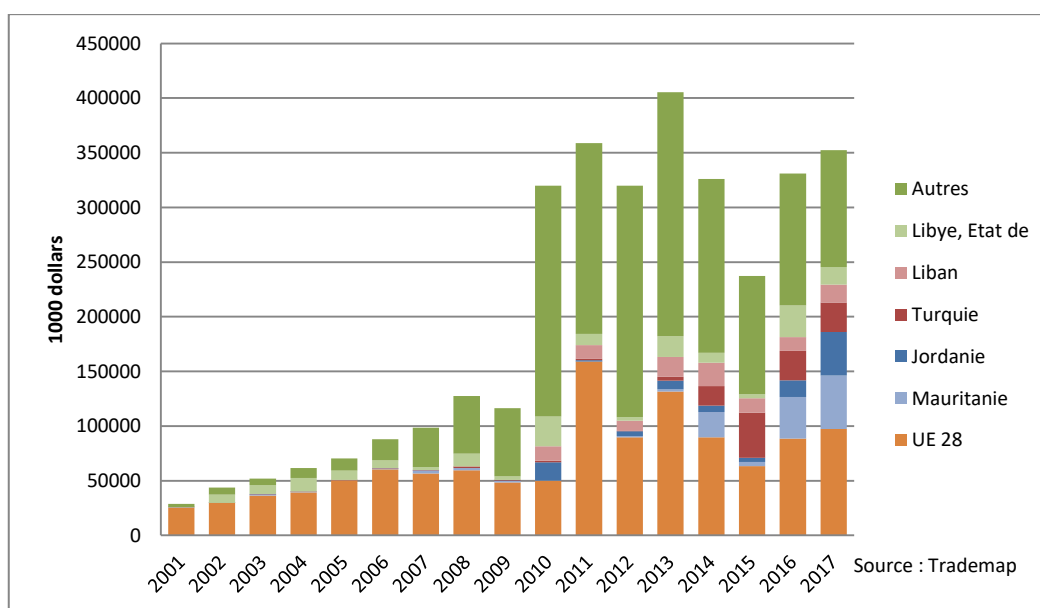
#### 4. LES EXPORTATIONS ALGERIENNES DE PRODUITS AGRICOLES

En 2017, les exportations de produits agricoles ne représentaient pas plus de 1 % des exportations algériennes totales, soit près 331 millions de dollars (cf. Annexe 24 - Exportations algériennes totales et exportation des produits agricoles). Cependant face à la chute de ses exportations de gaz et de pétrole depuis 2015, l'Algérie cherche à diversifier ses échanges. Les exportations agricoles algériennes ont fortement progressé en 2010 pour atteindre un palier compris entre 300 et 400 millions de dollars, mais elles demeurent relativement faibles comparées à ses voisins que sont la Tunisie (1 531 millions de dollars) et le Maroc (5 566 millions de dollars).

En 2017, avec plus de 97 millions de dollars, l'Union européenne représente 28 % des exportations agricoles du pays devant la Mauritanie, la Jordanie et la Turquie (Figure 16). Cependant son poids a sensiblement diminué puisqu'elle représentait 90 % des exportations agricoles algériennes en 2001 et encore 32 % en 2013.

L'Algérie a su diversifié ses marchés et exporte du sucre et dans une moindre mesure des dattes vers la Mauritanie pour une valeur totale de 49 millions dollars en 2017. L'Algérie exporte aussi du sucre vers la Jordanie, la Turquie, le Liban et la Libye.

FIGURE 16 - EXPORTATIONS ALGERIENNES DE PRODUITS AGRICOLES PAR PAYS IMPORTATEUR 2001-2017 (MILLIONS USD)



<sup>50</sup> Pour les pays fournisseurs les données comprennent aussi les importations d'œufs et de miel très minoritaires

<sup>51</sup> Ici sans les œufs et le miel.

L'Algérie exporte essentiellement :

- du sucre : 228 millions de dollars représentant 65 % des exportations agricoles en 2017
- des fruits, notamment des dattes : 52,6 millions de dollars (15 %)
- des boissons : 13,8 millions de dollars (4 %)
- de l'huile en particulier de soja : 13 millions de dollars (4 %).

Ces quatre catégories de produits représentent en 2017, 88 % des exportations agricoles de l'Algérie (cf. Annexe 25 - Exportations algériennes de produits agricoles par produit en 2017).

En 2017, l'Algérie a exporté vers l'Union européenne essentiellement du sucre et des dattes (cf. Annexe 26 - Exportations algériennes de produits agricoles vers l'UE par produit en 2017).

#### **4.1. LES EXPORTATIONS DE SUCRE**

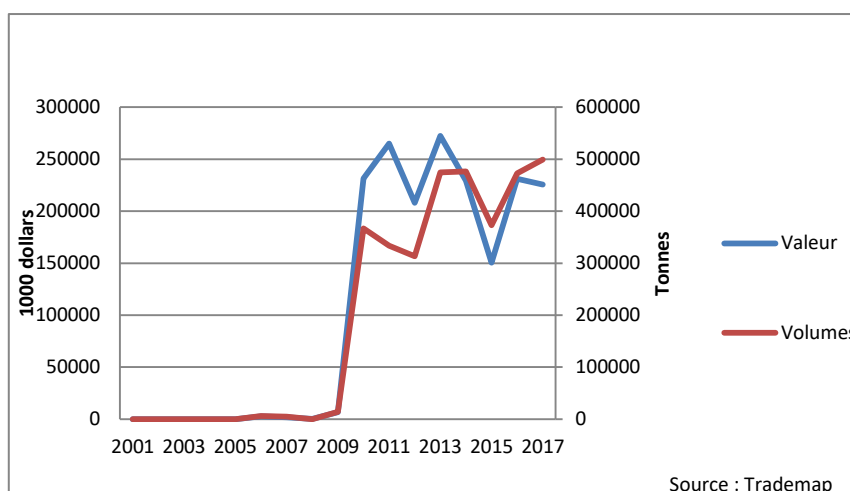
En 2017, l'Algérie a exporté près de 500 000 tonnes de sucre pour une valeur de 225 millions de dollars. Ces exportations sont passées de 14 000 tonnes en 2009 à 367 000 tonnes en 2010 (Figure 17).

En 2005, l'Algérie n'exportait aucune tonne de sucre, elle a depuis développé sa propre industrie sucrière. Elle a ainsi remplacé ses importations de sucre blanc par des achats massifs et croissants de sucre roux (2,2 millions de tonnes en 2017) principalement du Brésil. Ce sucre est transformé localement pour la consommation nationale mais une partie croissante est réexportée y compris vers l'Europe. Jusqu'à récemment, l'industrie sucrière est dominée par Cevital qui contrôle à lui seul près de 80 % du marché du sucre devant le groupe Berrahal d'Oran et la Sorasucre d'Annaba. Une nouvelle sucrerie dans le cadre d'un partenariat de transfert technique entre l'Algérien La Belle et le groupe français Cristal Union a ouvert en 2016.

En 2017, l'Algérie a exporté vers (cf. Annexe 27 - Exportations algériennes de sucre en valeur 2001-2017 par pays importateur) :

- la Mauritanie, 111 750 tonnes de sucre raffiné pour un montant de 46 millions de dollars, Alors que ce pays n'importait aucune tonne de sucre algérien en 2015, il est le premier client de l'Algérie aujourd'hui.
- l'Union Européenne : près de 70 000 tonnes de sucre blanc et 22 000 tonnes de mélasse pour une valeur totale de 336,6 millions de dollars. Notons qu'il n'y a aucune préférence accordée au sucre algérien dans le cadre de l'accord d'association.
- la Jordanie : 88 883 tonnes de sucre blanc pour une valeur de 39 millions de dollars, soit une progression de 152 % depuis 2010.
- la Turquie : 60 223 tonnes de sucre blanc pour une valeur de 26,5 millions de dollars soit 20 fois mieux qu'en 2010.

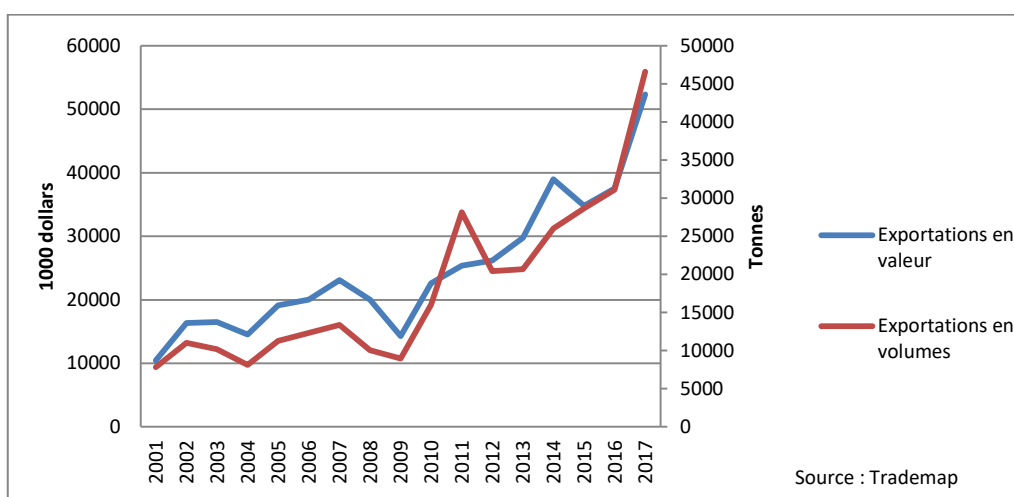
FIGURE 17 - EXPORTATIONS ALGERIENNES DE SUCRE EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017



#### 4.2. LES EXPORTATIONS ALGERIENNES DE DATTES

En 2017, l'Algérie a exporté près de 46 600 tonnes de dattes pour une valeur de 52 millions de dollars. Ces exportations augmentent régulièrement depuis 2009 (Figure 18).

FIGURE 18 - EXPORTATIONS ALGERIENNES DE DATTES EN VOLUME ET EN VALEUR 2001-2017



En 2017, l'Union européenne demeure le marché traditionnel des dattes algériennes, avec un volume de 23 500 tonnes pour une valeur de 29 millions de dollars (cf. Annexe 28 - Exportations algériennes de dattes en valeur 2001-2017 par pays importateur), ce qui représente 55 % des exportations algériennes (80 % en 2010). Si les ventes sur le marché européen ont progressé l'Algérie a aussi diversifié ses marchés et exporte aussi vers :

- la Russie : 5143 tonnes pour une valeur de 5,4 millions de dollars (+790 % par rapport à 2010) ;
- le Maroc : 2676 tonnes pour une valeur de 4,3 millions de dollars (+660 %) ;
- les Etats-Unis : 2293 tonnes pour une valeur 2,6 millions de dollars soit 20 fois mieux qu'en 2010.

En 2015, l'Algérie représentait, d'après la FAO, 3 % des exportations mondiales de dattes loin derrière la Tunisie (28 %).

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGENCE NATIONALE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES (2009), Étude d'impact des Changements Climatiques sur les Ressources en Eau en Algérie.

AGHILES, R. (2017). *Gaspillage/ 90 tonnes de pain dans les poubelles d'Alger*. In AF-Algérie Focus du 14-10-2017.

BANQUE D'ALGERIE (2018). *Bulletin monétaire et financier*

BANQUE MONDIALE (2018). *Data World Bank- World development indicators*

BEHLOULI L. (2008) : crues et inondations en Algérie, Séminaire international des Sciences de l'Espace, CRASTE, Rabat, novembre 2008.

BELHAÏ-BENAZZOUZ A., « *le foncier vecteur de l'étalement urbain algérois* », EPAU Alger, 2010

BESSAOUD, O (2016). La sécurité alimentaire en Algérie. *Rapport* présenté lors du Séminaire sur la sécurité alimentaire organisé par le FCE. Alger. 2016. 96p.

BINDI ET MORIONDO et al., (2005). Climate change impacts in the Mediterranean resulting from a 2°C global temperature rise, WWF Report, pp. 54-66

BNEDER (2018). Analyse de risque et de vulnérabilité au changement climatique. *Note de synthèse*. Juin 2018, 9 p

CNUCED, Cadre de politique commerciale Algérie, 2017

Communautés Européennes, ACCORD EURO-MÉDITERRANÉEN établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République Algérienne démocratique et populaire, d'autre part, Journal officiel de l'Union européenne, L 265/2, 10 octobre 2005

CREAD (2018). Analyse de l'état de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Algérie. Volume 1. Mars 2018

Décret n° 18-139JO République algérienne n°29, 23 mai 2018

Douanes algériennes, Mise à jour des tarifs, 2018

Douanes algériennes, tarifs 2016

Douanes algériennes, Section V ? Les droits de douanes et taxes douanières, 2016

ENERGIES 2050 (2016). *Les défis du changement climatique en Méditerranée : transformer les contraintes en opportunités d'agir*. 140 p

ENPARD (2018). *Diagnostic du système de régulation de la pomme de terre en Algérie*. Juin 2018

FAO. *Bilans alimentaires*. Manuel. Rome. 2003. 96p.

FAO. 2018. *Statistical pocketbook 2018*. Rome, \*

FAO (2018). *Base de données AquaStat*

FMI (2018). Rapport n° 18/168 des services du FMI pour les consultations de 2018 au titre de l'article IV. Juin 2018

FMI (2017). Rapport Algérie 16/2017. Mai 2017. 69p.

Global Nutrition Report (2015). *Nutrition Country Profile*. Algeria. 2015. 2p.

IFPRI (2016). Global Food Policy Report. Washington, DC: International Food Policy Research Institute.

IFPRI (2016). *Global Hunger Index*. Armed Conflict and the Challenge of Hunger

KACI F, 2007. Etude des pertes de grains sur les moissonneuses batteuses disponibles en Algérie. *Thèse de doctorat*, Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Alger.

KATEB, K (2005). Des populations à l'étroit sur un vaste territoire. *Revue Insaniyat N° 27* | La socio-anthropologie en devenir - janvier – mars 2005, pp. 131-138

KHIATI, (2015). Il faut revenir à un régime alimentaire méditerranéen. *Quotidien El Moudjahid* du 29-04-2015.

LAKDHARY, H, (2009). Les conséquences du changement climatique sur l'agriculture algérienne. Quelle stratégie d'adaptation face à la rareté de l'eau ? Cinquième colloque international : « Energie, changement climatique et développement durable ». Hammamet (Tunisie). 15-17 juin 2009

MADR (2003) Recensement général de l'agriculture 2001. Rapport général – Alger - Minagri 2003.

MADR (2008 MADR). (2008). Etat des lieux et résultats (juin 2008)

MADR (2009). *Projet de Programme Quinquennal de développement 2010-2014*. Mars 2009. Alger. 38p.

MADR (2009). *Bilan du programme quinquennal du secteur agricole et rural 2005-2009*, 51p.

MADR (2011). *La Politique de Renouveau Agricole et Rural. Rapport d'étape analytique 2008-2011 et perspectives à 2014*. Alger. 83p

MADR (2011) *Le Renouveau Agricole en chiffres. Rapport d'étape. Contrats de performance 2009-2010 et prévisions de clôture 2011*. Alger. 116p..

MADR (2017) Base de données – Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Informations - [www.minagri.dz](http://www.minagri.dz)

MADR (2018). *Plan Filaha 2019*. Réunion sectorielle. 2 Juin 2018

MEDDI H. et MEDDI M. (2007) - Variabilité spatiale et temporelle des précipitations du Nord-Ouest de l'Algérie. *Geographia Technica*, n° 2, p. 49-55.

MEDDI M., TALIA A. et MARTIN C.(2009) : Evolution récente des conditions climatiques et des écoulements sur le bassin versant de la Macta (Nord-Ouest de l'Algérie) , *Géographie Physique et Environnement* III pp.61-84

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT – MATE (2001), *Communication Nationale Initiale de l'Algérie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques*

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT – MATE (2010), *Seconde Communication nationale sur les Changements Climatiques*

MATE (2012). *Plan National Climat. Cahier 1. Analyse et diagnostic*. 9 juillet 2012. Version préliminaire pour consultation. Avec l'appui et le partenariat de la GIZ. 104 p. Le Plan National Climat de juin 2018 reprend en partie le diagnostic établi en 2012

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES RENOUVELABLES – MEER GIZ (2018), *Estimation des coûts de la dégradation de l'environnement en Algérie en soutien à la formulation du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD)*

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES RENOUVELABLES (2017), Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (version provisoire, 11 juillet 2017), *Cadre stratégique de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD) 2017-2035 et son PNAEDD*

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES RENOUVELABLES – MEER & GIZ (2017), *Analyse de Risque et de Vulnérabilité au Changement Climatique en Algérie, Rapport de synthèse*

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENERGIES RENOUVELABLES – MEER & GIZ (2017), *Recueil de cartes, La vulnérabilité au changement climatique des activités agricoles et pastorales,*

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES – MAE (3 septembre 2015), *Contribution Prévüe Déterminée au niveau National CPDN – Algérie.*

MINISTERE DES FINANCES (2016) *Le nouveau modèle de croissance.* Synthèse. Juillet 2016. 21p.

MINISTERE DES FINANCES. Douanes algériennes. Centre National d'Informatique et des statistiques (2018)

MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT – MREE (2016), *Stratégie Nationale pour la Biodiversité et son Plan d'Action 2016-2030*

MINISTERE DU COMMERCE, *La stratégie nationale d'exportation*, <http://snealgerie.org/la-sne.html>

MINISTERE DU COMMERCE, *Contingents revus*, novembre 2011

MINISTERE DU COMMERCE (2016). *Rapport de conjoncture du secteur du commerce de l'année 2015.* Mars 2016

NEDJRAOUI D. et BEDRANI, S (2008) : la désertification dans les steppes algériennes : causes, impacts et actions de lutte », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 8 Numéro 1 | avril 2008

OCDE-Statistiques historiques (2004)-

OMARI C, MOISSERON J-Y, ALPHA A. 2012. L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires, Trajectoire historique et perspectives. *Revue Tiers Monde* 2012/2 (n°210)

OMC (2015). *Statistiques du commerce international 2015*

ONS (2011). *Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011, Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011.* Collections Statistiques N° 195, Série S.

ONS : *Annuaire Statistique de l'Algérie.* Volume n°30. Edition 2014. Résultats 2010-2012. 467p.

ONS (2018) *Statistiques sur la population et la démographie, statistiques économique, emploi et chômage, les dépenses de consommation*

ONS (2017). *Série Statistiques Economiques N°92.* Collections Statistiques. N°205. *Evolution des échanges extérieurs de marchandises de 2011-2016.* Alger. Novembre 2017. 98p.

ONS (2017). *Série Statistiques Sociales.* Collections Statistiques n°787. *Activité, Emploi et Chômage en Avril 2017.* 20p.

ONS (2017). *Comptes économiques de 2011 à 2016.* N°786. 20p.

ONS (2017). *Comptes économiques en volume de 2011 à 2016.* N°787. 16p.

PNUD (2018). *Rapport sur le développement humain.* Septembre 2018

PNUE/PAM (2016). *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025.* Valbonne. Plan Bleu, Centre

PROGRAMME DIVECO (2011) – *Appui stratégique du secteur des céréales transformées*

STERN N. (2006), *Stern review on the economics of climate change.* HM Treasury, London.

TABET-AOUL M. (2008), *Impacts du changement climatique sur les agricultures et les ressources hydriques au Maghreb*, *Les notes d'alerte du CIHEAM* N°48 – 4 juin 2008

Trademap, *statistiques du commerce internationale*

WORLD ECONOMIC FORUM (2018).. *Rapport 2017/2018*

YAHIAOUI, D (2015). *Impacts des variations climatiques sur l'agriculture en Oranie. Mémoire de Magister.* Faculté des sciences de la nature et de la Vie. Département de biologie. Université Oran



# ANNEXES

Annexe 1 :	Evolution de la population rurale de 1995 à 2017 .....	72
Annexe 2 :	Evolution du PIB de 2005 à 2017 .....	72
Annexe 3 :	Evolution du taux de chômage en Algérie de 2005 à 2019.....	72
Annexe 4 :	Evolution des réserves de change de l'Algérie de 2012 à 2017 (U : 106 USD) .....	72
Annexe 5 :	Part du PIBA et du PIBIAA en % du PIB de 2000 à 2014.....	72
Annexe 6 :	Contribution du PIBA et du PIBIAA au PIB de 2000 à 2016.....	72
Annexe 7 :	Indicateurs de structure de l'agriculture algérienne.....	73
Annexe 8 :	Croissance annuelle moyenne de la production agricole et de la productivité totale des facteurs (PTF) et des niveaux de productivité de la terre et du travail de 1990 à 2013 .....	73
Annexe 9 :	Evolution des superficies irriguées de 2000 à 2017 .....	73
Annexe 10 :	Répartition des projets de proximité de développement rural intégré.....	73
Annexe 11 :	Evolution de la composition en protéines et matières grasses de la ration alimentaire (gr/personne/jour).....	73
Annexe 12 :	Indice Global de la Faim en Algérie .....	74
Annexe 13 :	Evolution des prix du pain, de la semoule et du lait conditionné en sachet de 1984 à 2016 (en D.A courants).....	74
Annexe 14 :	Etages bioclimatiques de l'Algérie .....	74
Annexe 15 :	Carte nationale de sensibilité à la désertification au 1/200 000 couvrant 12 wilayas steppiques (27 millions 435 mille hectares).....	75
Annexe 16 :	Politiques, plans, programmes et initiatives relatifs au CC.....	75
Annexe 17 :	Les actions d'adaptation du PNC.....	76
Annexe 18 :	Balance commerciale agricole algérienne par pays 2017 (millions USD) .....	77
Annexe 19 :	Balance commerciale agricole algérienne par produit 2001-2017 (millions USD) .....	77
Annexe 20 :	Part des produits agricoles dans les importations de l'Algérie (en millions USD et en %).....	78
Annexe 21 :	Importations algériennes d'huiles et graisses en quantité et en valeur 2001-2017.....	78
Annexe 22 :	Importations algériennes d'huile par pays fournisseur 2001-2017 .....	78
Annexe 23 :	Importations algériennes de lait et produits laitiers par pays fournisseurs 2001-2017 .....	79
Annexe 24 :	Exportations algériennes totales et de produits agricoles (en millions de dollars) .....	79
Annexe 25 :	Exportations algériennes de produits agricoles par produits en 2017 (millions USD)...	79
Annexe 26 :	Exportations algériennes de produits agricoles vers l'UE par produits en 2017 (millions USD) .....	80
Annexe 27 :	Exportations algériennes de sucre en valeur 2001-2017 par pays importateurs .....	80
Annexe 28 :	Exportations algériennes de datte en valeur 2001-2017 par pays importateurs .....	81

### Annexe 1 : Evolution de la population rurale de 1995 à 2017

Population rurale (en millions)			Population rurale (2017)	
1995	2005	2016	en %	Taux de croissance
12,9	12,3	11,8	27,9	- 0,4

Source: FAO. 2018. World food and agriculture - Statistical pocketbook 2018. Rome, \* Data World Bank- Données 2017

### Annexe 2 : Evolution du PIB de 2005 à 2017

Années	2005	2009	2010	2015	2016	2017	2018(e)	2019 (p)
Volume	100,3	137,2	150,6	170,4	175,49	170,4	188,3	200,2

Source: ONS (e) : estimation, (p) : prévision

### Annexe 3 : Evolution du taux de chômage en Algérie de 2005 à 2019

Années	2005	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (p)
Taux (%)	15,3	10	11	9,8	10,6	11,2	10,5	11,7	11,6	12,3

Source: ONS, FMI

### Annexe 4: Evolution des réserves de change de l'Algérie de 2012 à 2017 (U : 106 USD)

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montants	190,6	194,0	178,9	144,1	114,1	97,3

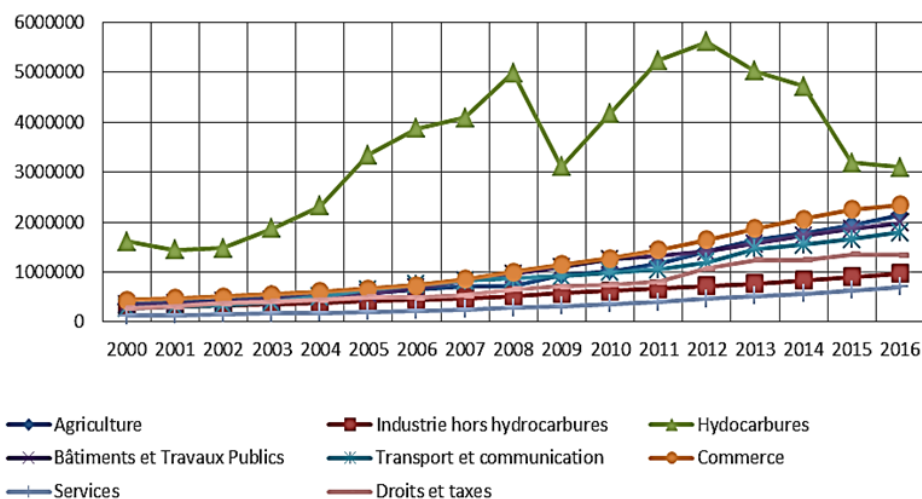
Source: Banque d'Algérie

### Annexe 5: Part du PIBA et du PIBIAA en % du PIB de 2000 à 2014

Secteur	2000	2005	2010	2014
Agriculture	8,3	8,1	9,2	11,2
Agro-alimentaire	8,5	5,6	5,4	5,6
Autres secteurs	83,2	86,3	85,4	83,2
Total	100	100	100	100

Source : Office National des Statistiques

### Annexe 6 : Contribution du PIBA et du PIBIAA au PIB de 2000 à 2016



Source : Rapport sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Algérie (CREAD-PAM, 2018)

### Annexe 7 : Indicateurs de structure de l'agriculture algérienne

SAU (10 ha) <sup>6</sup>	SAU irriguée (%)	SAU/habitant (ha)	SAU/actif agricole (ha)	Exploitation moyenne (ha)
8,5	15,0	0,19	1,9	8,0

Source : MADRP- DSASI

### Annexe 8 : Croissance annuelle moyenne de la production agricole et de la productivité totale des facteurs (PTF) et des niveaux de productivité de la terre et du travail de 1990 à 2013

Années	Productivité de la terre (USD/ha)				Productivité du travail (USD/Travailleur)			
	1990	2000	2007	2013	1990	2000	2007	2013
Algérie	74	94	123	208	1 438	1 334	1 581	2 541
Maroc	167	170	225	320	1 557	1 551	2 190	3 346
Tunisie	282	303	366	402	3 771	3 783	4 492	4 939
Egypte	4 179	5 234	6 304	6 603	1 719	2 780	3 487	3 800
Liban	1 762	2 082	1 845	1 658	16 654	30 209	36 751	45 014

Années	Taux de croissance de la production (%)			Taux de croissance de la productivité totale des facteurs (%)		
	1991-2000	2001-2007	2008-2013	1991-2000	2001-2007	2008-2013
Algérie	2,9	4,3	9,2	1,6	2,1	6,6
Maroc	0,3	3,7	6,3	-0,6	3,3	5,2
Tunisie	1,7	3,2	2,0	-0,2	1,9	1,6
Egypte	4,5	3,8	1,1	2,1	1,9	-0,4
Liban	1,5	0,1	-0,5	1,0	0,2	-1,6

Source : IFPRI 2016

### Annexe 9 : Evolution des superficies irriguées de 2000 à 2017

2000/2001	2002/2003	2004/2005	2007/2008	2010/2011	2012/2013	2015/2016	2016/2017
350 000	644 978	793 334	905 293	981 736	1 053 523	1 260 508	1 301 231

Source : MADRP

### Annexe 10 : Répartition des projets de proximité de développement rural intégré

Thèmes	Nbre de PPDR	Nbre de communes	Nbre de ménages	Populations	Emplois
Ksours et villages	1608	727	258 915	1 555 507	
Diversifications des activités	3467	656	300 199	1 818 457	
Ressources naturelles	6205	835	423 973	2 488 041	
Protection des patrimoines	868	312	131 333	821 054	
<b>Total</b>	<b>12 148</b>	<b>947</b>	<b>1 114 420</b>	<b>6 687 359</b>	<b>1 210 000</b>

Source : MADRP

### Annexe 11 : Evolution de la composition en protéines et matières grasses de la ration alimentaire (gr/personne/jour)

	1963-1967		2009-2013		Facteur de multiplication
	Protéines	Matières grasses	Protéines	Matières grasses	Protéines
Total	41,5	29,1	89,0	72,7	2,1
Végétales	33,7	19,1	64,9	51,1	1,9
Animales	7,8	10,1	24,1	21,6	3,1

Source : CREAD (2018)

### Annexe 12 : Indice Global de la Faim en Algérie

Année	Score GIH*	% de la population sous-alimentée	(%) Prévalence de l'amaigrissement chez les enfants de moins de 5 ans	(%) Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
1992	16,8	7,4	7,1	22,9	4,5
2000	14,8	8,7	3,1	23,6	4,0
2008	10,8	6,1	4,2	13,2	2,9
2016	8,7	2,9	4,1	11,7	2,6

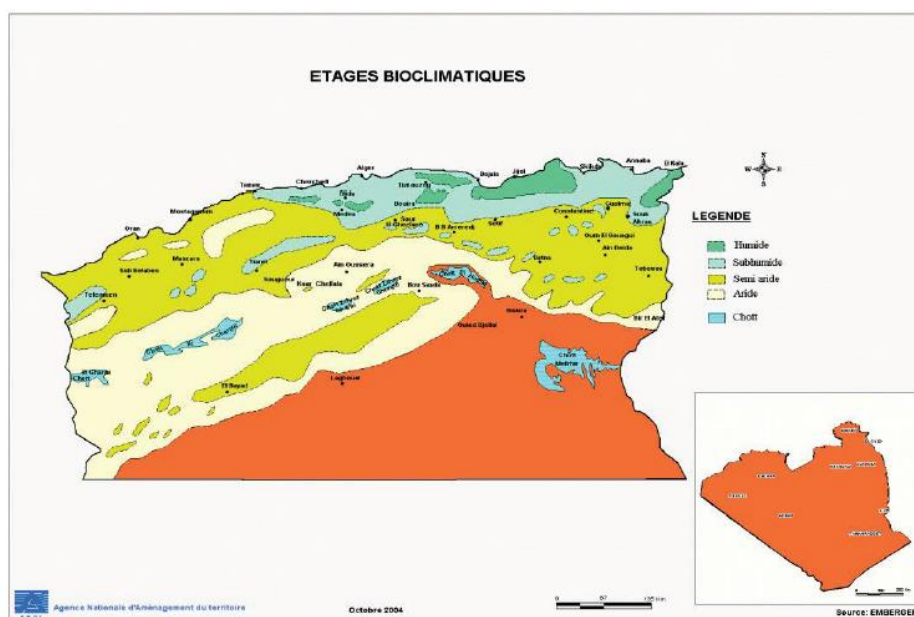
\* Global Index Hunger: 9.9 low - 10.0–19.9 moderat- 20.0–34.9 serious- 35.0– 49.9 alarming- 50.0 extremely alarming  
 Source: IFPRI 2016. Global Hunger Index: Armed Conflict and the Challenge of Hunger

### Annexe 13 : Evolution des prix du pain, de la semoule et du lait conditionné en sachet de 1984 à 2016 (en D.A courants)

Années	Pain (250g)	Semoule (kg)	Lait (L)
1984	0,70	1,80	1,00
1987	0,80	2,00	1,50
1989	1,00	2,30	1,70
1992	1,00	2,30	4,00
1994	3,00	18,00	8,50
1995	5,00	20,00	12,00
1996	6,00	21,60	15,00
1997-2001	7,50	31,00	20,00
2001-2018	8,00	38,00*	25,00

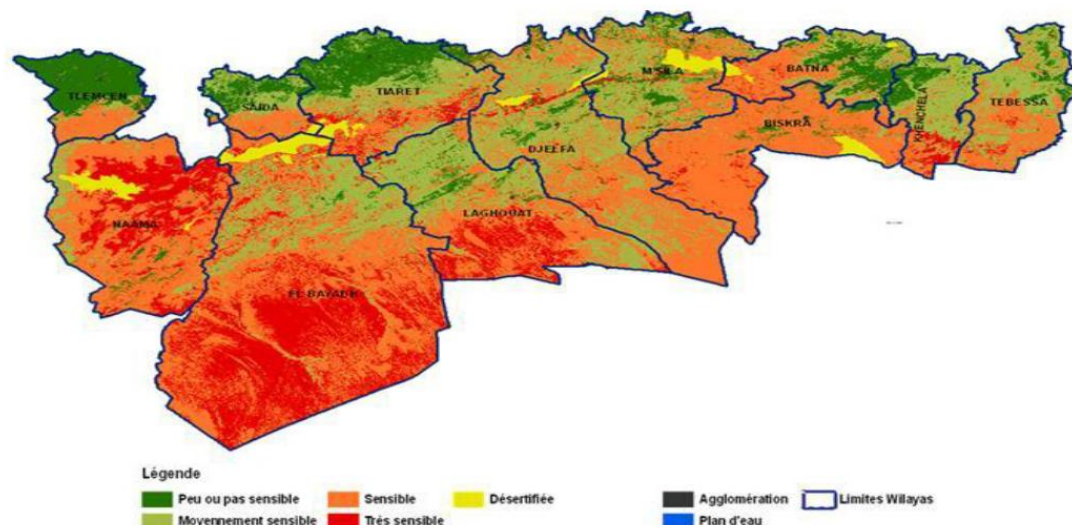
Source : Ministère du commerce. ONS \* en 2017

### Annexe 14 : Etages bioclimatiques de l'Algérie



Source : PNC (2018)

Annexe 15 : Carte nationale de sensibilité à la désertification au 1/200 000 couvrant 12 wilayas steppiques (27 millions 435 mille hectares)



Source : DGF in CREAD (2018)

Annexe 16 : Politiques, plans, programmes et initiatives relatifs au CC

Programmes et initiatives	Date de création	Secteur / domaine
Plan national de l'eau (et schéma directeur)	2011	Eau
Schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL)		Littoral
Plan d'action national pour la réduction de la pollution marine due à des activités menées à terre (MATE)	2005	Pollution maritime
Schéma national de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2020	2007	Pêche et Aquaculture
Programme national de la recherche scientifique 2009-2014	2008	Recherches
Etude d'atténuation du secteur des transports en Algérie		Transports
Plans nationaux de reboisement et plans nationaux d'adaptation aux CC de la politique forestière	1999 et 2010	Foresterie
Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD)	2003/2004	Agriculture / Gestion des sols
Quatrième rapport national sur la mise en oeuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national (MATET)	2009	Biodiversité
Programme national pour la gestion intégrée des déchets municipaux (PROGDEM)	2010	Déchets
Projet de réalisation de la Ville Nouvelle de Boughezoul « approche intégrée pour un objectif de faibles émissions de carbone »	2009/2010	Urbanisation / Habitat
Plan d'actions national pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD)	2002	Environnement
Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025)	2008	Tourisme
Programme national de promotion et de développement des énergies nouvelles et renouvelables (MEM) et de l'efficacité énergétique	2011	Energie
Programme de développement du gaz et d'électricité (CREG)	2010	Energie
Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et son rapport d'évaluation)	2010 et 2011	Aménagement du territoire
Plan national de développement agricole et rural (PNDAR)	2002	Agriculture
Politique de renouveau agricole et rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014	2008	Agriculture
Programmes nationaux de santé (34 programmes revus)	1998-2009	Santé

Source : PNC (2012)

## Annexe 17 : Les actions d'adaptation du PNC

### LES ACTIONS D'ADAPTATION A COURT TERME (2018-2023)

#### **1. Ressources en eau**

Impacts des changements climatiques sur les aquifères côtiers en Algérie et lutte contre l'intrusion marine, Impacts des changements climatiques futurs sur la capacité de régulation des barrages réservoirs, Optimisation et réhabilitation des systèmes d'irrigation, Développement et extension de l'irrigation goutte à goutte

#### **2. Agriculture**

Valorisation et duplication de l'expérience de la wilaya d'Oran (Commune d'Oran) sur la production du compost organique en tant qu'engrais naturel, Système d'information géographique pour une gestion efficace des sécheresses agricoles

**3.Érosion, désertification, barrage vert et protection des sols :** Réhabilitation des parcours par la mise en défens, Lutte contre l'ensablement et dotation des zones exposées par des moyens spécifiques pour y faire face

**4. Vulnérabilité des collectivités :** La sécheresse sur l'ouest algérien : caractérisation et évolution future à l'horizon 2050-2100

### LES ACTIONS D'ADAPTATION A MOYEN TERME (2018-2035)

**1. Ressources en eau :** Valorisation des eaux non conventionnelles en zone aride, Étude générale sur la réutilisation des eaux usées épurées, Réutilisation des eaux de drainage déminéralisées dans l'agriculture : Vallée Oued Righ (sud de l'Algérie), Projet de réalimentation d'une nappe pilote à partir des ressources de surface, Étude de vulnérabilité des ressources en eau souterraine face aux effets des changements climatiques

**2. Agriculture :** Amélioration des pratiques agricoles en vue d'une meilleure utilisation des eaux de pluie dans les zones semi-arides, Introduction de nouvelles espèces adaptées et leur valorisation à l'exemple de l'opuntia, Sélection et amélioration génétique de variétés de céréales, légumineuses alimentaires, fourrages, cultures maraichères et arboriculture, Développer dans les zones marginales et les zones fragiles et sensibles à l'érosion les techniques du semis direct, Préservation des vergers de pommiers de Bouhmama contre une sécheresse avancée et mesures urgentes pour assurer leur irrigation durable

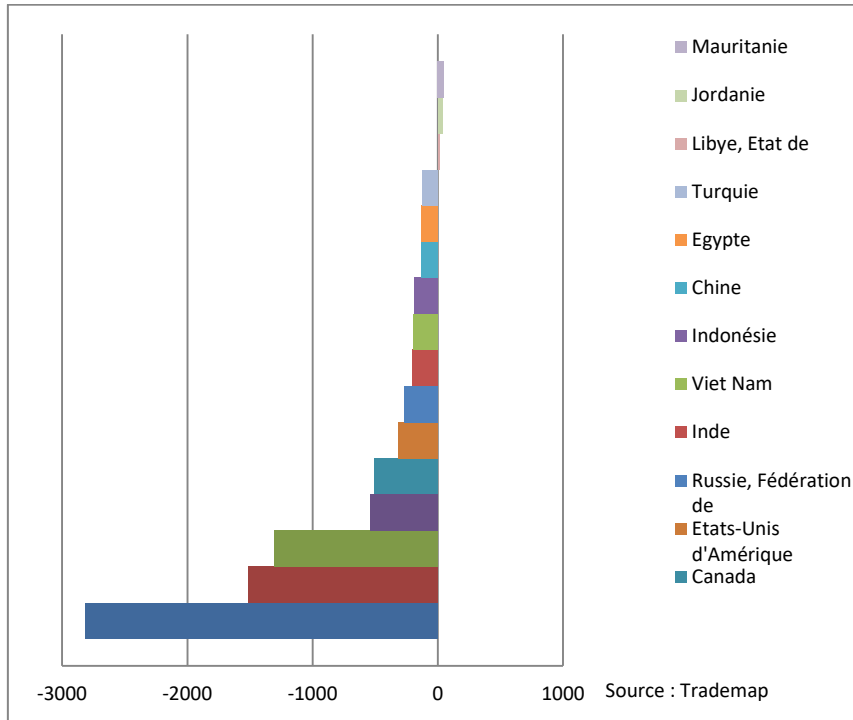
**3. Biodiversité terrestre :** Restauration de l'écosystème steppique à travers la régénération de l'alfa, Installation d'un observatoire pour la surveillance écologique, climatique et socio-économique de l'écosystème steppique aux changements climatiques, Adaptation des écosystèmes forestiers aux changements climatiques et renforcement de leurs résiliences écologiques, cas des espèces de haute altitude (sommiales) en Algérie, Résilience des zones humides algériennes aux changements climatiques, Renforcement de la résilience des aires protégées, algériennes aux changements climatiques, Plan de développement intégré du massif des Bibans, régions Ighil Ali(Béjaia) et Theniet Enassr (Bordj Bou Arréridj), Mise en place d'aires marines protégées à caractère halieutique, Vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques des oasis, Renforcement des capacités en gestion intégrée des déserts (AGID).

### LES MESURES TRANSVERSALES D'ADAPTATION

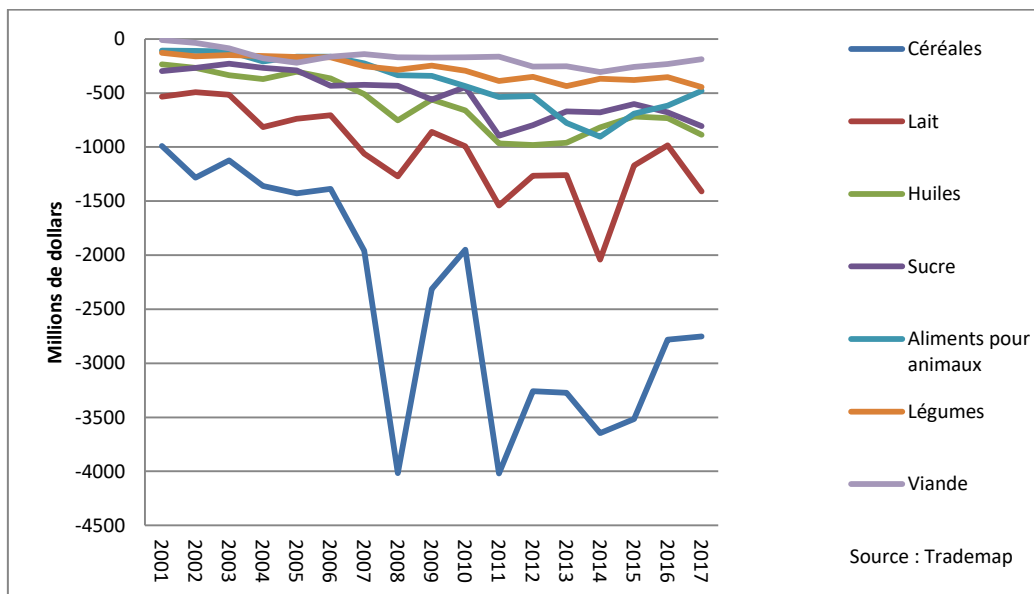
1. Renforcement des institutions nationales sur la thématique des changements climatiques
2. Renforcement de la veille technologique et scientifique sur les changements climatiques, mesures d'adaptation et d'atténuation,
3. Renforcement des capacités dans la finance climatique,
- 4.Élaboration de nouveaux mécanismes pour le financement de mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques,
5. Réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'information sur les changements climatiques.

Source: PNC

Annexe 18 : Balance commerciale agricole algérienne par pays 2017 (millions USD)



Annexe 19 : Balance commerciale agricole algérienne par produit 2001-2017 (millions USD)

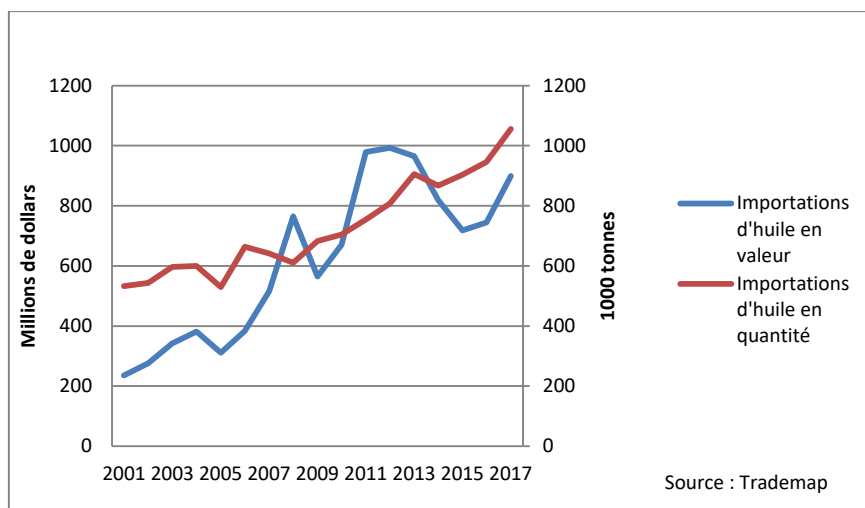


## Annexe 20 : Part des produits agricoles dans les importations de l'Algérie (en millions USD et en %)

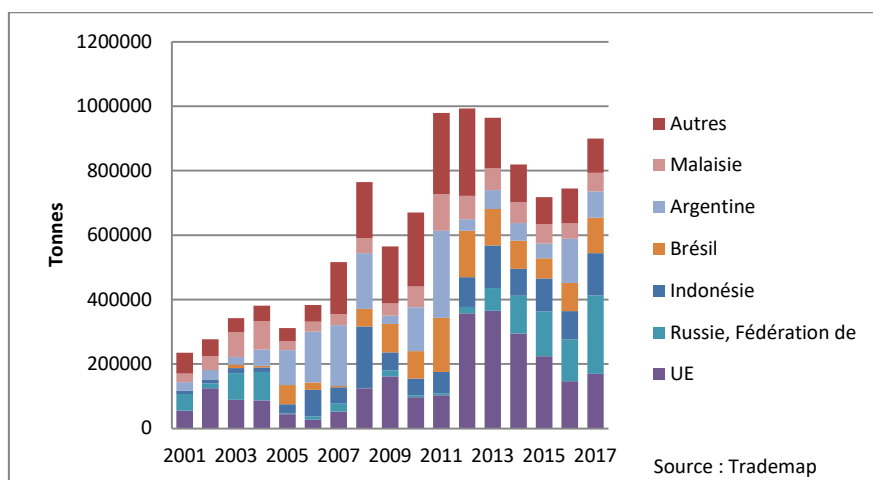
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var 2001-2017	Var 2010-2017
Importations totales	9946	12010	13545	18303	20357	21456	27631	39475	39258	41000	47220	50369	54910	58618	51803	47091	46053	84%	12%
Importations de produits agricoles	2617	3038	3060	4028	3956	4146	5516	8510	6465	6747	10837	10081	10557	11880	10085	9065	9416	1127%	40%
% de produits agricoles	26%	25%	23%	22%	19%	19%	20%	22%	16%	16%	23%	20%	19%	20%	19%	19%	20%	-22%	24%

Source : Trademap

## Annexe 21: Importations algériennes d'huiles et graisses en quantité et en valeur 2001-2017

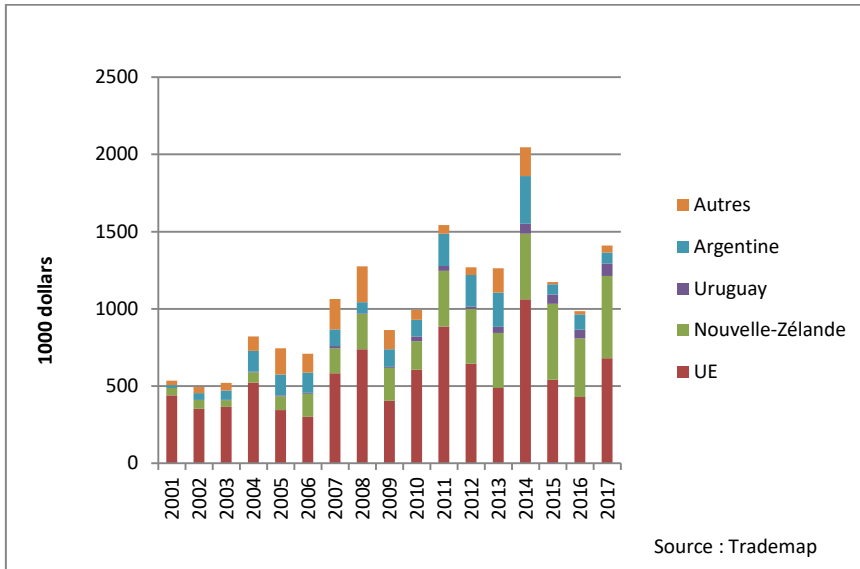


## Annexe 22 : Importations algériennes d'huile par pays fournisseur 2001-2017





**Annexe 23 : Importations algériennes de lait et produits laitiers par pays fournisseurs 2001-2017**

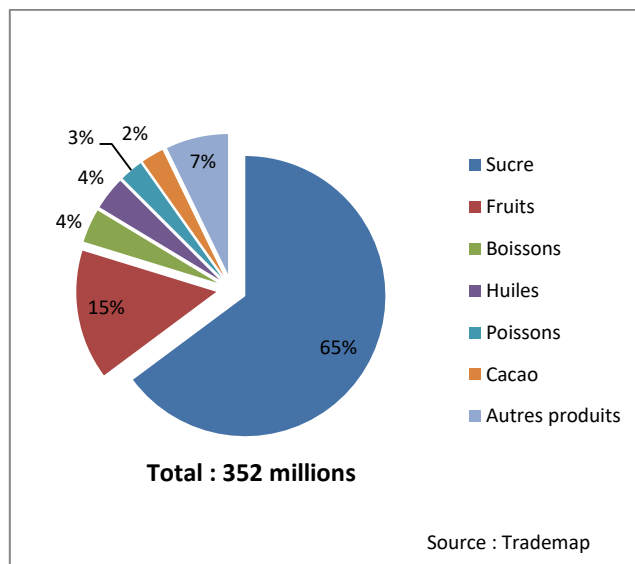


**Annexe 24 : Exportations algériennes totales et de produits agricoles (en millions de dollars)**

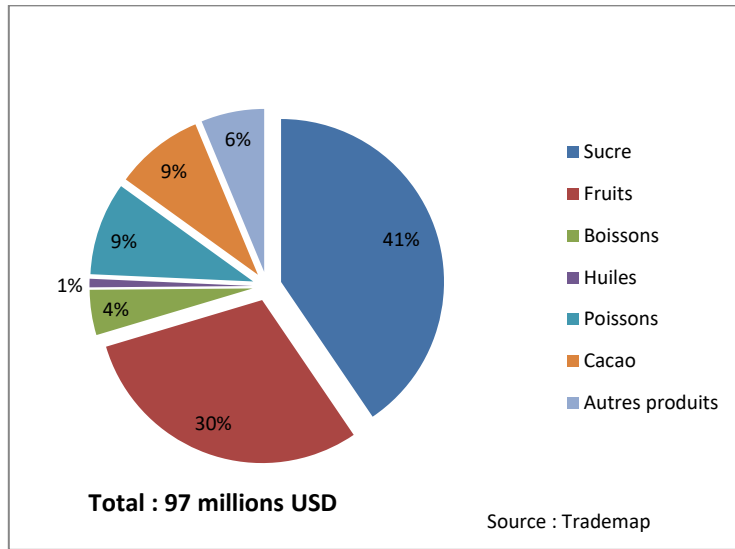
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var 2010-17	Var 2001-2017
Exportations totales	19147,62	18832,41	24653,66	32076,79	46001,74	54612,72	60163,16	79297,59	45193,92	57050,97	73436,31	71865,75	65998,14	60387,69	34795,95	29992,1	35191,12	-38%	84%
Exportations de produits agricoles	28,702	43,714	51,885	61,696	70,497	88,031	98,632	127,483	116,324	319,932	358,818	320,015	405,253	325,957	237,324	331,006	352,287	10%	1127%
% de produits agricoles	0,15%	0,23%	0,21%	0,19%	0,15%	0,16%	0,16%	0,16%	0,26%	0,56%	0,49%	0,45%	0,61%	0,54%	0,68%	1,10%	1,00%	79%	568%

Source : Trademap

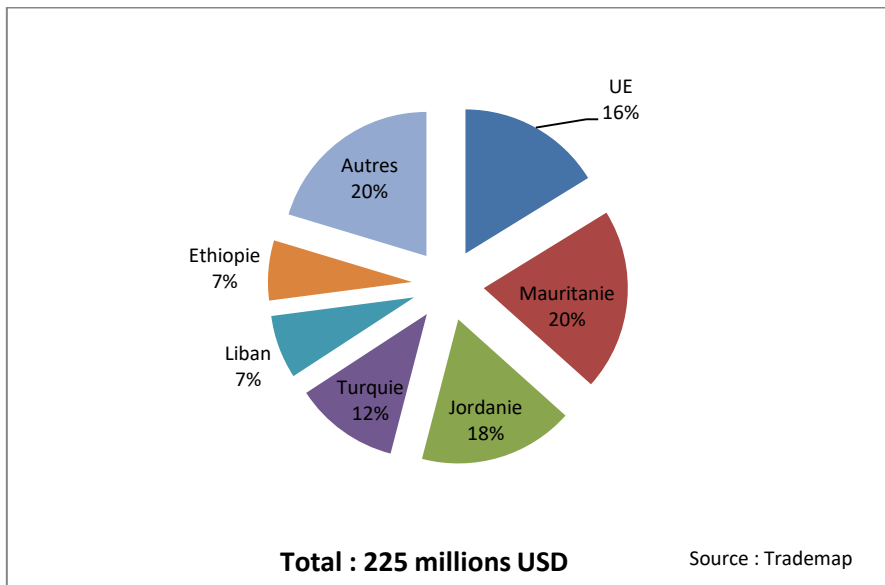
**Annexe 25 : Exportations algériennes de produits agricoles par produits en 2017 (millions USD)**



Annexe 25 : Exportations algériennes de produits agricoles vers l'UE par produits en 2017 (millions USD)



Annexe 26: Exportations algériennes de sucre en valeur 2001-2017 par pays importateurs



Annexe 27: Exportations algériennes de datte en valeur 2001-2017 par pays importateurs

